DÉMARREUR À DISTANCE
Lebeau VITRES D'AUTOS

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

NOUVEAU!
GREICHE & SCAFF OPTOMÉTRISTES
2 POUR 1
AU COMPLET: MONTURE ET LENTILLES
336-4444

4 • MONTRÉAL, SAMEDI 13 FÉVRIER 1993 109e ANNÉE Nº 113 ~~176~~ 184 PAGES, ~~12~~ 14 CAHIERS
Îles de La Madeleine: 2 00 1,50 $ Taxes en sus

Si la vente de Provigo échoue, Univa versera entre 2 et 25 millions à Blackstone

Les frais devant être versés par Univa à Blackstone en vertu de l'entente conclue entre Unigesco et Blackstone varieront de 2 à 25 millions en cas d'échec de la transaction proposée, selon les circonstances dans lesquelles elle échouerait, a précisé Univa hier dans un communiqué.

De son côté, Unigesco a aussi rendu public un communiqué dans lequel elle divulgue certains engagements pris auprès de Blackstone.

Univa a apporté les précisions suivantes sur ses engagements financiers pris dans le cadre de la transaction.

Si elle échouait, Univa devrait rembourser Blackstone pour des débours «réellement effectués» jusqu'à concurrence de 2 millions US.

Si la transaction échouait après la signature de l'entente définitive de fusion d'Univa, le plafond de remboursement est porté à 5 millions US.

Si une autre transaction que celle proposée est effectuée avec succès par un tiers, transaction qui permet à tous les actionnaires d'Univa d'encaisser plus de 11 $ l'action, la facture d'Univa grimpe alors à 15 millions CAN.

Si cette transaction initiée par un tiers n'a lieu qu'après la signature de l'entente définitive de fusion, les honoraires sont alors portés à 25 millions CAN.

Si enfin, la proposition Unigesco-Blackstone était entérinée par un nombre suffisant d'actionnaires d'Univa, Univa n'apporte aucune précision. De son côté, Unigesco refuse de préciser la hauteur du montant que touchera Blackstone, alléguant qu'Univa serait alors une société à capital fermé, a indiqué son vice-président, Affaires publiques, Daniel Larouche.

Dans son propre commu-

VOIR PROVIGO EN A 2

■ **Empire soutient ne pas être liée par la décision d'Unigesco de s'associer à Blackstone.** ***Page C 1***

La philosophie éliminée dans les cégeps

Les matières obligatoires seront profondément modifiées par la réforme Robillard

MICHÈLE OUIMET

La réforme des cégeps que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, déposera à la fin du mois de mars, amènera de profonds bouleversements, a appris *La Presse*. La philosophie sera éliminée, le bloc de cours obligatoires sera complètement remodelé et les exigences pour passer du secondaire au cégep seront haussées.

Avec cette réforme, le bloc de matières obligatoires, composé depuis 25 ans de cours de français, de philosophie et d'éducation physique, sera remplacé par trois cours de français, un cours d'histoire des idées, un cours de logique et un cours de santé et d'hygiène de vie, seul survivant parmi les quatre cours d'éducation physique existants. De leur côté, les anglophones devront suivre un cours de français.

C'est le ministère qui déterminera le contenu de ces cours, un peu comme au secondaire, et les étudiants des 47 cégeps de la province apprendront donc les mêmes choses.

En plus de ce bloc de matières obligatoires, qui constituera l'ossature de la formation fondamentale, il y aura aussi un bloc de cours propres à chaque spécialisation ou programme et un troisième bloc composé de cours complémentaires.

Les standards et les objectifs des cours de ces deuxième et troisième blocs seront fixés par le ministère mais le contenu relèvera des collèges.

Dans le bloc «spécialisation», le cégépien devra suivre trois cours obligatoires, soit français (qui s'appellera langue maternelle et littérature), éthique et langue seconde. Le contenu de ces cours sera adapté aux besoins du programme. Si, par exemple, un étudiant est inscrit en Techniques de la santé, il apprendra entre autres à rédiger un rapport de laboratoire dans son cours de français.

Le secteur professionnel sera regroupé en cinq grandes familles, tandis que la formation pré-universitaire aura quatre familles, soit sciences de la nature, sciences humaines, arts et lettres et le DEC ès art, sorte de passe-partout qui permettra à l'étudiant de s'inscrire dans plusieurs facultés à l'université.

Dans le troisième bloc, il y aura un choix de cours complémentaires, au nom parfois sybillin, tels art et esthétique, culture artistique, sciences et technique, langue moderne, langage mathématique, etc.

Le secondaire

Le secondaire est également touché par cette vaste réforme. Les exigences pour l'obtention du diplôme (DES) seront haussées. En fait, la ministre s'apprête à créer

VOIR CÉGEPS EN A 2

MÉTAL «SONGÉ» AU FORUM

PHOTO LUC SIMON PERRAULT, *La Presse*

Metallica est revenu hier soir récompenser ses fans qui, on le sait, avaient été frustrés en août dernier. Et à demi-prix s'il vous-plaît. Ce fameux métal «songé», dont raffolent les fans montréalais tout comme des millions d'autres sur Terre, n'a provoqué aucune forme de violence dans un Forum qui était plein à craquer, pour l'occasion. Le célèbre groupe se produira de nouveau ce soir! ● *Voir nos informations en page E 5.*

La vente du tabac est maintenant interdite aux moins de 18 ans

d'après Canadian Press

OTTAWA

Les Communes ont adopté rapidement hier en deuxième et troisième lectures le texte de loi qui porte à 18 ans l'âge minimum des personnes pouvant acheter des produits du tabac et augmente les amendes imposées aux commerçants qui vendent du tabac à des clients qui n'ont pas l'âge exigé par la loi.

La nouvelle loi interdira également les distributrices de cigarettes sauf dans les établissements autorisés à vendre des boissons alcoolisées.

Quelques heures seulement ont suffi à la Chambre des communes pour adopter le projet de loi. Il est inhabituel que des textes de loi soient approuvés aussi rapidement. Le projet de loi doit encore être approuvé par le Sénat et recevoir la sanction royale.

Il a l'appui des groupes anti-tabac, des fabricants de produits du tabac et des partis d'opposition. Le seul groupe s'y opposant est l'Association canadienne de la commercialisation automatique.

«Tout le monde nous tire dessus», a dit amer Don Blowe, de l'association, qui représente 1500 petits hommes d'affaires qui exploitent des distributrices à travers le Canada.

M. Blowe a déclaré qu'il s'opposait à l'adoption rapide du projet de loi parce que son association n'a pas eu l'occasion de faire part de ses préoccupations. Elle

VOIR TABAC EN A 2

Les Bronfman vendent leurs intérêts dans John Labatt

La transaction leur rapportera un milliard

ÉRIC CLÉMENT

Brascan, une des sociétés contrôlées par les frères Edward et Peter Bronfman, de Toronto, a décidé de vendre sa participation de 38 p. cent détenue dans la brasserie John Labatt Limited, ce qui lui rapportera près d'un milliard de dollars.

L'action de Labatt s'échangeait contre 28,5 $ jeudi sur le parquet de la Bourse de Toronto, en hausse de 37 cents par rapport à mercredi. Profitant de cette hausse, Brascan a décidé de vendre sa participation, afin de réduire sa dette et d'investir dans d'autres secteurs.

Les actions seront offertes au public au prix de 28,25 $ à échéance le 8 mars 1993. Brascan recevra trois versements: 422 millions à cette date, 290 millions le 8 mars 1994 et 281 millions le 8 mars 1995, soit 993 millions au total.

La participation de Brascan étant vendue sur le marché public, c'est la Caisse de dépôt et placement du Québec qui devient virtuellement le plus gros actionnaire de Labatt avec... 7 p. cent des actions.

Brascan, qui est l'actionnaire

VOIR BRONFMAN EN A 2

■ **Voir la chronique de Claude Picher.** ***Page C 3.***

Les pouvoirs publics ont peine à répondre à la demande en matière de formation professionnelle

FRANÇOIS BERGER

Quelque 200 000 Québécois adultes, surtout des chômeurs, se sont rués l'an dernier sur les programmes publics de formation professionnelle des écoles secondaires, des cégeps et des universités, tandis que plus de 300 000 autres ont bénéficié d'une formation dispensée aux frais de leurs employeurs, souvent avec l'aide gouvernementale.

Il n'y a jamais eu autant de personnes en formation professionnelle au Québec et les listes d'attente s'allongent dramatiquement dans les programmes gouvernementaux. L'ampleur de la demande, aiguillée par la persistance d'un chômage élevé, a provoqué le débordement des pouvoirs publics qui nagent en pleine confusion.

De plus, on ignore complètement quelle est l'efficacité de la formation actuellement dispensée. Personne, ni à Ottawa ni à Québec, ne peut évaluer l'impact ou la valeur de la formation pro-

VOIR FORMATION EN A 2

■ **Pas facile d'accéder à la formation professionnelle.** ***Page A 4***

Aujourd'hui

MÉTÉO

Aujourd'hui: de 6 à 12 cm de neige. Maximum -2. Minimum -8.
Demain: nuageux avec neige légère. Maximum -4, minimum -14.
Détails en page E 18

CINÉMA

TAVERNIER: dans son dernier film, «L.627», qui prendra l'affiche vendredi, Bertrand Tavernier a refusé les habituels clichés sur les policiers. Il a même eu quelques démêlés avec le ministère de l'Intérieur! Luc Perreault l'a rencontré. ***Page D 1***

THÉÂTRE

TREMBLAY: il y a 25 ans, la pièce de Michel Tremblay, «Les Belles Soeurs», était créée au Rideau Vert. Cette semaine, elle sera reprise à Montréal chez Jean Duceppe. Pour parler de ces personnages mythiques, Jean Beaunoyer a rencontré Tremblay en Floride. ***Page E 1***

HABITAT

FANTAISIE ROYALE: le designer Dick Walsh a exercé tous ses talents dans la décoration du bar montréalais Le Royal en créant un aménagement intérieur qui est un amalgame de styles à l'imaginaire débordant et où l'éclat de la couleur et la folie du dessin sont à l'honneur. Walsh, qui est originaire de Donnacona, est concepteur-styliste au magazine Elle Québec. ***Page L 1***

VACANCES/VOYAGE

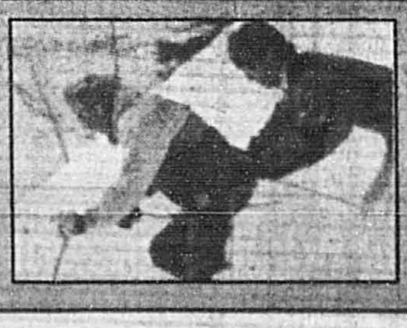

JACKSON HOLE: cette station de ski du Wyoming reçoit en moyenne 11,58 mètres de neige par saison. Un paradis pour les skieurs invétérés. Mais il n'est pas besoin d'être un amateur de passages difficiles pour apprécier Jackson Hole, dont la station compte 62 pistes et 9 remontées mécaniques. ***Page I 1***

SOMMAIRE

Annonces classées
immobilier ..... F2 à F10
marchandises F10
emplois ..... F10 à F12, G2, G3
automobiles ..... G4 et G5
propositions d'affaires C2
Arts ..... Cahier E
informations D4
ciné-horaires E2
télé-horaires E2
Télévision E2
Bandes dessinées K6
Bridge, échecs, philatélie K5
Carr. et prof. ..... Cahier J et K
Cinéma ..... Cahier D
Décès ..... G6 et G7
Économie ..... Cahier C
Encans G8
Êtes-vous observateur? F2
Feuilleton K4
Habitat ..... Cahier L
Horoscope K6
Informations nationales F1
Le monde C1
Loteries A4
Maisons d'enseig. ..... B8 à B10
Mots croisés F4, F8
«Mot mystère» F5
Restaurants/Vins E16, E17
Sports ..... Cahier H
Réjean Tremblay H1
Pierre Ladouceur H3
Chasse et Pêche H6

SPEC Électronique Dumoulin
• Montréal 8390 St-Hubert 388-1122
• Laval 1599 Autoroute 440 ouest 681-2226
• Longueuil 2203 chemin de Chambly 468-1993
Le premier TÉLÉVISEUR 42" À TUBE IMAGE • UNE PRIMEUR MITSUBISHI
EN PRIMEUR Chez Dumoulin DU JAMAIS

➤ Écran d'une clarté incomparable
➤ P.I.P. (Image dans l'image)
➤ Définition de 700 lignes
➤ Caractéristiques haut-de-gamme

0 PAIMENT INTÉRÊT 6 mois

Demain dans *La Presse*

Santé

Maigrir à tout prix

■ **Il y a dix ans, André Beauchamp pesait 565 livres. Aujourd'hui, il pèse 275 livres et dans les statistiques, son nom figure dans la colonne des succès. Ce succès est attribuable à la gastroplastie, une chirurgie d'amaigrissement qui a réduit sa capacité stomacale à l'équivalent de trois cuillerées à soupe. De plus en plus de gens ont recours à des méthodes d'amaigrissement très draconiennes, dont les plus populaires sont les chirurgies de l'estomac. On évalue à au moins 200 le nombre de ces opérations qui se pratiquent, chaque année, dans la seule région montréalaise. Katia Gagnon, qui a assisté à une de ces opérations en compagnie du photographe Robert Nadon, nous présente un dossier sur ce sujet dans le cahier SANTÉ, dans *La Presse* de demain.**

En bref

Les Communes adoptent une loi contre le terrorisme

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Les Communes ont adopté hier une loi forçant le gouvernement à extrader ou à poursuivre toute personne soupçonnée d'avoir commis un acte terroriste contre des citoyens canadiens à bord d'un avion, d'un navire, ou d'une plate-forme océanique.

Le projet de loi, qui a rencontré l'aval de tous les partis, permet ainsi au Canada de se conformer à un traité international auquel il a déjà adhéré, a dit Michael Zigayer, un porte-parole du ministère de la Justice.

Le traité a été négocié après qu'une vague d'attentats terroristes au milieu des années 80 ait semé la confusion au chapitre des juridictions internationales.

Le traité autorise un pays à exiger l'extradition d'une personne soupçonnée d'actes terroristes si l'un de ses ressortissants a été menacé ou attaqué en territoire étranger.

La notion de territoire s'applique aux aéroports, aux navires enregistrés à l'étranger et aux plates-formes utilisées pour le forage pétrolier en mer ou pour la recherche scientifique.

L'objet de ce traité est d'empêcher l'existence de havres où peuvent se réfugier les terroristes, a expliqué M. Zigayer.

Plusieurs pays ont signé cet accord.

La quotidienne Tirage d'hier

à trois chiffres **589**

à quatre chiffres **8704**

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6900

ANNONCES CLASSÉES
Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 285-7111
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé+ 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

06-6

CODE DU JOUR — SAMEDI 13 FÉVRIER 1993

SUITE DE LA UNE

CÉGEPS

La philosophie éliminée dans les cégeps

deux types de diplômes: celui qui mène au marché du travail et celui qui ouvre les portes du cégep.

Actuellement, un étudiant n'a qu'à réussir son cours de français de cinquième secondaire pour obtenir son DES. Avec la réforme, il devra aussi compléter avec succès les cours de français, mathématiques et anglais de cinquième secondaire, ainsi que les cours d'histoire et de physique de quatrième secondaire s'il veut entrer au cégep.

Si cette réforme était appliquée maintenant, 15 p. cent des élèves du secondaire ne pourraient pas aller au cégep.

Le secteur technique

Mme Robillard créera aussi une Table nationale de formation professionnelle dont fera partie le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé, le ministère de l'Industrie et du Commerce et des employeurs. La Table sera chapeautée par le ministère de l'Enseignement supérieur et aura un pouvoir de recommandations sur des questions telles que la création de programmes et leur distribution géographique dans les cégeps de la province.

Une Commission d'évaluation, qui remplacera l'actuel Conseil des collèges, sera formée. Composée de trois commissaires choisis par le ministère et épaulée par une trentaine de fonctionnaires, elle évaluera les cégeps.

Le ministère a aussi l'intention d'instaurer des examens nationaux en français. La ministre jongle aussi avec l'idée d'imposer des examens d'État à tous les cours qui forment le bloc de matières obligatoires mais les directeurs généraux des cégeps s'y opposent. Compte tenu de l'ampleur des changements apportés, de grands pans de cette réforme ne seront pas en vigueur avant septembre 1994 ou 1995.

Réactions

Cette réforme, qui n'est même pas déposée, soulève déjà de vives réactions. Depuis quelques jours, les syndicats multiplient les rencontres et les professeurs inquiets se réunissent pour étudier les propositions ministérielles que l'on appelle encore des « hypothèses ». Mme Robillard serait prête à y apporter quelques ajustements mais les grandes lignes de la réforme sont coulées dans le béton. Elle a aussi expressément demandé de ne faire aucune fuite dans les journaux.

Depuis deux jours, la Fédération autonome du collégial (FAC), qui regroupe plus du tiers des 10 000 professeurs de la province, étudie ces « hypothèses ». La FAC veut d'abord consulter ses membres avant de réagir officiellement mais, dans un premier temps, le président Michel Duffy a qualifié ce projet de contre-réforme qui se fera sur le dos des professeurs.

« Le contenu des cours a toujours été déterminé en grande partie par les professeurs et cette autonomie professionnelle nous échappera, a-t-il dit. La sécurité d'emploi de nos membres est aussi remise en question. Il y aura de nombreux professeurs mis en disponibilité, particulièrement en philosophie et en éducation physique. »

Quant à la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ), elle a refusé de commenter, du moins pour l'instant.

Dans les collèges, l'atmosphère est à l'inquiétude et à la morosité. Pendant que les étudiants se mobilisent pour contester l'imposition d'un éventuel ticket modérateur, les professeurs discutent... et lisent les journaux. □

TABAC

La vente du tabac est maintenant interdite aux moins de 18 ans

demandera la tenue d'audience publiques au Sénat et réclamera des modifications, a-t-il ajouté.

L'association convient que les enfants ne doivent pas être autorisés à acheter des cigarettes, mais il soutient que les distributrices de cigarettes sont installées seulement où il y a un contrôle par les adultes.

Il y a environ 15 400 distributrices de cigarettes en utilisation au Canada et la plupart devront être déménagées. Beaucoup de machines sont dans des usines où il n'y a pas d'autre source facile de cigarettes, a ajouté M. Blowe.

Dans un débat récapitulatif sur le projet de loi, le ministre de la Santé, Benoit Bouchard, a rappelé que la cigarette était la plus importante cause de maladies et de décès qui pourraient être évités au Canada.

Il a déclaré que 38 000 Canadiens meurent chaque année de maladies liées à la cigarette.

Quand M. Bouchard a déposé le texte de loi, il a déclaré qu'il porterait les amendes maximum pour les commerçants qui vendent du tabac aux enfants d'un âge inférieur à l'âge prescrit de 100$ à 50 000$. Il n'avait pas précisé que l'amende de 50 000$ s'appliquait seulement aux commerçants qui avaient été trouvés coupables du même délit au moins à quatre reprises auparavant. □

FORMATION

Les pouvoirs public ont peine à répondre à la demande en matière de formation professionnelle

fessionnelle. Ni les commissions scolaires ni les cégeps ne disposent de données sur les taux de réussite ou d'abandon, même si ces institutions dispensent de la formation professionnelle depuis longtemps.

Les changements technologiques rapides et les mutations économiques mondiales obligent le Québec et le Canada à faire du « rattrapage » dans la formation de sa main-d'oeuvre, de telle sorte que les budgets dévolus à la formation, au Québec seulement, ont été gonflés de 40 p. cent depuis trois ans et atteignent 1,5 milliard de la part d'Ottawa et plus de 500 millions de la part de Québec.

En une seule année (1991-92), les cours de formation destinés aux adultes ont doublé dans les commissions scolaires, où 117 000 personnes sont inscrites en formation professionnelle. Les programmes de formation du gouvernement canadien ont vu leur clientèle augmenter de 60 p. cent depuis deux ans au Québec (67 000 inscriptions cette année), tandis que les cégeps atteignent des records d'inscriptions dépassant 61 000 en formation professionnelle pour les adultes.

Dans le régime d'assurance-chômage, où une partie grandissante du budget est consacrée à la formation, le nombre de prestataires en formation est passé du simple au double en une seule année, reflétant la nouvelle philosophie gouvernementale de remettre les chômeurs au travail.

Cette ruée a cependant provoqué un débordement des programmes financés par les gouvernements. Et la frustration va grandissant parmi la population, chez les chômeurs en particulier qui doivent attendre des mois, sinon des années, avant de bénéficier d'un programme qu'ils ont réussi à dénicher après une recherche souvent ardue dans les méandres bureaucratiques de deux gouvernements se faisant concurrence sur le marché du travail.

Selon un document de travail préparé le 19 janvier dernier par le ministère québécois de la Main-d'oeuvre, « le domaine de la main-d'oeuvre est devenu l'illustration par excellence de confusion, de lourdeur et de l'inefficacité ». Cette confusion, le ministère l'attribue à la présence au Québec de deux réseaux, celui du Québec et celui du fédéral, qui multiplient les dédoublements.

Au ministère canadien de l'Emploi et de l'Immigration, on fait état en territoire québécois d'une liste d'attente de 25 000 candidats dans un programme de formation appelé « achats directs », qui consiste en des achats de cours du fédéral dans les commissions scolaires, les cégeps et les universités.

Il y a autant de gens en attente qu'il y en a effectivement en formation, et les périodes d'attente peuvent être de quatre ans dans certains domaines, comme par exemple le cours de conducteur de camion. Cependant, il n'y a pas suffisamment de candidats pour certains cours, comme celui de secrétariat, où le bilinguisme est un prérequis.

Dans les réseaux communautaires de développement de l'emploi à Montréal, qui dépendent des budgets gouvernementaux, on parle d'attentes régulières d'un an et demi à deux ans, une durée suffisante pour décourager les chômeurs qui finissent par se trouver autre chose à faire.

Il y a trois personnes en attente pour deux en formation dans les programmes québécois destinés aux assistés sociaux jugés aptes au travail. À Montréal, la liste d'attente s'allonge six fois plus vite que le nombre de places disponibles dans les programmes de formation de la Sécurité du revenu. D'ailleurs, les assistés sociaux capables de travailler préfèrent le plus souvent accepter une réduction forcée de leurs prestations pour aller tenter leur chance par leurs propres moyens, selon les statistiques de la Sécurité du revenu.

Quant à la confusion des programmes de formation (il y en a une cinquantaine qui se subdivisent à leur tour en sous-programmes, autant au provincial qu'au fédéral), même les « spécialistes » s'y perdent. « Les gens qui cherchent de la formation ne savent pas où s'adresser, et moi-même je m'y perds », dit Mme Johanne Deschamps, responsable de la formation professionnelle à la Fédération des travailleurs du Québec (plus grosse centrale ouvrière avec 450 000 membres).

Selon M. Jean-Claude Lauzon, président du Conseil canadien de la productivité et porte-parole de la Chambre de commerce du Québec, les employeurs « abandonnent l'idée-même de s'adresser aux fonctionnaires » dans la recherche des programmes de formation. Les employeurs se disent: « Nous sommes aussi bien de faire la formation nous-mêmes », explique M. Lauzon.

Et ils ne s'en privent pas. Selon une étude de Statistique Canada, un travailleur québécois sur huit bénéficie chaque année d'un programme de formation défrayé par son employeur, surtout dans l'administration des affaires, le génie, l'informatique et le secteur de la santé. Les grandes entreprises, avant tout celles du secteur public, des finances et des communications, ont ainsi recours à leurs propres ressources pour former un travailleur sur cinq, tandis que cet effort chute à un travailleur sur seize dans la petite entreprise.

Les employeurs privilégient aussi leur personnel cadre et les professionnels, qui reçoivent quatre fois plus de formation que le commis ou le travailleur d'usine. De plus, les employés qui n'ont pas complété la scolarité de niveau secondaire sont laissés pour compte dans la formation en entreprise.

Malgré les problèmes rencontrés autant dans les entreprises que dans le secteur des programmes gouvernementaux, l'éveil massif des Québécois à la formation professionnelle devrait tout de même être vu positivement. « Pas vraiment », disent les responsables de la formation. En fait, personne ne connait l'impact des efforts consentis en formation.

« On commence à se poser des questions sur la valeur ajoutée de la formation », dit M. Lauzon, qui voudrait bien voir une étude sur cette question. Une telle évaluation serait d'ailleurs passablement compliquée par la confusion des programmes où chaque organisme et ministère compile les données à sa manière, tantôt en années civiles (de janvier à décembre), tantôt en années financières (d'avril à mars) ou encore en années scolaires (de juillet à juin).

Seule la Commission de la formation professionnelle de Montréal dispose de données sur une clientèle restreinte de quelque 3600 personnes: la moitié environ avaient trouvé un emploi six mois après la formation, mais c'était il y a trois ans, avant la récession... qui a laissé 33 000 diplômés universitaires au chômage au Québec, 50 p. cent de plus qu'en 1989! □

PROVIGO

Si la vente de Provigo échoue, Univa versera entre 2 et 25 millions à Blackstone

niqué, Unigesco révèle qu'en vertu d'une entente qui la lie à Blackstone, elle ne s'est engagée « à payer aucune rémunération à Blackstone » si l'offre Unigesco-Blackstone aux actionnaires d'Univa n'est suivie d'aucune transaction.

Le holding précise de plus s'être engagé à ne pas vendre en tout ou en partie son bloc de 26 p. cent des actions d'Univa « à moins de 11 $ (prix de l'offre Unigesco-Blackstone) pendant l'opération en cours ».

Toutefois, Unigesco peut vendre ses actions à un tiers si elle obtient un meilleur prix. En pareil cas, et si la transaction impliquait moins de 50 p. cent des actions d'Univa, Univa devra verser elle-même à Blackstone 6,25 millions, à titre « d'honoraires de valorisation ». □

BRONFMAN

Les Bronfman vendent leurs intérêts dans John Labatt

principal du Groupe Noranda, a déjà annoncé au début de la semaine la vente pour 971 millions de sa filiale MacMillan Bloedel Ltd. Les analystes financiers estimaient que cette vente génèrerait à court terme suffisamment de liquidités au groupe Edper. Il faut croire que non, surtout que les pertes nettes de Brascan avait augmenté de 61,4 p. cent en 1992 par rapport à 1991. Labatt représentait 10 p. cent des actifs de Brascan.

Malgré la récession, Labatt avait réussi lors de son exercice financier de 1992 à engendrer quelque 29 p. cent de bénéfices d'opération de plus qu'en 1991. Et le groupe Edper avait reçu de John Labatt, à la fin de l'année dernière, quelque 110 millions grâce à un retour de 3 $ par action en dividende.

Le président et chef de la direction de Labatt, M. G.S. Taylor, a précisé que la décision de Brascan ne remet pas en question les « initiatives stratégiques déjà mises de l'avant » par Labatt, « y compris le programme d'amélioration de la situation des actionnaires, annoncé en septembre et le maintien des efforts en vue d'augmenter notre bénéfice ».

Labatt, qui annoncera les résultats de son troisième trimestre le 11 mars, avait déclaré un chiffre d'affaires de 4,4 milliards pour son exercice financier de 1992. Ayant son siège social à London, en Ontario, John Labatt Limited est connu pour ses bières mais fait également des affaires dans l'industrie du divertissement (TSN, RDS et 90 p. cent des Blue Jays de Toronto) et les produits laitiers (Sealtest, Lactantia). □

Deux étudiants tués lors d'une fusillade dans une université

Associated Press

DAYTONA BEACH, Floride

■ Deux jeunes gens ont été abattus à l'arme automatique hier soir lors d'une fusillade à l'université Bethune-Cookman de Daytona Beach, en Floride, l'un des établissements les plus cotés du pays. Deux autres adolescents ont été blessés.

La fusillade aurait éclaté à la suite d'une dispute entre automobilistes.

Les quatre adolescents étaient apparemment des étudiants de l'université et ils ont été fauchés par une arme automatique, selon la police.

Selon des témoins, les agresseurs — en nombre indéterminé — ont pris la fuite en voiture, a déclaré le porte-parole de la police Al Tolley au *Daytona News-Journal*.

L'un des tués été retrouvé dans la rue, à quelque cinq mètres d'une voiture dont les passagers semblent avoir été mêlés à la dispute. Le second corps gisait dans le hall d'accueil de l'établissement, qui existe depuis 1904 et compte actuellement 2300 élèves.

Les deux blessés ont été transportés au Centre médical Halifax. L'un, Bernard Smith, 23 ans, touché à la jambe, a pu regagner son domicile après quelques soins. L'autre restait hospitalisé.

• Meilleurs prix garantis
Pas de taxes
SOLDE DE MATELAS
Nos prix sont imbattables
Faites-en la comparaison !
OUVERT DIMANCHE
ROCKLAND 341-7810

• Meilleurs prix garantis SIMMONS Sealy

Tous les ensembles comprennent matelas, sommier-caisse et livraison gratuite.	ORTHO LC notre prix	ÉVASION notre prix
Ensemble lit simple	145$	249$
Ensemble lit double	185$	329$
Ensemble grand lit	245$	369$

Sainte-Catherine et University
282-9525
les promenades de la CATHEDRALE

La Presse

L'inspecteur Steve Desjardins doit s'assurer que les meubles et autres objets récupérables soient entreposés à la fourrière municipale. Le propriétaire des biens ainsi ramassés a 60 jours pour les récupérer.

PHOTO LUC SIMON PERRAULT, *La Presse*

Franchement écoeurant !

Les inspecteurs de Montréal font chaque année 250 opérations de nettoyage

YVON LABERGE

■ Une odeur fétide. De celle qui terrasse et qui aveugle...

Farid Tannous, inspecteur de la Ville de Montréal avait pourtant prévenu : Vous allez voir, ça pue !

Je n'ai rien vu... sauf un chat et une personne dont je ne saurais dire s'il s'agissait d'un jeune homme ou d'une jeune femme.

J'ai senti... L'odeur était déjà perceptible du trottoir par la porte grande ouverte. Pas capable d'entrer dans ce bas de duplex de la rue Cazelais, du quartier Saint-Henri à Montréal. Malgré deux tentatives.

Une odeur d'excréments et d'urine de chats mélangée à l'air surchauffé du logis. Franchement écoeurant !

Michel d'Orsonnens, le patron de Farid Tannous, est allé jusqu'à la cuisine... Sur le pas de la porte, Farid Tannous explique que c'était pire, il y a deux semaines.

Là vivait une vieille dame seule et quelques chats. C'est l'histoire classique de la solitude, de la peur et de l'isolement qui les accompagne. Malade, on a fini par l'hospitaliser la semaine dernière.

Quelqu'un s'occupe maintenant des chats — il n'y en aurait plus que quatre — et du grand ménage. Les inspecteurs du Service de l'habitation et du développement urbain n'ont pas eu à faire appel à leurs collègues cols bleus pour nettoyer la place.

Avenue Barclay, dans le quartier de la Côte-des-Neiges, hier après-midi, deux cols bleus et un inspecteur achèvent de vider deux logements — un au sous-sol l'autre au rez-de-chaussée — d'un immeuble qui en compte sept.

Deux logements, une seule locataire. Une femme d'une cinquantaine d'années. Pas de chauffage dans le quatre pièces et demie du rez-de-chaussée ni dans le cinq pièces et demie du sous-sol. La tuyauterie n'a pas résisté. C'était un signal d'alarme.

Quand les inspecteurs de la Ville sont arrivés sur les lieux, ils ont découvert le pot aux roses : des déchets, de vieux meubles, journaux, cartons, morceaux de bois, vêtements, etc. De locataire, point !

Un bordel incommensurable. En trois jours, ils auront fait plus d'une vingtaine de voyages en camion vers le dépotoir de la carrière Miron. Dans certaines pièces, il y en avait presque jusqu'à hauteur d'homme.

Les déchets en décomposition ont fait pourrir le plancher de bois franc d'une des pièces du sous-sol, laissant un trou béant. Ailleurs, les épaisseurs de vieux tapis mal assortis sont recouverts d'une croûte de déchets glacés qu'il faut ramasser à la pelle. Heureusement, dans les deux logements, le gel emprisonne les odeurs.

Un col bleu ouvre la porte du frigo du logement du rez-de-chaussée. Une odeur insupportable, enfermée jusque-là, s'échappe. Vieux cartons de lait, de crème, pots de yogourt tourné ; viandes et légumes en décomposition. Et partout, sur les parois intérieures, des taches noires, petites taches noires, d'insectes sans vie. Quelle puanteur !

Les deux salles de bain sont dans un état inutile à décrire. La peinture s'écaille ; les rideaux, les stores et les toiles des fenêtres des deux logements condamnés tombent en lambeaux... Pas trace du passage des rats — pourtant ! — et que des cadavres de coquerelles. Beaucoup de cadavres de coquerelles. Les vivantes, elles ont dû trouver refuge chez les cinq autres locataires de l'immeuble... et la locataire chez des amis !

Des opérations de nettoyage comme celle d'hier, les inspecteurs chargés de faire respecter le Code du logement de la Ville de Montréal en font, bon an mal an, près de 250. Parfois, on découvre le cadavre d'un ermite mort de sa belle mort, mutilé par les rats et les insectes ; d'autres fois, un vieil homme malade dont les jambes sont rongées par la gangrène ou une vieille femme dont le corps est couvert des piqûres des puces et des poux qui l'habite... Des photos d'archives difficiles à regarder...

Roger Bolduc, un col bleu de la Ville de Montréal, a été affecté, avec son collègue Martin Deschamps (qui n'apparaît pas sur la photo), au nettoyage des deux logements de l'avenue Barclay encombrés de déchets et de vieilleries inutilisables qui ont rendu les logements insalubres.

PHOTO LUC SIMON PERRAULT, *La Presse*

Hier après-midi encore, boulevard Décarie, dans un immeuble de rapport, un studio occupé par une femme d'une cinquantaine d'année elle aussi. Un peu confuse, elle ne répond pas aux questions et invite Michel d'Orsonnens à quitter les lieux. Le studio commence à être encombré de vieux journaux, cannettes d'aluminium, de sacs en plastique remplis d'autres sacs en plastique, de vêtements, etc.

Ce n'est pas encore l'horreur et pour éviter que cela ne se dégrade, l'opération de nettoyage aura lieu la semaine prochaine ou la suivante. La dame, une exinfirmière, croit-on, aurait accepté. En attendant, elle dort sur le plancher, enroulée dans une couverture. Son lit déborde...

Venant de la salle de bain, on entend couler un robinet. C'est celui du lavabo qui se remplit d'eau froide qui s'écoule lentement par le trop-plein. Dans le lavabo : un carton de lait, un autre de jus, un petit paquet de viande hermétiquement enveloppé et quelques bricoles sont tenus bien au frais !

Pourtant, côté cuisinette, un frigo — petit — et un congélateur — petit luiaussi...

Brutalité contre l'ex-policier Pierre Beauchamp : une accusation portée contre un enquêteur de la SQ

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le ministère public a autorisé, hier, qu'une accusation de voies de fait simples soit intentée contre l'un des enquêteurs de la Sûreté du Québec qui auraient, le 7 janvier dernier, brutalisé un automobiliste, un ancien policier, sur l'autoroute des Laurentides.

Me Jean-Pierre Boyer, responsable du bureau du substitut du procureur général au palais de justice de Laval, a signé la dénonciation après avoir pris connaissance du rapport d'enquête des policiers du détachement de Montréal-Métro de la SQ.

Les deux enquêteurs en question, affectés au détachemennt de Saint-Jean, sont Yves Champagne et Mario Rivest. La poursuite judiciaire est intentée contre Yves Champagne, 40 ans.

L'étude du dossier a convaincu la Couronne d'entamer une procédure contre le policier Champagne, classée, selon le jargon judiciaire, dans infraction sommaire, c'est-à-dire qu'elle ne relève pas du Code criminel.

Trouvé coupable de voies de fait simples dans la catégorie infraction sommaire, un individu est passible d'une peine de six mois d'emprisonnement ou d'une amende de 200$. Jugé selon le Code criminel, un tel chef peut entraîner (selon l'article 266) une peine de cinq ans.

Normalement, une telle infraction est jugée dans une cour municipale, mais étant donné que le délit a été commis sur l'autoroute, qui est sous la juridiction de la SQ et non de la police municipale, l'affaire sera débattue au palais de justice. Convoqué par sommation, l'agent Champagne se présentera devant le tribunal le 17 mars.

Selon ce que l'on a pu apprendre en s'entretenant avec plusieurs représentants des milieux judiciaires, Pierre Beauchamp aurait exagéré dans ses déclarations. Un avocat accuse les médias d'avoir grossi l'histoire.

L'enquête policière fait état du fait que les agents Champagne et Rivest venaient de faire une perquisition dans le district judiciaire de Terrebonne. En route pour Saint-Jean, leur véhicule banalisé aurait été ralenti sur l'autoroute des Laurentides par la voiture conduite par M. Beauchamp.

Les agents auraient indiqué leur intention de dépasser à plusieurs reprises et le plaignant aurait refusé de céder le passage. Rendus à la hauteur du boulevard Cartier, à Laval, les deux automobiles se sont immobilisées.

M. Beauchamp allègue avoir été poussé par terre par les deux agents, qui auraient mis du temps à s'identifier.

Pour leur part, les deux agents lui ont remis une contravention pour conduite imprudente.

Cette histoire est loin d'être terminée. M. Beauchamp a intenté une poursuite de 30001$ contre la SQ, tandis que les deux agents Champagne et Rivest devront comparaître devant le comité de déontologie.

L'EXPRESS DU MATIN

MEURTRE À MONTRÉAL-EST

■ Une femme de 31 ans a été assassinée hier dans un logement situé à l'angle des rues Notre-Dame et Champêtre à Montréal-Est. Selon les policiers, un homme s'est rendu au poste 55 en soirée pour déclarer qu'un de ses amis avait tué une jeune femme. Il a ensuite conduit les policiers à l'appartement où ils ont découvert le corps de la victime. Le suspect, un homme de 28 ans, a été arrêté en fin de soirée et il est toujours détenu pour interrogatoire. Il s'agit du septième meurtre à survenir sur le territoire de la CUM depuis le début de l'année.

INCENDIES À VALLEYFIELD

■ À Valleyfield, hier soir, deux incendies ont éclaté en moins d'une heure, s'attaquant d'abord aux locaux d'un concessionnaire automobile, puis à un immmeuble d'habitation. Le premier incendie est survenu chez Poirier Automobile, chemin Larocque. C'est une perte totale. À 19h15, le deuxième incendie est survenu rue Alfred. Le feu a été maîtrisé rapidement. Personne n'a été blessé. Il semble que ces incendies ne soient pas d'origine criminelle.

TABAC : TROIS CONDAMNATIONS

■ Trois hommes ont été condamnés ces jours-ci à la suite d'infractions à la loi concernant l'impôt sur le tabac. Il s'agit de Marcel Bourassa, de Valleyfield, d'André Lamarre, du Lac-à-la-tortue, et d' Ambroise Gagné, de Matane.

ACCUSÉE D'HOMICIDE INVOLONTAIRE

■ Accusée d'homicide involontaire sur la personne de son voisin Claude Pecquet, Josée Nolet a été citée à son procès, hier, au terme de son enquête préliminaire, qui s'est déroulée au palais de justice de Montréal. La jeune femme de 24 ans de Saint-Henri avait été arrêtée le 18 novembre dernier, plus de deux mois et demi après la mort de son voisin sexagénaire, trouvé inconscient au pied de l'escalier extérieur menant à son appartement. Josée Nolet avait téléphoné aux ambulanciers pour leur signaler un « accident », en omettant de mentionner l'altercation qui avait précédé, portée plus tard à la connaissance des policiers par des adolescents, témoins de la dispute. Nolet, armée d'un bâton, et Pecquet, connu pour son caractère belliqueux, en étaient venus aux coups. Une vigoureuse poussée de la jeune femme devait précipiter son voisin au bas d'une volée de six marches. Il était mort, quelques jours plus tard, sans reprendre conscience, des suites d'une fracture du crâne.

MEURTRE DE MICHELLE PERRON : L'ENQUÊTE REPREND

■ Interrompue depuis le 6 novembre dernier, l'enquête du Comité de déontologie policière sur le travail des policiers chargés d'élucider le meurtre de Michelle Perron, commis le 15 décembre 1987, pourra désormais reprendre. Le juge Ginette Piché de la Cour supérieure a rejeté la requête en évocation déposée par Me Gabriel Lapointe, au nom de ses clients, les sergents-détectives Jean-Claude Poulin et Fernand Lamarche, pour obtenir que les membres du Comité se récusent. Cette enquête se tenait à la demande de Gilles Perron, l'ex-réalisateur de Radio-Canada qui avait été accusé du meurtre de sa femme, emprisonné pendant deux ans, puis acquitté, en 1992, au terme d'un deuxième procès.

MEURTRES D'HOMOSEXUELS : RÉCOMPENSE DE 4000 $

■ Deux donateurs anonymes offrent une récompense de 4000 $ à quiconque fournira des renseignements à la police, pouvant mener à l'arrestation et à la condamnation du ou des responsables des meurtres de deux homosexuels commis récemment à Montréal et à Laval. C'est l'organisme de charité Jeunesse au Soleil qui a fait connaître hier aux médias l'annonce de cette récompense. La récompense vise particulièrement les meurtres de Michel Hogue 42 ans, assassiné le 18 janvier à Laval, et celui de Robert Panchaud, 36 ans, tué à Montréal le 27 janvier. Selon le lieutenant-détective Jean Ostiguy de la section des crimes contre la personne de la police de la CUM, ce genre de récompense amène souvent des délations.

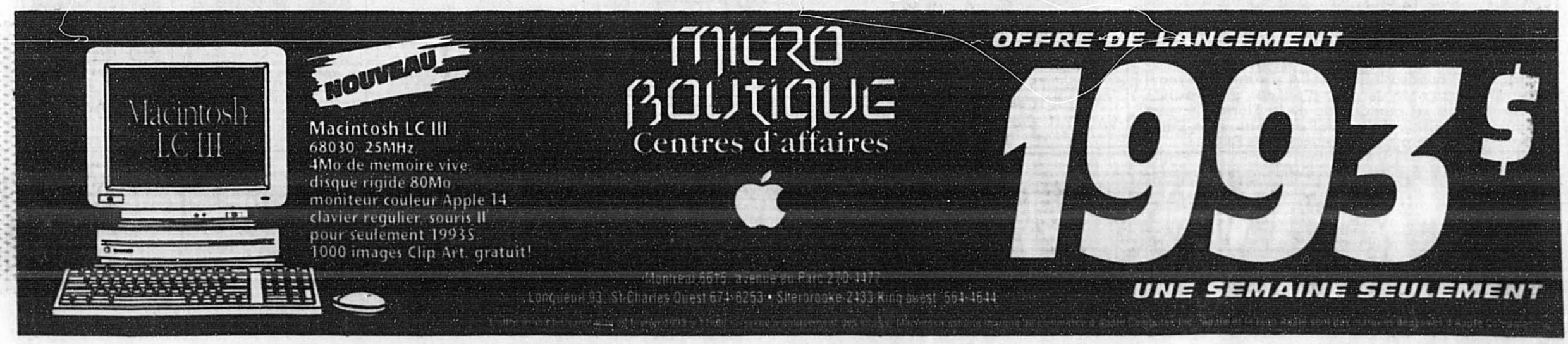

Les employeurs ont davantage recours à la formation privée

Syndicats, patronat et gouvernement québécois veulent un «guichet unique» en matière de formation professionnelle

FRANÇOIS BERGER

■ Les employeurs québécois préfèrent largement avoir recours au secteur privé plutôt qu'aux réseaux publics d'enseignement quand il s'agit de former leur personnel.

Tandis que les programmes publics se multiplient, 16 000 employeurs québécois ont préféré, depuis 1991, s'adresser d'abord à des firmes de consultants et autres «sociétés privées de formation professionnelle» pour former 125 000 employés, dans le cadre du nouveau crédit d'impôt à la formation instauré par le gouvernement du Québec à la fin de 1990. Québec s'engage à rembourser 40 p. cent des coûts de formation quand il s'agit d'une petite ou moyenne entreprise et 20 p. cent dans le cas de la grande entreprise. Le coût annuel devrait être de l'ordre de 100 millions de dollars.

Selon le ministre de la Main-d'oeuvre, M. André Bourbeau, 80 p. cent des heures de formation dans le cadre de ce programme fiscal, et 60 p. cent des coûts, ont été le fait de contrats signés avec des «sociétés privées» de formation.

«De toute façon, le réseau public (commissions scolaires et cégeps) n'aurait pas la capacité de réponse», dit le ministre. En fait, le réseau public est déjà débordé et les listes d'attente s'y allongent.

Le crédit d'impôt à la formation

L'engouement des employeurs est tel pour le crédit d'impôt à la formation que le nombre d'heures de formation a doublé pendant les six premiers mois de 1992, par rapport à toute l'année précédente.

Mais les syndicats ouvriers ne voient pas la chose avec enthousiasme. Autant à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qu'à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), on souligne que tout reste à faire dans l'implication des syndicats et des travailleurs dans la formation professionnelle.

Les syndicats tentent de négocier les conditions des programmes de formation et d'inscrire de nouvelles clauses dans les conventions de travail. Cela n'a «pas donné les résultats que l'on attendait», dit Mme Johanne Deschamps, responsable des questions de formation à la FTQ.

Elle donne l'exemple du Mouvement Desjardins, qui a mis en place un programme de formation et de perfectionnement de son personnel dans les caisses populaires. «C'est un beau programme, mais la direction de Desjardins décide en solo, sans le syndicat», dit-elle.

Pour M. François Lamarche, responsable du dossier de la formation à la CSN, «les employeurs assurent la formation quand il y a des changements dans les procédés de production». Leur approche est strictement «ponctuelle», dit-il.

Les syndicats réclament plutôt une approche intégrée, faisant appel à des initiatives conjointes qui tiennent compte de l'ancienneté et des capacités des travailleurs (le quart de la main-d'oeuvre québécoise n'a pas complété la scolarité de niveau secondaire). Les centrales ouvrières parlent de formation continue dans le contexte de la réorganisation du travail.

La FTQ et la CSN ont opté pour la mise en place dans les entreprises de comités paritaires de formation, comme il en existe déjà au niveau régional ou dans des secteurs industriels définis (une quinzaine, du meuble au caoutchouc en passant par les fonderies et l'aérospatial).

Un guichet unique

Parce que la formation professionnelle est aujourd'hui stratégique pour le développement de l'industrie et de l'emploi, les syndicats s'accordent avec le patronat et le gouvernement québécois pour la création d'un «guichet unique» en matière de développement de la main-d'oeuvre. Québec réclame ainsi d'Ottawa toute la gestion de la main-d'oeuvre, y compris les budgets de l'assurance-chômage.

Actuellement, quand un chômeur, un travailleur ou un employeur est à la recherche d'un programme de formation, il doit s'adresser à deux fonctionnaires, un du provincial et un autre du fédéral. Et encore faut-il trouver le bon programme, en fonction du statut du candidat: en emploi ou sans emploi, prestataire de l'assurance-chômage ou assisté social, femme de retour sur le marché du travail ou immigrant, etc... Le labyrinthe des programmes doit être simplifié.

Le ministre André Bourbeau n'a encore rien obtenu de son vis-à-vis fédéral, Bernard Valcourt, qui entend conserver le rôle d'Ottawa dans le marché du travail. La dernière entente fédérale-provinciale en matière de main-d'oeuvre, signée en novembre 1991, vient à échéance le 31 mars prochain, et il n'y a pas eu de négociations depuis l'échec des derniers pourparlers à la mi-janvier.

L'enjeu est de quelque 8 milliards de dollars, dont plus de 1,5 milliard pour la formation professionnelle, que le fédéral dépense au Québec annuellement. Le gouvernement québécois consent quant à lui 1,8 milliard à la main-d'oeuvre, dont 532 millions pour la formation professionnelle.

Le «guichet unique» réclamé par Québec — c'est-à-dire que le gouvernement québécois serait l'unique «maître d'oeuvre» — mettrait fin à un gaspillage administratif évalué à 250 millions par année, selon le ministre Bourbeau.

Actuellement, les deux gouvernements engloutissent au Québec la somme de 740 millions (en 1992-93) en dépenses d'administration pour mettre en oeuvre des programmes de soutien du revenu et de formation professionnelle de près de 10 milliards.

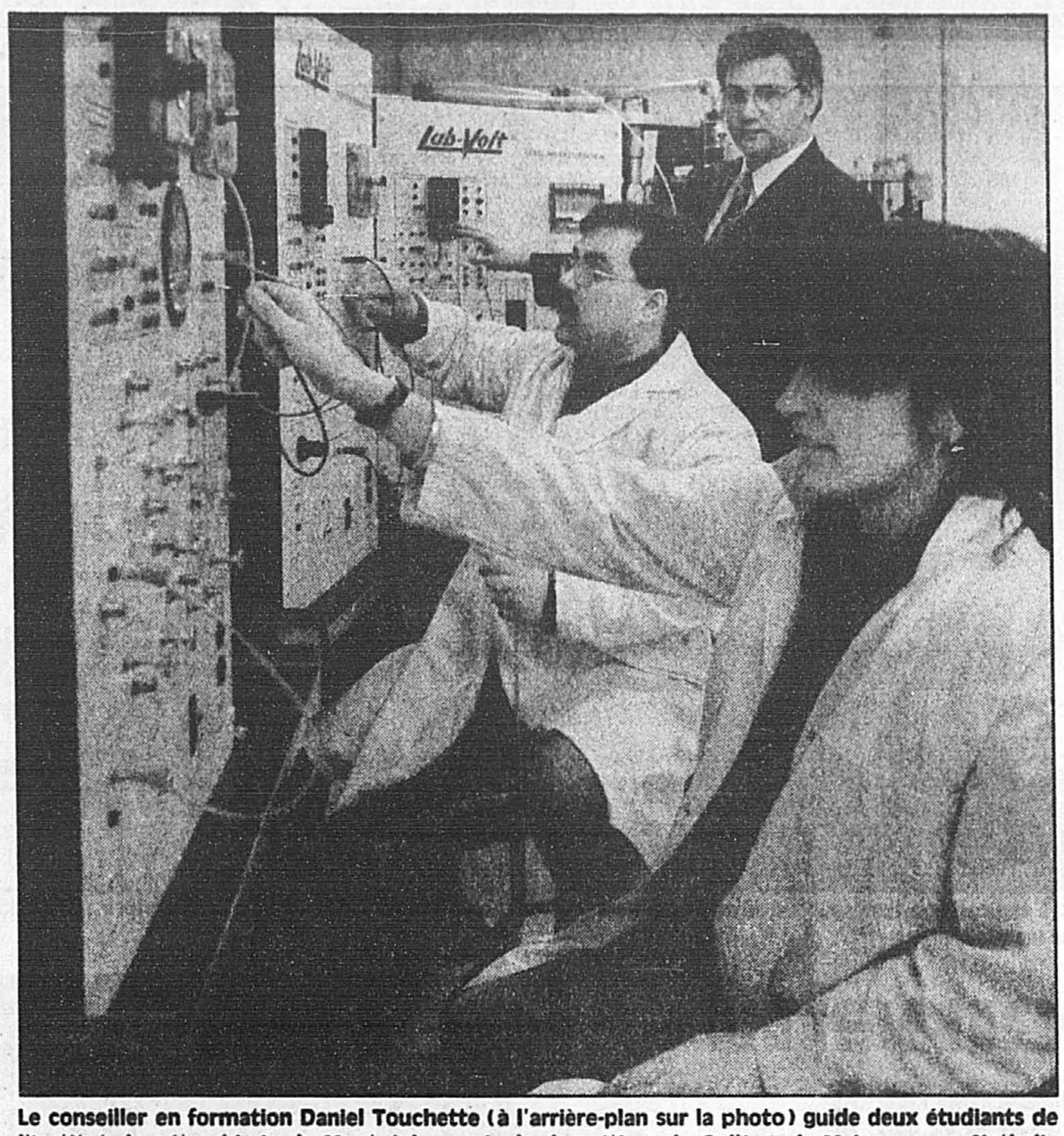

Le conseiller en formation Daniel Touchette (à l'arrière-plan sur la photo) guide deux étudiants de l'Institut de pétrochimie de Montréal, une école de métiers du Collège de Maisonneuve. Nathalie Saint-Louis (à l'avant-plan) et Martin Guyon font partie des 150 adultes inscrits dans cette école parrainée depuis trois ans par l'industrie québécoise de la pétrochimie. PHOTO JEAN GOUPIL, *La Presse*

Pas facile, l'accès aux programmes!

FRANÇOIS BERGER

■ Michel D'Orvilliers, un chômeur de 35 ans père de deux enfants, était bien content quand il a réussi à s'inscrire, l'été dernier, à un cours de formation professionnelle en plomberie des appareils de chauffage dans une école de métiers de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

M. D'Orvilliers avait court-circuité à sa manière les longues listes d'attente des programmes gouvernementaux de formation. Il avait trouvé le cours par lui-même et s'y était inscrit. Mais son superviseur de la Commission de l'assurance-chômage n'était pas content, lui.

«On m'a dit que je ne devais pas m'orienter seul et que je risquais de perdre mes prestations», raconte-t-il. Les fonctionnaires de l'assurance-chômage lui demandaient de rester chez lui, de 8 heures du matin à 16 heures, car il devait être «disponible», dit-il.

À la Commission de l'assurance-chômage, un porte-parole a cependant expliqué que de nombreux prestataires se portent candidats à la formation professionnelle «à la dernière minute», quelques semaines avant la fin de leurs prestations. Même s'ils ont trouvé un cours, leur période de prestation risque de se terminer avant même qu'ils puissent entrer dans le programme.

M. D'Orvilliers a finalement abouti dans un programme du gouvernement du Québec qui va lui permettre de faire son cours de plomberie... s'il finit par obtenir le financement promis.

Il a présenté sa candidature, comme plus de 2200 autres personnes, au programme *Sprint* (subvention et prêt individuel aux travailleurs), qui promet une aide financière sous forme d'une bourse du gouvernement québécois et d'un prêt du Mouvement Desjardins.

M. D'Orvilliers a commencé son cours l'automne dernier, mais il n'a reçu, quelques mois plus tard, que la moitié de l'aide financière promise. Un autre étudiant inscrit à *Sprint*, M. Martin Guyon, a dû patienter pendant cinq mois avant de commencer à recevoir le financement. Il fait partie d'un groupe de candidats à ce programme qui viennent de présenter une requête de recours collectif contre le gouvernement.

Très souvent, les chômeurs ou les travailleurs «doivent assumer eux-mêmes les frais» des cours de formation professionnelle, déplore M. François Lamarche, responsable des questions de formation professionnelle à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Le problème de l'accès à la formation n'est pas seulement une question financière ou de longues listes d'attente. Il faut aussi que le candidat possède une scolarité suffisante et, souvent, il doit être bilingue, dit Mme Johanne Deschamps, de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

Or, le quart de la main-d'oeuvre québécoise n'a pas complété le cours de niveau secondaire et un adulte sur cinq est considéré comme analphabète fonctionnel (en français, inutile de considérer l'anglais). Les syndicats réclament un assouplissement des règles d'accessibilité et le financement de la formation dite de base (lecture et calcul).

D'autre part, n'est pas candidat à la formation professionnelle qui veut. Les programmes gouvernementaux accueillent les candidats en fonction de la source de leur revenu: revenu d'emploi ou prestations de l'assurance-chômage ou de la sécurité du revenu. C'est ce statut «dotationnel» qui va guider les fonctionnaires du Québec et du fédéral dans l'orientation des candidats à travers le dédale des programmes (les trois quarts des programmes concernent les gens sans emploi).

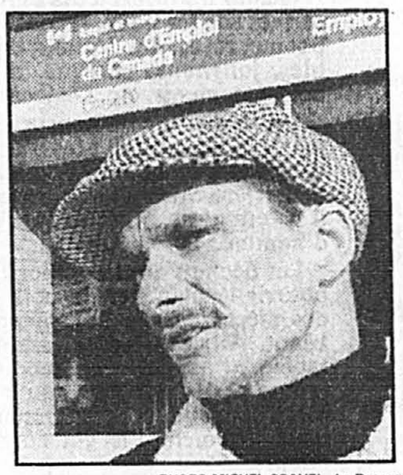

PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Michel D'Orvilliers

Le projet de loi fédéral C-105, destiné à exclure du régime de l'assurance-chômage les gens qui quittent leur emploi sans motif valable, va provoquer entre autres effets l'exclusion des programmes de formation de quelque 60 000 personnes qui quittent leur emploi volontairement chaque année au Québec. Leur statut «dotationnel» n'étant plus celui des personnes en emploi ou prestataires de l'assurance-chômage, il ne leur restera plus que l'assistance sociale comme porte d'entrée dans les programmes de formation. Mais les listes d'attente à la Sécurité du revenu sont très longues...

Quant à ceux et celles qui parviennent à s'inscrire dans un programme de formation, souvent à leurs propres frais, ils ont tendance à se décourager en grand nombre. Par exemple, des 120 étudiants adultes inscrits en 1992 à l'Institut de pétrochimie du Collège de Maisonneuve (une école de métiers gérée avec le secteur privé), une cinquantaine seulement ont déniché un emploi parmi les 80 qui avaient terminé le cours.

La jeunesse des propriétaires de La Sorrentina n'émeut pas le juge Massé

RAYMOND GERVAIS

■ Le restaurant **La Sorrentina**, situé au 4606 est, rue Sherbrooke à Montréal, a écopé hier en Cour municipale d'une amende de 900 $ après avoir reconnu sa culpabilité à quatre chefs d'accusation relatifs à l'hygiène en matière de restauration.

Accusée d'avoir conservé des aliments non surélevés d'au moins 10 cm du sol, d'avoir permis à ses employés de travailler sans résille et d'avoir déposé des rebuts dans un contenant malodorant et accessible aux animaux, la compagnie à numéros propriétaire du restaurant a imploré la clémence du tribunal, affirmant que ses propriétaires étaient des jeunes à leurs débuts en restauration.

Le procureur de la poursuite au dossier, Me Normand Labelle, ainsi que l'avocat de la défense, se sont entendus pour faire une suggestion commune à la Cour quant à l'amende à imposer.

La défense a demandé au juge André Massé d'accorder un délai de six mois à son client pour s'acquitter de l'amende.

Le juge Massé a rétorqué que six mois, c'était beaucoup trop long compte tenu qu'il s'agissait d'un restaurant de 238 places et de 20 employés. «J'accorde un délai de 90 jours», a déclaré le juge.

Les infractions reprochées remontent au 6 juillet dernier et une vérification effectuée cette semaine a démontré que la situation était corrigée.

Lors du passage des fonctionnaires au restaurant, de nombreuses caisses de nourriture tant dans la chambre de congélation, dans les chambres froides que dans dans l'aire de préparation des aliments, se trouvaient sur le sol.

À l'extérieur du restaurant une benne à déchets mal entretenue dégageait des odeurs nauséabondes sur une distance de plus de 10 mètres.

Par ailleurs, M. Ho Dac Trieu, propriétaire du restaurant **Miyako** sis au 1439 rue Amherst, a été reconnu non coupable par le juge André Massé et libéré d'une accusation d'avoir eu un endroit à déchets malpropre et d'avoir souillé la ruelle avec des huiles et des graisses de cuisson.

Appelés à témoigner, les inspecteurs du Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal, ont précisé hier à la Cour que le restaurateur avait répandu fait le nécessaire pour que l'huile et la graisse soient absorbées.

Une inspectrice a même précisé avoir communiqué avec la compagnie de récupération qui a admis la faute. Bien que le juge n'ait pas retenu cette précision, le magistrat en est toutefois arrivé à la conclusion que l'accusation devait être rejetée, le restaurateur ayant démontré une diligence raisonnable afin de corriger la situation.

En défense, M. Thieu a tenu à démontrer au Tribunal qu'il avait pris tous les moyens nécessaires pour remédier à la situation.

C'est avec soulagement que M. Thieu a appris la décision du tribunal.

FLORIDE

POURQUOI LOUER QUAND VOUS POUVEZ ÊTRE PROPRIÉTAIRE POUR MOINS CHER ?

95 % de FINANCEMENT

20 derniers condominiums de la phase I de 59 900 $ à 75 900 $ US

Phase II, à partir de 99 900 $ US

INCLUANT: terrasse privée, 3 appareils ménagers, moquette, rideaux, etc.

LA MEILLEURE QUALITÉ/PRIX POUR UNE LOCATION EXCEPTIONNELLE

Situé sur le bord du Clear Lake à seulement un mille de l'Intracoastal et à deux milles des magnifiques plages de Palm Beach, à l'est de la 95 à seulement 2 milles au nord du nouvel aéroport de Palm Beach. Ce magnifique projet ultra-sécuritaire de 96 condominiums est à distance de marche d'un parcours de golf, d'un des plus grands centres commerciaux du Sud de la Floride (ouvert 7 jours/semaine), du nouvel auditorium de Palm Beach et du camp d'entraînement des Expos.

LAKE PLACE CONDOMINIUMS
600, Executive Center Drive
West Palm Beach (sortie 53 Est de l'autoroute 95) Floride
Floride : 1 (407) 478-4485
Tennis, pavillon, salle d'exercices, terrasse, piscine

SOIRÉE D'INFORMATION À 19 H 30
Lundi 15 février 1993 à 19 h 30
Mardi 16 février 1993 à 19 h 30
GATINEAU: Hôtel des Gouverneurs de Gatineau
111, rue Bellehumeur, Gatineau.

V1900052

loto-québec

RÉSULTATS
loto-québec

La Mini — Tirage du 93-02-12

NUMÉROS	LOTS
731419	50 000 $
31419	5 000 $
1419	250 $
419	25 $
19	5 $
73141	1 000 $
7314	100 $
731	10 $

PROVINCIAL — Tirage du 93-02-12

NUMÉRO DÉCOMPOSABLE

NUMÉROS	LOTS
3729472	1 000 000 $
729472	5 000 $
29472	500 $
9472	100 $
472	25 $
72	5 $

La Quotidienne — Tirages du 93-02-06 au 93-02-12

	3	4
SAMEDI	465	9974
DIMANCHE	703	6313
LUNDI	243	9576
MARDI	366	7133
MERCREDI	838	9806
JEUDI	766	5222
VENDREDI	589	8704

Banco — Tirage du 93-02-12

1	3	6	8	12	14	15
18	20	21	26	36	37	50
51	53	62	65	66	67	

Prochain tirage: 93-02-13

Interrons — Tirage du 93-02-12

NUMÉROS	LOTS
249077	250 000 $
49077	2 500 $
9077	250 $
077	25 $
77	10 $

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

VIVE LE PHANTOM

MAINTENANT JUSQU'AU 4 MARS 1993!

Théâtre Maisonneuve
Place des Arts, Montréal

RÉSERVEZ UNE SOIRÉE AVEC LE PHANTOM
(514) 790-2222

QUELQUES PLACES ENCORE DISPONIBLE!

Billets également en vente au guichet de la Place des Arts et aux guichets TicketMaster (situés dans certains magasins de La Baie)

Groupes (20 et plus) Téléphonez (514) 874-9153 au Québec (416) 928-7366 ou dehors du Québec

Réservez une place de choix grâce à Avant-première de American Express. Composez le (514) 790-0300

Version originale! En anglais avec des sous-titres en français

Cartes

Boisbriand : les deux commissaires révoqués

Le juge Tellier autorise toutefois la Commission municipale à poursuivre son enquête

GILLES PAQUIN

■ La Cour supérieure du Québec a ordonné hier à la Commission municipale de révoquer les deux commissaires qui faisaient enquête sur la Ville de Boisbriand parce que ceux-ci n'avaient pas « l'apparence d'impartialité requise » pour effectuer ces travaux.

Dans un long jugement de 48 pages, le juge Claude Tellier blâme les commissaires Jean-Paul Boucher et Jean-Guy Houde de leur manque de transparence dans cette affaire, mais il autorise la Commission a poursuivre l'enquête moyennant certaines précautions.

Les deux commissaires avaient reçu le mandat de scruter deux dossiers très précis, soit la vente d'un terrain par la Ville et l'émission d'un permis de construction en zone inondable. Une première enquête avait été menée par des fonctionnaires du ministère des Affaires municipales sur le même sujet au printemps 1991.

Le rapport des fonctionnaires a été remis au ministre en juillet 1991 pour ensuite être transmis secrètement à la Commission municipale, un tribunal administratif pourtant tenu d'agir avec une grande impartialité.

Selon le tribunal, « le rapport n'aurait jamais dû être transmis aux commissaires et les commissaires n'auraient jamais dû accepter de le recevoir ». On peut présumer qu'ils ont tout ce qu'il faut pour faire l'enquête, sans avoir à être aidés par d'autres rapports ajoute le juge.

Le magistrat retient donc l'argument des procureurs de la Ville selon lequel la réception de ce rapport aurait pu influencer la démarche des commissaires et créer chez eux une forme quelconque de partialité.

« Les commissaires Jean-Paul Boucher et Jean-Guy Houde n'ont pas l'apparence d'impartialité requise pour procéder à l'enquête ordonnée par le décret du gouvernement adopté le 18 septembre 1991 », de conclure le juge Tellier.

Le maire Gagné

« J'ai toujours dit que je désirais une enquête pour faire toute la lumière et rétablir ma réputation. Mais de la façon dont cette enquête avait débuté, il était évident que je n'aurais pas eu un traitement impartial », a commenté hier le maire Gagné.

La Commission municipale devra donc retourner le rapport au ministre et choisir de nouveaux commissaires qui n'en ont jamais entendu parler si elle veut poursuivre l'enquête. Les autorités municipales souhaitent pour leur part que le ministre abandonne toute cette affaire.

Un bail unique pour les bénéficiaires d'aide sociale?

Devant assumer des pertes de loyers, des propriétaires s'adressent au ministre Bourbeau

MARIE-FRANCE LÉGER

■ Afin de se prémunir contre les problèmes de loyers impayés, des propriétaires proposent d'émettre un nouveau type de bail pour ceux qui transigent avec des prestataires de l'aide sociale.

Créée en 1991, la Centrale immobilière Mérite réunit actuellement 300 propriétaires (environ 10 000 logements), de Montréal et de la Rive-Sud, aux prises avec des loyers impayés qualifiés « d'irrécupérables. »

« Ce matin, nous avons pour 282 070 $ de jugements de la Régie à collecter, dont 80 000 $ sont des créances des bénéficiaires de l'aide sociale », a indiqué la présidente du CIM, Louise Roy.

Elle constate que la Régie du logement peut ordonner les jugements d'éviction et statuer sur les montants en retard, mais ne peut pas récupérer les montants en souffrance. Les propriétaires doivent se débrouiller seuls, dénonce-t-elle.

Une seule solution

Fatigués d'assumer ces pertes de loyers, les membres de la CIM ne voient qu'une solution : exiger un bail unique pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

Ainsi le propriétaire, désirant louer à un prestataire du ministère du Revenu, se rendrait au bureau local de l'aide sociale avec une copie de son compte de taxes et une demande de pré-location, signée par les deux parties.

Le nouveau bail comporterait une preuve de paiement. À chaque mois, lors du paiement, le propriétaire et le locataire apposeraient leur signature. Si le paiement ne se fait pas, le propriétaire se présenterait au bureau de l'aide sociale pour réclamer son dû.

« On ne ferait que respecter la loi (article 27) qui dit qu'en cas de mauvaise administration des prestations par le bénéficiaire, le ministre peut verser la prestation à une personne ou à un organisme qu'il désigne », a souligné Mme Roy.

L'organisme a fait parvenir sa demande au ministre André Bourbeau. Ce dernier a référé le tout au mois de novembre dernier à un « comité chargé de proposer des solutions susceptibles de remédier à la situation de non-paiment de loyers ».

Le directeur de la police de Saint-Antoine condamné à payer 1000 $ d'amende

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le juge Jean Beaulieu a condamné, hier, le directeur de la police de Saint-Antoine, Gilles Pelland, à deux amendes d'un montant total de 1000 $ pour avoir fait de fausses déclarations dans une demande de prêt déposée auprès d'une banque.

Retiré avec ses proches dans un coin du palais de justice de Saint-Jérôme, après le prononcé de la sentence, M. Pelland, qui voit ainsi sa carrière de policier prendre fin, a déclaré qu'il interjettera appel de la décision du juge Beaulieu, de la Cour du Québec.

Le magistrat a précisé que M. Pelland, 50 ans, devra aussi payer une amende supplémentaire de 30 $. Il a quatre mois pour acquitter le tout, à défaut de quoi il devra aller en prison. Le juge Beaulieu lui a aussi imposé une période de probation de 12 mois.

Dans ses arguments, Me Francine Chartrand, agissant pour la poursuite, avait réclamé deux amendes de 750 $ chacune. Tandis qu'en défense, Me Pierre Gagnon avait demandé l'absolution vu la bonne réputation et l'excellente conduite de son client. Il avait ajouté que l'accusé avait été assez puni par une publicité tapageuse.

Dans ses propos d'avant-sentence, le juge Beaulieu a mentionné que M. Pelland avait profité de son poste de confiance pour tromper les autorités de la Banque Royale. « Il a profité de sa situation. Un autre emprunteur aurait été soumis à une enquête plus poussée. C'est plus qu'une erreur de jugement », a précisé le magistrat.

Dans sa sentence, le juge Beaulieu a tenu compte de la formation impressionnante de M. Pelland et de son excellente réputation de policier.

« Son cv démontre qu'il a une bonne réputation, qu'il était l'un des candidats pressentis pour devenir directeur de la régie de police, qu'il est l'un des concepteurs de ce regroupement », a souligné le juge Beaulieu.

Avant de devenir directeur de la police de Saint-Antoine, en 1987, M. Pelland était responsable du détachement de Saint-Jérôme de la Sûreté du Québec.

Il a consacré beaucoup d'efforts à l'élaboration du projet de formation d'une régie de police regroupant les corps de Saint-Jérôme et de Saint-Antoine et les municipalités de Lafontaine et de Bellefeuille, auparavant desservies par la SQ.

M. Pelland a été des 29 candidats pressentis pour devenir directeur de ce nouveau service de police. Depuis quelques semaines, seulement cinq noms ont été retenus et il apparaît que le sien n'y figure pas.

Renversé en attendant l'autobus

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Un Québécois de 57 ans, M. Sylvio Morrisette, qui attendait à un arrêt d'autobus, a été frappé mortellement par un véhicule dont le conducteur venait de perdre la maîtrise, jeudi soir, boulevard René-Lévesque, à Québec.

Le véhicule, pour une raison inconnue, a dérapé avant de frapper un abribus, puis, la victime qui se trouvait à proximité.

Blessé sérieusement à la tête, M. Morissette a été transporté à l'hôpital du Saint-Sacrement où son décès a été constaté.

Pierre Foglia

Le rap et nous

Aimez-vous le rap? Moi non plus. Pourtant je suis un vieux rock'n'roll. Et le rap est le lieu où le rock se regénère, évolue. C'est là que ça se passe.

Pas de panique, ceci n'est pas une chronique sur le rock'n'roll. Ni sur le rap. Ceci est une chronique sur les jeunes « qui-ne-savent-pas-écrire-même-à-l'université » et sur les vieux lettrés. Ceci est une chronique inquiète sur être ou ne pas être *là où ça se passe*...

Ne prenez pas le rap dans son sens nègre. Oubliez sa forme strictement musicale. Retenez le mouvement très actuel. Retenez le beat culturel. Ce dérapage contrôlé à la surface des choses...

Notre mouvement à nous — nous les vieux cons lettrés — était vertical. Écrire c'est creuser. Lire c'est plonger.

Eux — eux les jeunes-qui-ne-savent-pas-écrire — écument la surface des choses. Ils ne creusent pas. Ils surfent. Quand ils lisent c'est par nécessité, des trucs de science, des modes d'emploi pour comprendre « comment ça marche ». Quand ils écrivent c'est pour communiquer avec leur ordinateur. Et quand ils ont des choses à dire, ils les disent en images, en sons, en vidéos, en logiciels.

On prétend qu'ils sont illettrés. Ce serait vrai si on voulait dire qu'ils se foutent complètement de la lettre.

Mais on veut dire qu'ils sont crétins. Et ça c'est une connerie. Une connerie aussi conne que celles qui se disent sur les juifs ou sur les Noirs. Sauf que c'est admis. Les jeunes sont des crétins. Ce n'est curieusement pas raciste de le dire.

Le problème est mondial comme pour la Somalie. Je retrouve d'un mois à l'autre, les mêmes statistiques éplorées dans la presse québécoise, américaine, française, italienne. D'un continent à l'autre, le même lamento :

— Les jeunes ne savent plus écrire!

Ils écriront de moins en moins.

— Les jeunes ne lisent plus!

Ils liront de moins en moins.

Les maîtres de la lettre cherchent l'erreur : où nous sommes-nous trompés? En inventant la télé? L'ordinateur? Les polyvalentes? En retirant les grands auteurs du programme? En démocratisant l'école?

Et s'ils se trompaient en cherchant l'erreur? Si on était tout simplement arrivé à la fin d'une ère? Si on était dans ce tournant difficile où les nouvelles réalités imposent un nouvel ordre? Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire de l'humanité. La lettre n'a pas toujours régné. Avant Shakespeare, les maîtres étaient des tailleurs de pierre analphabètes. Peut-être qu'est arrivé le temps des maîtres du bip, du clip, du vidéo et du flash, plus ou moins analphabètes.

Peut-être qu'est arrivé le temps du rap.

Aimez-vous le rap?

Moi non plus. Dommage. Parce que c'est là que ça se passe.

Quand 60 p. cent des universitaires ne savent pas écrire, quand 50 p. cent des élèves décrochent au secondaire, il ne faut peut-être pas chercher l'erreur ailleurs que dans le refus d'admettre que les temps ont changé...

Un nouvel ordre culturel se répand inexorablement sous les sarcasmes, les menaces, les grincements de dents des maîtres lettrés qui dictent, gardent la règle culturelle depuis quatre siècles. Les censeurs et les *senseurs* (ceux qui fabriquent du sens) freakent. Les maîtres du discours, intellectuels, artistes, profs, journalistes, s'accrochent de tous leurs ongles à leur crédo de toujours : *la lettre, seule, est apte à structurer la pensée. Hors de la lettre le sens se liquéfie*.

Cet affrontement de la lettre contre le bip, le clip, le flash, le rap, n'a pas fini de faire des victimes. Pourtant le rap gagne inexorablement du terrain.

Vous n'aimez pas le rap?

Moi non plus. C'est bien dommage pour vous et moi, parce que c'est le rap qui va gagner.

* * *

Faut pas pleurer. Ce n'est ni gai ni triste. Et ce n'est pas tout de suite que le rap va gagner. Les choses se précipitent mais pas au point de basculer demain matin. Nous ne serons pas tout de suite les ignorants du nouvel ordre.

Nous les vieux cons lettrés, sommes encore au pouvoir partout. La communication c'est nous. Les arts c'est nous. L'école c'est nous. Ça brasse à l'école, mais on tiendra le fort encore longtemps. Les positions vont se durcir. Prévoyez plusieurs sursauts de la dictée matinale et de l'accord des participes passés pronominaux. Et peut-être même de plus grandes incongruités encore, comme le retour de *Madame Bovary*, de *Germinal*, et qui sait, du grec et du latin. Avant de nous barricader dans nos écoles privées fortifiées, on n'a pas fini de les écoeurer, les petits cons du rap!

Je le dis sans compassion. Je n'ai pas de sympathie particulière pour les tenants de ce nouvel ordre culturel qui ne sera pas plus drôle que le nôtre. Qui aura ses modes, ses tics, ses hiérarchies, ses papes. Il est peu probable que les papes du bip, du clip, du flash, du rap soient moins chiants que la papesse de la *Barre du Jour* ou que les intellectuels du Boréal, Jean Larose en tête.

Si j'ai parfois hâte au nouvel ordre, c'est par pure malice. J'ai hâte de voir Jean Larose, justement, en crétin cathodique. J'aimerais assister aussi à la conversion de Suzanne Lévesque, encore qu'elle devrait souffrir moins que le premier. Pour convertir la lettre qu'elle n'a jamais eue en bip et clip qu'elle n'aura pas non plus, il lui suffira, j'imagine, de retoucher légèrement son maquillage...

Pure malice disais-je. Les choses ne basculeront pas demain matin. C'est pas fini. Je m'étonne seulement qu'on sache pas que c'est commencé.

— Les jeunes ne savent plus écrire!

Ils écriront de moins en moins.

— Les jeunes ne lisent plus!

Ils liront de moins en moins.

Ce n'est pas parce qu'on s'est trompé. C'est parce que c'est comme ça! Vous voulez des raisons? J'en ai pas. Vous raisonnez trop. Vous ne sentez pas assez. Tout dans la tête, rien dans le nez. Vous ne sentez pas que ça ne reviendra plus? Que les temps ont changé. Et qu'il faut changer l'école. Pas pour la refaire comme elle était il y a 50 ans. La refaire pour qu'elle accueille les enfants de maintenant...

C'est quoi une école? Un lieu où l'on apprend à apprendre. Où l'on apprend que c'est long, difficile d'apprendre. Où l'on apprend, malgré tout, à aimer apprendre.

Ça, ça ne changera jamais.

Ce qui change c'est qu'au lieu de leur apprendre à apprendre la lettre, il faut leur apprendre à apprendre l'image, le flash, le bip, le clip, le rap.

En attendant, pour cause de Bosnie scolaire, ils n'apprennent rien, ils décrochent. Incultes. Infirmes. Amputés de guerre culturelle.

En attendant que vous creviez et la lettre avec vous.

En attendant, la culture n'est plus qu'un trou par où se perd le sens.

AVIS PUBLIC
CARGAISON AÉRIENNE
à l'aéroport de Dorval
Tapis d'Orient et d'Asie
saisis
Chargement stoppé
par ordre des douanes américaines
La cargaison comprend également d'autres tapis de dimensions et de prix variés, incluant des tapis tribaux rares et de superbes tapis en soie.
Conditions:
• Tout doit être payé et emporté à l'achat,
• supplément 10% pour frais de transport, commission et entreposage,
• chaque lot sera déballé et chaque pièce sera étiquetée pour inspection publique,
• une pièce d'identité valide est nécessaire pour l'inscription et un certificat d'exemption pour commerce est requis pour avoir droit à l'exemption de taxes,
• modalités de paiement: chèques, comptant, cartes de crédit.
ENCANTEUR AUTORISÉ ET MANDATÉ
Entrepôt des douanes canadiennes
aéroport de Dorval
Direction: Aéroport int. de Montréal Dorval, en suivant Côte-de-Liesse jusqu'à l'av. Cardinal jusqu'à Stewart Graham Nord (1 rue à l'ouest de l'entrée principale de l'aérogare), douanes canadiennes, complexe d'entreposage du fret aérien en caution, porte voisine du bureau des douanes canadiennes au 765, boul. Stewart Graham Nord.
Elegant Art Co. Ltée
Dimanche 14 février 1993
Inspection à 13 h
Encan à 14 h

« Non » au ticket modérateur

■ Des dirigeants syndicaux, des retraités, des porte-parole de groupes de femmes, de consommateurs et d'organismes communautaires se sont donné rendez-vous hier devant les bureaux du Conseil du trésor, dans le centre-ville de Montréal, pour protester contre l'intention de Québec d'imposer des tarifs dans le domaine de la santé. Déjà, les pensionnées doivent débourser deux dollars pour l'obtention des médicaments, et le ministre Daniel Johnson a indiqué que de nouvelles tarifications (appelées « tickets modérateurs ») seront introduites dans la santé. Les manifestants se sont rassemblés à l'invitation de la Coalition pour le maintien de la gratuité dans la santé, en marge d'un colloque de la CSN sur la privatisation dans les services sociaux et de santé.

PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Le ministre Danis attend une réponse de Nationair

FRANÇOIS BERGER

■ Le transporteur Nationair a jusqu'au 23 février pour répondre aux accusations de « mauvaise foi » déposées au bureau du ministre canadien du Travail, Marcel Danis, par ses agents de bord en lock-out depuis quinze mois.

Le ministre Danis attend la version patronale avant d'acheminer la plainte syndicale au Conseil canadien des relations de travail, qui a le pouvoir d'imposer un règlement, a indiqué hier une porte-parole du ministre.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui représente les 450 agents de bord en lock-out de Nationair, a déposé une plainte de « négociation de mauvaise foi » contre l'employeur. Ce dernier a refusé deux rapports de médiation.

Le dernier médiateur dans ce conflit, le juge Alan B. Gold, a tiré sa révérence le 3 février dernier après que Nationair eut rejeté ses recommandations acceptés par les syndiqués. Le transporteur allègue qu'il ne peut se permettre les augmentations salariales proposées.

Selon le SCFP, ces augmentations couvrant une période de cinq ans équivalent à trois p. cent par année, de la fin de 1990 jusqu'en 1995. La hausse proposée par le juge Gold amènerait les salaires chez Nationair au même niveau que ceux de ses concurrents.

Nationair poursuit ses opérations en dépit du conflit, grâce à l'embauche de 350 briseurs de grève (appelés *scabs* en langage syndical). Le Code canadien du travail n'interdit pas le recours à des employés de remplacement.

La compagnie vient de se lancer dans un programme d'expansion en offrant des billets à tarifs réduits sur des destinations à l'intérieur du Canada.

Selon le SCFP, Nationair « essaie nettement de faire de l'argent sur le dos de ses travailleurs ». C'est l'embauche de *scabs* à bas salaires qui permet à l'entreprise d'entreprendre sa guerre commerciale contre les autres transporteurs, indique le syndicat.

Les syndiqués ont dénoncé cette semaine les contrats accordés par Ottawa à Nationair et ils ont occupé jeudi les bureaux de la ministre de la Défense, Kim Campbell. Selon le SCFP, le gouvernement fédéral a un contrat de 34,5 millions de dollars avec Nationair pour transporter outre-mer son personnel militaire. En outre, c'est dans un entrepôt de Nationair à Mirabel que sont entreposés sept chasseurs CF-18 revenus récemment d'Allemagne.

DISPARUES

JOANNA SIENKO

■ La police de la CUM recherche une adolescente de 14 ans, disparue de son domicile depuis le 25 janvier dernier. Joanna Sienko, du 9247 boulevard La Salle, mesure 1,70 mètre, pèse 55 kilos, a les cheveux et les yeux bruns. Toute information à son sujet peut être transmise au 280-2621 ou 280-2221.

MÉLANIE BOULÉ

■ La police de Laval est à la recherche d'une jeune fille de 16 ans, Mélanie Boulé, en fugue depuis le 14 janvier. L'adolescente mesure 1,63 mètre, pèse 47 kilos et a une cicatrice à l'oeil droit. Toute information sur ses allées et venues peut être confiée au 662-4250 ou 662-4224.

HERCULE FABIOLA et MARIE-CLAUDE ST-AMAND

■ La police de Longueuil recherche deux adolescentes qui se sont enfuies du centre d'accueil La Source, au 1255, rue Beauregard, où elles résidaient depuis quelque temps. Le 1er février, à 15 h 30, Hercule Fabiola 16 ans, et Marie-Claude Saint-Amand, 15 ans, ont quitté le centre pour aller faire des emplettes. Elles n'ont pas été revues depuis ce temps. Le détective Michel Viau, qu'on peut joindre au 646-8467, mène une enquête pour les retrouver.

Le plus grand centre de décoration offre TOUJOURS les plus petits prix!

À LA DEMANDE GÉNÉRALE...

LA VENTE DU SIÈCLE ...EST DE RETOUR CHEZ AU BON MARCHÉ!

Montréal, on vous écoute! Après presque 3 ans, la plus grande vente de notre histoire est en fin de retour... LA VENTE DU SIÈCLE! Prenez avantage des prix réduits à travers tous nos rayons. EN PLUS, presque TOUS nos stores sont inclus dans notre fameuse promotion de "STORES GRATUITS"!

Plus vous en achetez, plus c'est GRATUIT!

TOUS NOS STORES VERTICAUX, HORIZONTAUX, PLISSÉS ET STORES DE TOILE EN STOCK OU SUR MESURE:

ACHETEZ-EN 1 OBTENEZ-EN 1 DE PLUS à 1/2 PRIX

ACHETEZ-EN 3 OBTENEZ-EN 1 DE PLUS GRATUIT!

ACHETEZ-EN 5 OBTENEZ-EN 2 DE PLUS GRATUITS!

ACHETEZ-EN 7 OBTENEZ-EN 3 DE PLUS GRATUITS!

Les articles gratuits ou à moitié prix doivent être de valeur égale ou inférieure aux articles achetés. Cette offre s'applique à tous les stores, à l'exception des stores annoncés ci-dessous.

SEULEMENT AU BON MARCHÉ VOUS OFFRE UN CHOIX DE 20,000 STYLES ET COULEURS DE STORES FAITS SUR MESURE PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!

STORES HORIZONTAUX
LE PLUS GRAND CHOIX AU CANADA... — 500 COULEURS!

MINI-STORES HORIZONTAUX PVC 1" EN STOCK

Vinyle 1re qualité! Couleurs: Blanc, ivoire, gris, noir.

Largeur	45" Hauteur	64" Hauteur	78" Hauteur
18"x	2.25	5.99	9.99
20"x	2.75	6.19	12.49
24"x	2.75	6.25	14.99
27"x	4.25	6.75	17.49
30"x	4.75	7.25	19.99
36"x	5.75	8.25	21.49
40"x	7.75	10.75	22.49
48"x	8.75	11.25	23.99
54"x	8.75	12.99	24.99
60"x	9.75	13.75	29.99
72"x	15.25	20.25	34.99

Pour porte-patio 78" x 84" 28.99

LIQUIDATION DE COULEURS DÉCORATIVES, TOUTES LES GRANDEURS

PVC 1" 8 COULEURS!
Rose, pêche, bourgogne, rouge, jaune, bleu, chameau, menthe.

Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Haut. 78"	Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Haut. 78"	Haut.
16"x	1.99	5.49	9.75	42"x	7.99	10.75	22.99	
18"x	2.25	5.99	9.99	44"x	8.25	10.99	23.49	
20"x	2.75	6.19	12.49	46"x	8.49	10.99	23.75	
22"x	2.75	6.25	13.99	48"x	8.75	11.25	23.99	
24"x	2.75	6.25	14.99	50"x	8.75	11.49	24.49	
26"x	3.99	6.49	16.99	52"x	8.75	11.99	24.75	
27"x	4.25	6.75	17.49	54"	8.75	12.99	24.99	
28"x	4.49	6.75	17.99	56"x	8.99	13.25	26.49	
29"x	4.69	6.99	18.99	58"x	9.49	13.49	28.49	
30"x	4.75	7.25	19.99	60"x	9.75	13.75	29.99	
31"x	4.99	7.49	20.25	62"x	10.99	14.99	30.99	
33"x	5.25	7.99	20.75	64"x	11.99	16.49	31.99	
35"x	5.69	8.25	21.25	66"x	12.99	17.99	32.99	
36"x	5.75	8.25	21.49	68"x	13.99	18.99	33.99	
38"x	7.25	9.99	21.99	70"x	14.99	19.99	34.49	
39"x	7.49	10.49	22.25	72"x	15.25	20.25	34.99	
40"x	7.75	10.75	22.49	Pour porte-patio 66" x 84"			34.99	
				Pour porte-patio 78" x 84"			39.99	

MINI-STORES HORIZONTAUX 1" ALUMINIUM EN STOCK

LIQUIDATION DE COULEURS DÉCORATIVES, TOUTES LES GRANDEURS

1re qualité, 21 couleurs! Bourgogne, cerise, cuivre, bonbon, flâme, or, bleu "Jefferso", taupe, marine, pêche, étain, rose, framboise, argent, rouge, jaune, aqua, givre, gris "Jewel", rose "Jewel", rubis.

Larg.	45"	64"	78"	Haut.	45"	64"	78"
16"x	6.49	9.99	14.99	42"x	27.99	37.99	43.99
18"x	6.99	10.99	15.99	44"x	29.99	39.99	45.99
20"x	7.99	11.99	16.99	46"x	33.99	42.49	47.99
22"x	10.49	15.49	19.49	48"x	35.99	43.99	48.99
24"x	11.99	17.49	20.99	50"x	36.99	44.49	49.99
26"x	12.99	17.75	24.99	52"x	37.99	44.99	50.99
27"x	13.99	17.99	26.99	54"x	38.99	45.49	51.99
28"x	14.99	19.99	27.99	56"x	39.99	45.99	52.99
29"x	15.99	20.99	28.49	58"x	40.99	46.49	53.49
30"x	16.99	21.99	28.99	60"x	41.99	46.99	53.99
31"x	17.99	23.99	29.49	62"x	43.49	51.99	61.99
32"x	18.99	24.99	29.99	64"x	44.99	53.99	65.99
33"x	19.99	25.99	30.49	66"x	45.99	55.99	67.99
34"x	20.99	26.99	30.99	68"x	46.99	57.99	69.99
35"x	21.49	27.49	31.49	70"x	47.99	59.99	71.99
36"x	21.99	28.99	31.99	72"x	48.99	61.99	73.99
37"x	22.99	30.99	34.99	Pour porte-patio 66" x 84"			69.99
38"x	23.99	31.99	36.99				
39"x	24.99	34.99	39.99	Pour porte-patio 78" x 84"			89.99
40"x	25.99	35.99	41.99				

VERTICAUX
DES MILLIERS DE STYLES ET COULEURS!

VERTICAUX EN PVC 3½"
75" x 84", 1re qualité! Rail de luxe, garantie à vie
VENTE DU SIÈCLE 24.99 Choix de 3 couleurs

VERTICAUX EN ALUMINIUM 3½"
75" x 84", 100% aluminium! Rail de luxe garantie à vie
VENTE DU SIÈCLE 24.99 Choix de 4 couleurs

VERTICAUX EN TISSUS 3½"
75" x 84", 1re qualité! Rail de luxe garantie à vie
VENTE DU SIÈCLE 24.99 Choix de 5 couleurs

NOUS FABRIQUONS TOUTES LES GRANDEURS PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!

STORES DE TOILE

1re QUALITÉ, Stores opaques blancs

Grandeurs Unis		Franges	Grandeurs Unis		Franges
28¼x58	8.49	12.49	64¼x58	29.49	33.49
37¼x70	9.49	14.49	64¼x70	30.49	35.49
37¼x82	14.49	20.49			
43¼x70	15.49	20.49	73¼x58	UNIS	30.49
43¼x82	17.49	22.49	73¼x70	UNIS	31.49
49¼x82	20.49	28.49	78¼x70	UNIS	48.49
55¼x70	26.49	31.49	85¼x70	UNIS	64.49
			97¼x70	UNIS	76.49
Pour porte-patio 72¼x90	UNIS	49.49	109¼x70	UNIS	87.49

LITERIE EN LIQUIDATION!
SUPER-SPÉCIAUX "VENTE DU SIÈCLE"

LIQUIDATION DE DUVETS D'OIE BLANC QUALITÉ SUPÉRIEURE
Piqué style canal 6" x 2" de construction, première qualité! Tissu de coton 100%, percale 233 fils p.c. Double maille avec cordon contour. Couleur blanche.

PARTAGEZ VOS ACHATS AVEC VOTRE FAMILLE OU VOS AMIS... NE MANQUEZ PAS VOTRE CHANCE!

Grandeur: Double
Rég.: $249.99
SPÉCIAL: $189.99
19.99
OBTENEZ-EN UNE AUTRE POUR SEULEMENT

ENS. DE DRAPS EN PERCALE 180 et 200 FILS/p.c.
Grande liquidation d'hiver de marques reconnues Cannon, Tesmade, Wamsutta, Bill Blass, Springmaid, Dan River, Fieldcrest.
Bon choix de couleurs unies, dans toutes les grandeurs. Inclus: taie(s) d'oreiller, drap plat, drap contour.
ACHETEZ-EN UN ENS. DE DRAPS EN PERCALE (Couleur unie) À NOTRE PRIX DÉJÀ RÉDUIT...
OBTENEZ EN UN AUTRE À VALEUR ÉGALE OU MOINDRE POUR 4.99

SERVIETTES VANTAGE
100% coton de "Cannon Royal Family"

Serviette de bain Grand format	Grandeur 27"x52"	Rég. 14.99	VENTE 9.99 ch.
Serviette à main	16"x28"	12.99	7.69 ch.
Débarbouillette	13"x13"	7.49	3.99 ch.

OREILLERS en PROMOTION DE RETOUR À LA DEMANDE GÉNÉRALE
Achetez n'importe lequel oreiller en plume ou en duvet...
OBTENEZ LA DEUXIÈME POUR SEULEMENT 1.99

DERNIÈRE CHANCE - FIN DE SAISON!

ENS. de DRAPS en FLANELLETTE VIYARELLA
80% coton/20% polyester grande sélection de modèles imprimées ou unies. Inclus: taie(s) d'oreiller, drap plat, drap contour.
Simple 18.99 l'ens.
Double 22.99 l'ens.
Reine 26.99 l'ens.

ENS. de DRAPS-DOUILLETS
Chauds et confortables! Choix de 8 couleurs. Inclus: Drap plat et drap contour.
Simple 27.99 l'ens.
Double 32.99 l'ens.
Reine 37.99 l'ens.
Roi 52.99 l'ens.

DRAPERIES FAITES SUR MESURE
Choix énorme, toujours au plus bas prix!

Vous ne trouvez pas la bonne grandeur dans votre couleur préférée? Nous vous offrons, selon disponibilité, la grandeur la plus rapprochée annoncée, AU MÊME PRIX!

LE PLUS GRAND CENTRE D'ESCOMPTE EN DÉCORATION AU CANADA!
3500 boul. St-Joseph est
Entre boul. St-Michel et Pie-IX
EN AFFAIRES DEPUIS PLUS DE 45 ANS, DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS!
Tél 259-3500
OU COMMANDEZ PAR FAX: 259-3141

Au Bon Marché

HEURES D'AFFAIRES
Lun.-mer.: 9h15-18h
Jeu.-ven.: 9h15-21h
Samedi: 9h-17h
Dimanche FERMÉ

Les spécifications dans cette annonce ont préséance sur toute publicité antérieure.

«Ici, il y a des fusils partout... Ils sont fous», dit Eugène Chénier de son lit d'hôpital en Floride

MARC-ANDRÉ BEAUDIN
collaboration spéciale

■ «Ici, il y a des fusils partout. Aux Marchés aux puces, dans les magasins, partout! Ils sont fous! C'est ce que déclarait d'une voix faible hier, Eugène Chénier, de son lit d'hôpital en Floride.

Chénier, qui habite Kabasawa, une localité située à une centaine de kilomètres de Hull, est en convalescence après avoir été blessé par de jeunes malfaiteurs qui lui ont tiré dans le dos dans un terrain de stationnement de Fort Myers, une ville du sud-ouest de la Floride.

«Chez nous quand on achète une arme, c'est pour aller à la chasse aux chevreuils. Aux États-Unis, c'est pour tuer du monde que les gens en achètent, de souligner M. Chénier.

M. Chénier et sa femme, Lise, marié depuis 31 ans, ont été accostés mercredi vers huit heures du soir par quatre jeunes malfaiteurs qui tentaient de voler le sac à main de Mme Chénier au moment où ils montaient dans leur camionnette. M. Chénier est alors intervenu pour défendre sa femme. C'est à ce moment qu'il fut atteint d'une balle tirée par l'un des jeunes truands.

«C'est quand j'ai vu l'arme pointée sur ma femme que j'ai décidé d'intervenir», de dire M. Chénier. Il ne considère pas cet acte comme héroïque mais simplement avoir agir par amour pour Lise. «Ce qui comptait pour moi, c'était de sauver ma femme.»

La bourse de Mme Chénier ne contenait que 2,06 $ au moment de l'attentat.

M. Chénier ne s'est aperçu qu'un peu plus tard qu'il avait été atteint d'une balle lorsqu'il a vu du sang couler dans son dos et qu'il s'est mis à faiblir. «Je pense qu'ils m'ont tiré parce qu'ils pensaient que j'étais pour leur courir après», de relater M. Chénier. «Moi, je voulais seulement que ma femme soit sauve.»

M. Chénier se rétablit lentement après avoir passé plus de deux heures sur la table d'opération afin de déloger la balle de calibre 38 mm qui s'était logée au bas de son dos. Vendredi, il s'est levé de son lit pour faire quelques pas. Il attendait avec impatience la visite de sa fille partie d'Ottawa le matin.

«Je ne comprends pas qu'un attentat comme celui-ci se produise dans un endroit passant et éclairé», de dire M. Chénier.

M. Chénier, 50 ans, un chauffeur d'autobus pour la ville de Hull, était à sa première visite à Fort Myers, mais connait la Floride depuis six ans. Il travaille sept jours par semaine pour se permettre à lui et à son épouse de passer quelques semaines en Floride où ils habitent une petite roulotte. Ils sont venus à Fort Myers pour rejoindrre des amis.

Quant aux malfaiteurs, ils ont été arrêtés quelques heures plus tard après leurs méfaits grâce aux renseignements fournis pas un témoin. Les quatre mineurs seront accusés de tentative de meurtre au premier degré et de vol à main armée. Il est possible qu'ils soient jugés comme des adultes. Ils sont sous les verrous aux Centre de détention pour jeunes de Fort Myers.

Eugène Bernard Chénier, 50 ans, de Gatineau, a été blessé mercredi dans le bas du dos devant un magasin de spiritueux de Fort Myers, en Floride, quand il a essayé d'empêcher des voyous de dévaliser sa femme Lise.

Un «C.B.» qui tourmente un voisin

MARIE-FRANCE LÉGER

Les utilisateurs de C.B. (Citizen's band, ou le Service de radio général) causent bien des tourments à leurs voisins. Cet appareil de 40 canaux, pour lequel aucun permis n'est nécessaire, est assez puissant pour brouiller les signaux des radios, les lignes téléphoniques et même jusqu'aux téléviseurs!.

Roland Bertrand, de Lasalle, a dû faire appel à un inspecteur du ministère fédéral des Communications dans l'espoir de regarder à nouveau ses émissions en paix.

Au moins, l'utilisateur du C.B, (un handicapé dont c'est l'unique loisir), a accepté d'apporter quelques correctifs. Il a fait monter la structure de son antenne extérieure à un niveau supérieur et a restreint ses heures d'exploitation entre 7 h le matin et 19 h le soir.

«Le soir, c'est mieux. Mais toute la journée, je ne peux pas écouter la radio. L'inspecteur m'a dit d'aller faire vérifier mon appareil alors que c'est mon voisin qui empiète sur ma liberté», déplorait hier M. Bertrand.

Au ministère des Communications, on explique que les gens se plaignent fréquemment des interférences sur les radios et les télévisions. Selon Alain Côté, consultant technique auprès des inspecteurs, il faut y aller au cas par cas.

«Il y a des normes à respecter, c'est sûr. Mais une fois que ces vérifications sont faites, l'inspecteur doit mesurer l'effet du brouillage des ondes. C'est à l'inspecteur de juger de l'intensité des signaux», a-t-il précisé.

L'inspecteur vérifie que l'installation a été faite dans les règles de l'art. L'antenne extérieure est obligatoire pour diminuer les interférences dans le voisinage. S'il y a effectivement préjudice, l'utilisateur du C.B. doit élever l'antenne à un niveau supérieur. Il est parfois obligé de resteindre ses heures d'utilisation.

«S'ils ne se conforment pas aux décisions, on émet un avis. Après, ça ne va pas plus loin. Les gens ne veulent pas aller en Cour pour ça quand même», a repris Alain Côté.

Il souligne par ailleurs que si le «brouillage» persiste, c'est souvent parce que les appareils sont trop sensibles. Il recommande dans ces conditions d'aller consulter le fournisseur ou le manufacturier. «Les manufacturiers sont bien au courant du phénomène «radio sensible». Il faut alors faire corriger la déficience dans l'appareil», a repris M. Côté.

URGENT
ENCAN PUBLIC
HILTON INTERNATIONAL DORVAL
Un encan sans mise à prix se déroulera au Hilton International de Dorval. La marchandise est dédouanée et les droits et taxes dûment acquittés
TAPIS PERSANS
de valeur, authentiques, faits main, en soie et laine. Ainsi qu'une belle collection de tapis d'Orient. Les ballots seront ouverts sur place et les tapis seront vendus un à un au plus haut enchérisseur.
LIQUIDATION MAJEURE PAR ENCAN
Tapis persans authentiques disséminés sur plus de 5 000 pi car... Découvrez pourquoi de si nombreuses personnes participent à nos encans... En raison du prix et de la qualité... Pas de marge sur coût de revient... Vous faites votre prix... Authenticité et qualité garanties.
Hilton International Dorval
12505, Côte de Liesse
Montréal, Québec
(514) 631-2411
Dimanche 14 février 1993
Encan à
14 h précises
Exposition à compter de 13 h
PAS DE MISE À PRIX • NOUS PAYONS LA TPS ET LA TVP!
Conditions:
• aucuns privilèges, charges ou autres obligations
• droits d'importation et taxes acquittés par Schenker International, courtier
• pas de marchands svp
• paiement comptant, chèque visé, Visa, MasterCard
FEDERATED FINANCIAL TRUST AUCTIONEER
S1900795

DERNIÈRE CHANCE!
GRANDE RÉNOVATION
de la boutique Yves Rocher
au Mail Champlain
Obtenez
une place
pour le spectacle de
Marie Carmen
au théâtre St-Denis
à l'achat de 25$
et plus de produits
(hors taxes)
Valeur: 30$
En exclusivité à votre boutique
Yves Rocher du Mail Champlain
671-0040
Yves Rocher
La beauté par les plantes.
S1901721

DONNEZ DÈS AUJOURD'HUI!
AUGMENTEZ VOS CHANCES DE LUTTER CONTRE L'ENNEMI NUMÉRO 1
Juste un p'tit coup d'
440 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1400
Montréal (Québec) H2Z 1V7
Tél.: (514) 871-1551 ou 1-800-361-7650 (Siège social)
Téléc.: (514) 871-1464

ÉCONOMISEZ
DE 60 À 75%
CESSATION D'ACTIVITÉS
STOCK DE PLUSIEURS MILLIONS DE DOLLARS
TOUT DOIT PARTIR!
TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX
Parvizian Masterpieces, le plus grand marchand de tapis d'Orient aux États-Unis depuis plus de vingt-cinq ans, fermera les portes de son magasin de Montréal. Parvizian a toujours joui d'une solide réputation pour la qualité de son service, le choix offert et le meilleur rapport qualité/prix. Le stock à liquider dépasse plusieurs millions de dollars. La collection comprend de magnifiques Kashan, Nain, Esfahan, Heriz, Sarouk, Hamedan, Mahal, Serapi, Tabriz, etc. Profitez de ce solde de cessation d'activités pour vous offrir un splendide tapis d'Orient noué main à un prix incroyablement réduit.
Nous étudierons toute offre raisonnable.
Parvizian Masterpieces
AU REVOIR.
1826, rue Sherbrooke Ouest Montréal 939-8906
Lundi-mercredi, 10 h - 18 h; jeudi et vendredi, 10 h - 20 h; samedi 10 h - 17 h; dimanche 12 h - 17 h.
1891346-123

NE MANQUEZ PAS CETTE OCCASION
POUR AMATEURS D'ANIMAUX FAMILIERS
SPÉCIAL ST-VALENTIN
AUJOURD'HUI ET DIMANCHE SEULEMENT
EN COURS!
SOLDE!
OUVERT DIMANCHE DE 10 H À 17 H
POISSONS TROPICAUX
ACHETEZ-EN 1 OBTENEZ-EN 1 GRATUIT!
À l'achat de tout poisson*, vous recevez son mâle ou sa femelle** GRATIS.
* Sauf : poissons-appâts, poissons de mer, discus, cichlides du Tanganyika.
** Le poisson gratuit doit être de même espèce que le poisson acheté.
50% DE RABAIS* SUR AQUARIUMS
JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK
WOW!
HAGEN
* Sur P.S.M. et les modèles rectangulaires à bordure noire de marque Hagen seulement.
PLANTES AQUATIQUES et POISSONS ROUGES 50% DE RABAIS
OISEAUX 25 à 50% DE RABAIS
PLUS DES CENTAINES DE SPÉCIAUX SUR AQUARIUMS ET ACCESSOIRES POUR ANIMAUX
MAINTENANT OUVERT LE DIMANCHE DE 10 H À 17 H
Best Business Awards 1992 The Choice of Consumers
AQUA-TROPICALE
★ Entrepôts d'aquariums, poissons et fournitures pour animaux ★
PETITE PASSION DEVIENDRA GRANDE !
MONTRÉAL 5335, rue Ferrier angle boul. Décarie 341-1988
BROSSARD 8245, boul. Taschereau à l'ouest du pont Champlain 443-8877
LAVAL 3264, boul. St-Martin face au Centre 2000 682-8151
Nous garantissons les prix les plus bas. Si dans les 15 jours suivant votre achat chez Aqua-Tropicale vous trouvez le même article annoncé à un prix inférieur chez un autre détaillant autorisé, nous vous rembourserons la différence sur présentation d'une preuve d'achat.

ON N'EST PAS À PIED!

Tout le monde à bord! Cap sur une nouvelle activité.
La résidence Les Marronniers vous offre également l'ambiance et les sourires, la sécurité, la détente, des prix abordables et de nombreux petits extras!
Votre loyer comprend:
L'électricité, le chauffage, la taxe d'eau, la cuisinière et le réfrigérateur
LES MARRONNIERS
RÉSIDENCE POUR RETRAITÉS
1500, Montée Monette Vimont, Laval (Québec) H7M 5C9
858-1500

«Nous n'avons pas à nous mêler des affaires du Québec»

— Ralph Hough, président du Sénat du New Hampshire

PIERRE GINGRAS

■ «Nous n'avons pas à nous mêler des affaires internes du Québec. Prendre une position sur le futur projet de la baie James, c'est tenter de répondre à une question avant même qu'elle ne soit posée, avant même que le gouvernement du Québec ait pris une décision à ce sujet».

C'est Ralph Hough qui parle. M. Hough est le président du Sénat de l'État du New Hampshire, qui doit se prononcer la semaine prochaine sur une résolution demandant que les sénateurs s'opposent à tout contrat éventuel d'achat d'électricité du Québec dans le but d'empêcher la réalisation du projet de la baie James.

Le président du Sénat votera contre la proposition et tentera de convaincre ses 23 collègues de voter comme lui. «Aux États-Unis, nous avons eu, à une certaine époque, des problèmes avec les droits civils, a t-il confié hier en entrevue avec La Presse. Et jamais le Québec ou le Canada n'ont fait de pressions sur nous pour nous indiquer une solution. Nous aussi devons agir de la sorte».

Le sénateur Hough estime que le New Hampshire et les autres États de la Nouvelle-Angleterre doivent oeuvrer à ce qui les unit au Québec et à l'est du Canada plutôt qu'insister sur ce qui peut les éloigner les uns des autres. «Nous travaillons depuis longtemps en étroite collaborationa avec nos amis du Québec et nous devons ensemble stimuler notre vitalité économique régionale commune».

«On me fera pas croire que les Cris ne sont pas traités convenablement par votre gouvernement», a t-il ajouté.

Une mécanique parlementaire bien différente

Le président du Sénat du New Hampshire met par ailleurs en garde les Québécois et les Canadiens contre les interprétations erronées qu'ils peuvent se faire du système parlementaire américain. Une résolution présentée au Sénat n'a absolument pas la même portée qu'un projet de loi présenté par un gouvernement provincial au Canada et il ne faut pas y donner une trop grande importance, fait-il valoir. «En tant que président du Sénat, je suis obligé d'accepter la présentation de toute proposition faite par un sénateur. Mais ce n'est que le début d'un très long processus de consultation».

Si la résolution est retenue par le Sénat, elle sera alors présentée à la Chambre des représentants qui regroupe 400 membres au New Hampshire. Il y aura ensuite un long débat public, puis le projet sera reformulé si nécessaire et voté par les membres de la Chambre. Le gouverneur de l'État en dispose ensuite. S'il n'accepte pas la proposition, celle-ci sera de nouveau débattue à la Chambre des représentants et au Sénat qui devront alors voter aux deux-tiers en faveur de la résolution pour renverser le veto du gouverneur.

Pour sa part, le sénateur Lawrence Guay croit que la résolution sera battue la semaine prochaine et que le débat prendra fin pour de bon. M. Gay est le président du International Trade Council du New Hamsphire, un organisme qui regroupe notamment des représentants du Québec. Il estime lui aussi que les parlementaires américains devraient se mêler de leurs affaires.

M. Guay ne prise guère d'ailleurs l'activisme des écologistes américains au sujet de la baie James. Quant aux Cris, «ils connaissent un bien meilleur sort que celui que l'on a fait aux autochtones des États-Unis», soutient-il.

ÎLE DES SOEURS
1 856 pieds carrés
et 3 chambres à coucher

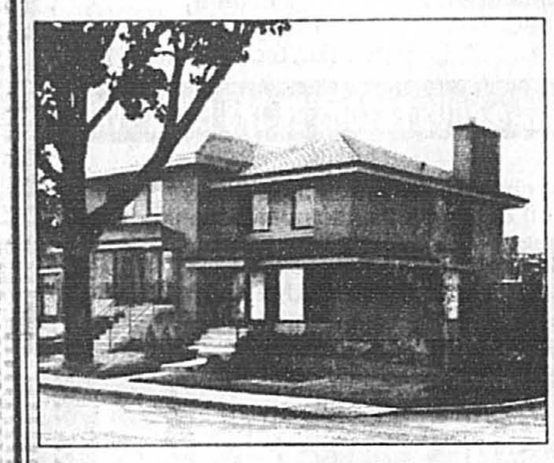

PARCS
PISTE CYCLABLE
LACS

Maison de Ville
Maisons modèles : rue De Lanoue, Île des Soeurs
Téléphone : 761-3327
les CHÂTILLONS MAISON DE VILLE
25
GROUPE IMMOBILIER St-Jacques

Hydro-Québec dénonce les propos excessifs du député Jim Fulton

GILLES PAQUIN

■ Le président d'Hydro-Québec Armand Couture a demandé hier au chef du NPD Audrey McLaughlin de prendre position officiellement pour contrer l'impact des propos «irréfléchis et abusifs» du député Jim Fulton auprès des américains.

Dans une lettre transmise à Mme McLaughlin en fin de journée hier, M. Couture soutient que la déclaration du député néo-démocrate est d'autant plus grave que celui-ci est porte parole de son parti en matière d'environnement.

«En invitant les américains à ne pas acheter d'électricité «tâchée de sang» de la Baie James deux, le député Fulton vient publiquement appuyer la campagne de désinformation et le ton extrémiste de certains opposants aux projets d'Hydro-Québec» écrit M. Couture.

Selon lui, le témoignage de ce parlementaire a pu avoir un certain impact devant les auditoires étrangers et ce, malgré l'énormité du propos. Il porte un jugement catégorique sur le projet Grande Baleine qui fait présentement l'objet d'un examen environnemental serré auquel participent les Cris et les Inuit souligne M. Couture.

«Par sa déclaration, le député Fulton mine le travail de l'Ambassade et des Consulats canadiens aux Etats-Unis, qui ne cessent de réaffirmer le caractère démocratique et exhaustif des examens environnementaux en cours» ajoute M. Couture.

Pire encore, M. Fulton ne facilite aucunement les efforts de rapprochement et de partenariat que poursuit Hydro-Québec avec les groupes autochtones, comme en témoigne la signature récente de l'entente La Grande de 1992 poursuit M. Couture.

Ayant lui-même participé à la négociation de l'entente de la Baie James et du Nord québécois, une entente généralement reconnue comme un pacte social entre les gouvernements du Canada, du Québec et les populations autochtones concernées, M. Couture affirme qu'il n'y a pas mieux nulle part en Amérique.

Se disant attristé par les propos de M. Fulton et particulièrement vexé qu'ils soient diffusés à l'étranger, M. Couture remercie Mme McLaughlin d'avoir qualifié d'excessifs les qualificatifs retenus par son député. Il l'invite par contre à faire contrepoids à cette sortie en amenant le NPD à prendre officiellement position dans cette affaire.

Copie de la lettre a été transmise aux premiers ministres Robert Bourassa et Brian Mulroney ainsi qu'à la ministre de l'Energie Lise Bacon, au chef libéral Jean Chrétien et au grand chef du Conseil des Cris du Québec Matthew Coon-Come.

· NOUVELLES TENDANCES · ÉLECTROMÉNAGERS · ROBINETTERIE · MATÉRIAUX DE FINITION ·
· NOUVEAUTÉS EN DESIGN · ROBINETTERIE · MATÉRIAUX DE FINITION · SANITAIRES · MOBILIER DE SALLE DE BAINS ·
· REVÊTEMENTS DE SOL · QUINCAILLERIE DÉCORATIVE · SANITAIRES · MOBILIER DE CUISINE · MOBILIER DE SALLE À MANGER · CONSULTATIONS EN DESIGN ·

EXPO
CUISINE et
SALLE de BAINS
de MONTRÉAL

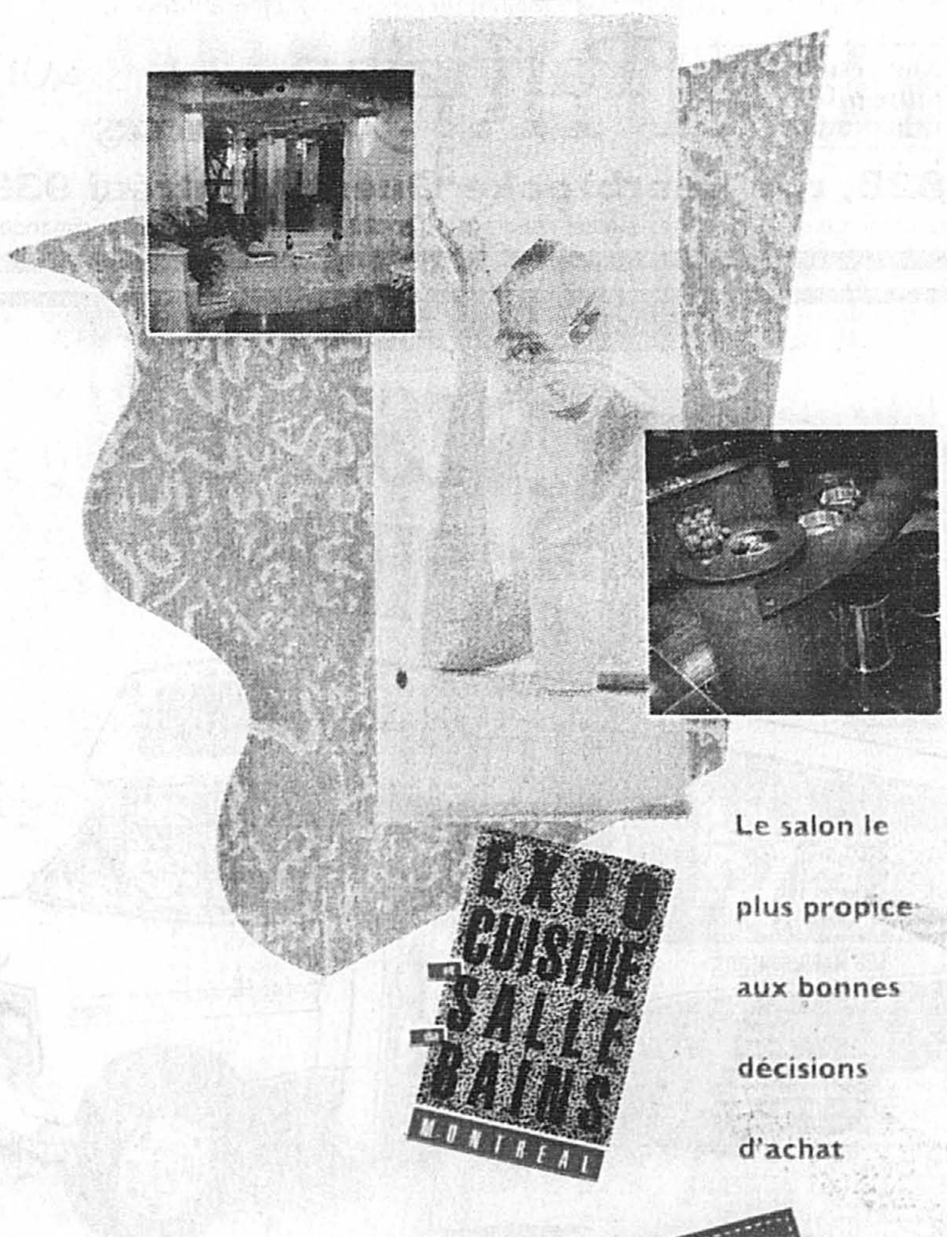

Nouveau! portes et fenêtres

12, 13, 14
février 1993
Palais des Congrès
de Montréal

HEURES D'OUVERTURE
Vendredi: 10h00 à 22h00
Samedi: 10h00 à 22h00
Dimanche: 10h00 à 19h00

Réalisée par Ginette Gadoury
Collaboration: CUISI-PRO

La Presse

Le salon le plus propice aux bonnes décisions d'achat

EXPO CUISINE et SALLE de BAINS MONTRÉAL

5e anniversaire

2 jours seulement

Un salon spécialisé de haute qualité · 200 entreprises attentives à vos besoins · 100 000 pi. ca. de produits et de services pour la cuisine et pour la salle de bains · Des cliniques de consultations gratuites avec 40 designers d'intérieur professionnels · Des produits pour tous les budgets.

Quatre ans de prison pour agressions sexuelles sur des patientes

LUCIE CÔTÉ

■ Claude Beaulieu, qui avait en décembre plaidé coupable à cinq accusations d'agressions sexuelles commises le 28 novembre dernier sur de jeunes patientes de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, a été condamné hier à quatre ans d'emprisonnement.

Le juge Roger Vincent a indiqué à l'accusé, qui avait prétendu être médecin pour mieux se faufiler à l'urgence et dans les chambres des jeunes filles, qu'il devrait subir un traitement psychiatrique à l'Institut Philippe-Pinel.

Le magistrat a souligné qu'il était rare de voir un accusé se rendre délibérément dans un hôpital pour y commettre des agressions sexuelles dans de telles circonstances.

De plus, appliquant, comme le souhaitait Me Lyne Décarie, le procureur de la Couronne, un article en vigueur depuis novembre dernier, le juge a décidé que le récidiviste Beaulieu ne pourrait bénéficier d'une libération conditionnelle avant d'avoir purgé la moitié de sa peine (et non pas seulement le sixième, comme c'est habituellement le cas).

Beaulieu avait renoncé à son enquête préliminaire le 11 décembre dernier (et ainsi évité à ses victimes de témoigner), et était incarcéré depuis son arrestation, n'ayant pu convaincre le juge Gérard Rouleau de lui accorder une libération sous caution.

Le dossier chargé de Beaulieu, qui comprend notamment déjà quatre autres condamnations en huit ans pour des délits semblables, dont la plupart à l'endroit de mineures, incitait à la prudence. L'homme âgé de 30 ans avait même déjà commis une première agression à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, en 1985, alors qu'il était un employé d'entretien de l'établissement (il avait ensuite perdu son emploi), et une autre à l'hôpital Sainte-Justine, en 1990.

Et, a fait remarquer Me Décarie, il s'est toujours rendu coupable d'agressions sexuelles lorsqu'il était sous le coup d'une probation pour le même genre de délit, qui lui interdisait de se retrouver en présence de mineurs.

«Il présente donc un risque de récidive extrêmement élevé, quasi garanti, et doit être écarté de la société», a plaidé Me Décarie, spécialisée dans les causes d'agressions sexuelles.

Récidiviste arrêté après avoir commis son 29e vol de banque

Luigi Veltri s'était évadé lors d'un congé humanitaire pour visiter son père malade

Selon la police, Luigi Veltri, qui est un héroïnomane connu, commet des vols de banque pour se procurer de la drogue.

PHOTO BERNARD BRAULT, *La Presse*

RAYMOND GERVAIS

■ Un récidiviste de 31 ans, Luigi Veltri, évadé du pénitencier depuis le 5 janvier dernier, a été repris hier par la police de la Communauté urbaine de Montréal, quelques minutes seulement après avoir perpétré son 29e vol de banque depuis son évasion...

Selon la police, Veltri qui est un héroïnoman connu, vole des banques pour se procurer de la drogue.

Le braqueur qui a été arrêté hier vers les 10 h 50 après avoir perpétré un vol à main armée dans un établissement bancaire situé au 5353 chemin de la Reine-Marie, a finalement été rejoint par les patrouilleurs Richard Massé et Sylvain Benoit alors qu'il tentait de fuir à pieds la scène du vol.

Veltri a bien tenté d'échapper à ses poursuivants en sautant par-dessus des clôtures, mais les agents, plus en forme que lui, ont réussi à le coincer.

Condamné à 12 ans de réclusion en 1988 pour 18 vols de banque, Luigi Veltri avait réussi à se soustraire au gardien qui l'accompagnait le 5 janvier. Le détenu avait obtenu un congé humanitaire pour aller voir son père malade.

Depuis son évasion, la police l'a relié à pas moins de 29 vols ou tentatives de vols dans des institutions bancaires de la région de Montréal.

Selon le lieutenant-détective Donald Côté de la section des vols qualifiés de la police de la CUM, les enquêteurs savaient que ces vols étaient l'oeuvre de Veltri, mais ignoraient où ce dernier pouvait bien se terrer.

«Notre suspect vole essentiellement pour se payer de l'héroïne. Ses bras ressemblent à de véritables pelotes pour piquer des épingles...C'est terrible», a déclaré l'officier.

Si les limiers ont mis autant de temps à mettre la main au collet de Veltri c'est parce que ce dernier est sans adresse connue. «Il couche habituellement dans des piqueries et change d'endroit régulièrement», a jouté le lieutenant Côté.

Incarcéré au quartier général de la police depuis son arrestation hier, Veltri qui était en manque de drogue se plaignait de douleurs au bras. La police a fait appel à Urgence-Santé qui a décidé de le transporter à l'hôpital Saint-Luc pour évaluation médicale.

Luigi Veltri doit comparaître ce matin au Palais de justice de Montréal afin de répondre à 29 chefs d'accusation de vols et tentatives de vols qualifiés.

L'enquête dans cette affaire a été confiée aux sergents-détectives Daniel Hefferman et Louis Lavigne de la section des vols qualifiés de la police de la CUM.

Les Meubles Yvon Basilières

PROMOTION

ARMOIRE 72 x 44 po
Pin massif
Couleur miel

SPÉCIAL
850 $

OUVERT DIMANCHE
de 13h à 17h

Meubles de couleur antique disponibles.

• 132, boul. Sainte-Rose, Sainte-Rose, Laval - 628-8323
• LA MAISON SOUS LES ARBRES
2024, route 133 sud, Iberville
347-1639

P0000092 - A19

CONCOURS REÉR·SOLEIL

Parler REÉR, ça peut mener loin!

Vos projets de retraite vous tiennent à cœur? Parlez-en avec un conseiller de la Banque Laurentienne.

Obtenez jusqu'à ½ % en boni d'intérêt sur votre contribution à un REÉR CPG de la Banque Laurentienne!*

De plus, courez la chance de gagner au grand concours REÉR-Soleil! Imaginez! Plus de 100 prix, dont trois croisières de rêve!

Passez nous voir... Un REÉR, ça va bien plus loin avec la Banque Laurentienne.

Ligne Info REÉR : 284-REÉR

BANQUE LAURENTIENNE

DEPUIS 1846

*Pour connaître tous les détails concernant cette offre exceptionnelle, passez à votre succursale de la Banque Laurentienne ou du Trust La Laurentienne. Cette offre et le concours prennent fin le 1er mars 1993.

MAINTENANT OUVERT

L'achat des stocks d'Industries Citadelle nous oblige à écouler un surplus important de piscines creusées et hors-terre.

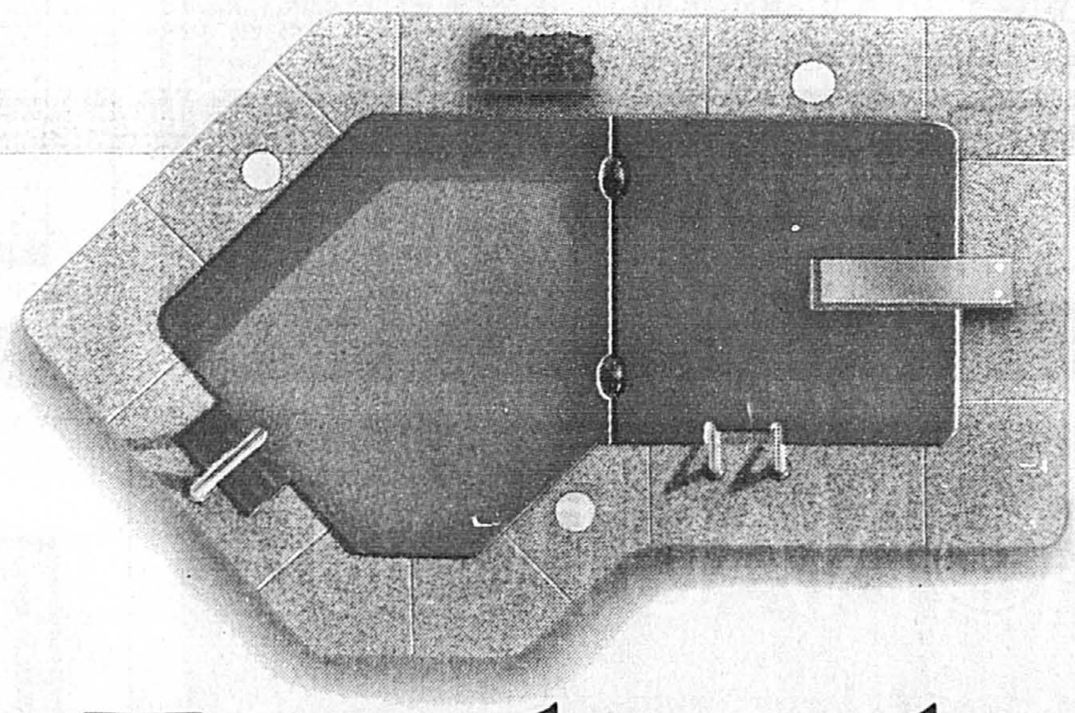

Trévi liquide 5 millions $ de stock Citadelle*

Profitez de cette occasion unique pour réaliser des économies exceptionnelles !

HEURES D'OUVERTURE :
Lundi, mardi, merc. : 10 h - 18 h
Jeudi, vendredi : 10 h - 21 h
Samedi : 9 h - 17 h
DIMANCHE : 11 h - 17 h

Les textes prévalent sur les photos.
Les articles photographiés ne représentent pas nécessairement ceux annoncés. Tous les produits sont offerts jusqu'à épuisement des marchandises.

Trévi
LE N° 1 DE LA PISCINE

NOUVEAU! 1780, boul. des Laurentides, LAVAL - 629-6863
NOUVEAU! 6633 A, boul. Taschereau, BROSSARD - 676-8787
NOUVEAU! 3827, boul. St-Jean, DOLLARD DES ORMEAUX - 620-8740
515, boul. Curé-Labelle, FABREVILLE - 622-9801
11800, rue Sherbrooke Est, POINTE-AUX-TREMBLES - 640-4500
115, boul. St-Jean Baptiste, CHÂTEAUGUAY - 698-2210
1235, rue Ampère, BOUCHERVILLE - 449-2411

* les Industries Citadelle

Le projet de Casino dans Charlevoix est compromis

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Le projet d'établissement d'un casino dans la région de Charlevoix est compromis. Le gouvernement Bourassa et Loto-Québec n'entreprendront aucune démarche, aucun travail, tant et aussi longtemps que la situation financière de l'homme d'affaires Raymond Malenfant ne sera pas réglée et que les titres de propriété du Manoir Richelieu ne seront pas clairs.

C'est ce que LA PRESSE a appris, hier, en consultant des personnes en autorité à Loto-Québec, de même qu'au ministère des Finances, responsable de l'élaboration du projet.

C'est un secret de Polichinelle que le casino de Charlevoix devait être ouvert au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, propriété de la famille Malenfant, mais la faillite de l'homme d'affaires oblige le gouvernement à retarder l'implantation d'un tel établissement.

« Nous mettons toutes nos énergies à la préparation d'une première ouverture à Montréal, prévue pour la fin de l'été, mais nous n'avons encore rien entrepris pour la région de Charlevoix. Il faut savoir avec qui, comment et où entreprendre des démarches officielles », a déclaré M. Jean-Pierre Roy, porte-parole de Loto-Québec, précisant que le gouvernement n'avait encore donné aucune indication à ce sujet.

« Il est clair que dans la situation actuelle, nous devons retarder le projet », ont tour à tour indiqué des personnes en autorité aux ministères des Finances et du Tourisme.

La police de l'Ancienne-Lorette s'explique sur l'affaire Kordic

ANDRÉ BELLEMARE
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Le sergent Alain Poulin n'a pas pensé amener John Kordic à l'hôpital le soir du 8 août 1992 dans l'ambulance de la police de l'Ancienne-Lorette, ce qui aurait permis de gagner plusieurs minutes pour l'hospitalisation de Kordic.

L'officier de cette municipalité en charge des opérations est arrivé sur les lieux des événements vers 22 h 10, et ce n'est qu'environ 45 minutes plus tard qu'il a donné l'ordre à un agent de mander les ambulanciers de la Corporation du transport ambulancier du Québec métropolitain (CTAQM).

Le hockeyeur de 27 ans devait mourir dans l'ambulance qui le conduisait au Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL), situé à huit kilomètres du motel Maxim, sur le boulevard Hamel, où se trouvait la victime.

C'est ce qu'il a été permis d'apprendre, hier, à l'enquête du coroner Gérald Locas, lorsque le sergent Poulin a subi un interrogatoire serré toute la journée par les avocats Gratien Boily, de la CTAQM, et Paul Bouchard, de la famille Kordic.

La semaine dernière, la famille de la victime faisait part de son intention d'intenter une action en dommage de 1,8 million $ contre la Ville de Québec, la Ville de l'Ancienne Lorette et la CTAQM, qu'elle rend responsables de la mort de Kordic parce que ce dernier n'aurait pas reçu les soins adéquats après avoir absorbé une forte dose de drogues.

Les multiples questions, parfois en haussant le ton, portaient presque exclusivement sur le rôle des trois policiers de l'Ancienne-Lorette (la municipalité où s'est déroulé le drame) dans cette affaire.

Pour sa part, Me Boily a insisté sur le délai (entre 22 h 10 et 22 h 46) qu'a pris le sergent Poulin avant de faire appel aux services de la CTAQM, une des parties visées par la poursuite de la famille Kordic.

« Arrivé au motel vers 22 h 13, j'ai eu mon premier contact avec Kordic autour de 22 h 35 et dix minutes plus tard, j'ai ordonné à l'agent Carl Bélanger d'appeler la CTAQM, a expliqué le policier.. Il n'y a pas eu d'hésitation de ma part. Il fallait attendre les réactions de Kordic, de voir jusqu'à quel point il pouvait comprendre ce qui se passait. »

Le sergent a expliqué qu'il n'avait pas pensé essayer de convaincre John Kordic qu'il serait dans son intérêt de se laisser conduire à l'hôpital, de se faire soigner ni de lui faire comprendre que la police n'était pas là dans le but de l'arrêter. « Mon mandat était de l'expulser de là, a poursuivi le témoin. »

Dans ses questions et ses interventions, l'avocat de la police, Me Boily cherchait visiblement à établir que sa cliente, la CTAQM, a été mandée trop tard pour éviter le pire.

Alors que Me Deblois a tenté d'orienter le débat vers le retard à alerter les ambulanciers, l'avocat du clan Kordic, Me Paul Bouchard, a mis l'accent sur la présumée négligence des policiers de l'Ancienne-Lorette de prendre sur eux d'amener Kordic le plus vite possible à l'hôpital.

L'enquête doit se poursuivre lundi matin, toujours à l'hôtel de ville de Sainte-Foy.

La Vieille Fabrique. Meubles d'époque

Pierre Basilières
propriétaire

Reproduction de meubles d'époque sur mesure et aux couleurs d'origine ou au choix.

ARMOIRE EN PIN MASSIF
FINI MIEL *SPÉCIAL* 635$

OUVERT LE DIMANCHE DE 11 h À 17 H

15, rue Lesage, Sainte-Thérèse
437-4207

Pour le prix de votre loyer vous pourriez être propriétaire...

Unité ci-contre

Les LOFTS DE LA GRANDE ALLÉE

Vue sur centre-ville
Bord de lac
Piste cyclable et parcs

Architecture unique
Fenêtres bistro
Balcon français

Prix moyen
84,000$
Taxes et coûts d'infrastructures inclus

GROUPE IMMOBILIER ST-JACQUES

• jardin privé en options • aménagement selon vos besoins

Téléphone 362-0448 •766-3504

2001 boul. Îles des Soeurs, Îles des Soeurs

EXPO NAUTIQUE
INTERNATIONALE DE MONTRÉAL

La nouvelle Vague!

AU STADE OLYMPIQUE DU 5 AU 14 FÉVRIER 1993

PLUS DE 300 EMBARCATIONS

30000$ EN PRIX À GAGNER!

- *Un ensemble bateau, moteur et remorque de PRINCECRAFT Springbok.*
- *Une croisière dans les Caraïbes pour 2 personnes de Funtastique.*
- *Un pédalo Monte Carlo de Pélican.*
- *Une Motomarine SEA-DOO SP '93 de Bombardier.*
- *Un catamaran de 3.5 mètres de Mystère International.*
- *Un bateau pneumatique LX290 de Achilles et McGarr Marine avec moteur Johnson de Outboard Marine Canada.*
- *2 week-ends de ski à Gray Rocks de MIX 96.*

Heures d'ouverture: semaine: 12 h à 22 h, samedi: 10 h à 22 h, dimanche: 10 h à 19 h
Prix d'admission (taxes incluses): adultes: 8.50$, Âge d'Or, étudiants: 6.50$,
enfants 6 à 12 ans accompagné d'un adulte: 1$
Les guichets ferment une heure avant la fermeture de l'exposition.
Le tirage aura lieu le dimanche 14 février à 16 h à l'estrade principale.

Complétez ce coupon de participation et déposez-le dans les boites de tirage à l'ExpoNautique ou postez-le à La Presse, Concours ExpoNautique
La Presse Ltée., C.P. 5015, Succ. Place d'Armes, Montréal H2Y 3M1

NOM: PRÉNOM: ÂGE:
ADRESSE: APP.:
VILLE: CODE POSTAL: TÉL:
Identifiez 5 commanditaires:

CKAC 73 AM · SEA-DOO Un monde de sensations · Pelican · McGarr Marine · Achilles · Johnson Outboards · La Presse · CITE 107,3 FM · Funtastique Voyages Travel · Mystère International · Parc Olympique Montréal

Le tirage aura lieu le 14 février 1993 à 16h au Stade olympique.
Les règlements du concours sont disponibles sur demande à l'ExpoNautique.

MULTI LUMINAIRE

Arthabaska · Brossard · Gatineau · Granby · Laval · Lévis · Longueuil · Nepean · Neufchatel · Pointe-Claire · Québec · Repentigny · Rimouski · Rosemère · St-Jean · St-Léonard · Shawinigan · Sherbrooke · Terrebonne · Trois-Rivières

LAMPE DE PLANCHER HALOGÈNE DE NADAIR
avec gradateur, noir ou blanc, ampoule 300w. incluse. 26.98

LAMPE DE TABLE HALOGÈNE DE NADAIR
ajustable, double intensité noir ou blanc, ampoule 50w. incluse. 49.98

LAMPE SUSPENDUE HALOGÈNE DE JIB ajustable avec gradateur, noir, blanc, laiton, 2 ampoules 200 w. incluses quantité limitée. 59.98

LUMINAIRE ENCASTRÉ DE CONTRASTE pour ampoule halogène 50w. blanc et réflecteur noir, ampoule en sus. 9.98

34.98 LAMPE DE TABLE HALOGÈNE DE NADAIR avec gradateur, noir ou blanc, ampoule 150w. incluse.

LAMPE DE TABLE EN CÉRAMIQUE DE TEX avec abat-jour, 18" haut, choix de couleurs, ampoule en sus. 18.98

RAIL DE NADAIR pour ampoules halogènes ou incandescentes, noir ou blanc, ampoules en sus. 34.98 29.98 24.98 9.98

PLAFONNIER DE NADAIR pour ampoules halogènes ou incandescentes, noir ou blanc, ampoules en sus. 19.98

BROSSARD 5855, boul. Taschereau (514) 443-4303
LAVAL 1772, Le Corbusier (514) 688-0936
LONGUEUIL 3205, chemin Chambly (514) 670-4841
POINTE-CLAIRE 950, boul. St-Jean (514) 630-7353
REPENTIGNY 85, boul. Brien (514) 654-9104
ROSEMÈRE 380, boul. Curé-Labelle (514) 979-4800
ST-JEAN 575, rue Pierre-Caisse (514) 349-6781
ST-LÉONARD 5838, Métropolitain est (514) 257-1536
TERREBONNE 1420, boul. Moody (514) 471-1399 (voisin de McDonald)

Pas d'impôt à payer sur une pension alimentaire versée à son enfant

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Une femme de la Mauricie a réussi à faire reconnaître par un tribunal qu'elle n'a pas à payer l'impôt sur une pension alimentaire versée à son enfant.

Dans un jugement rendu en décembre 1990 et qui est passé inaperçu jusqu'à maintenant, Mme Louise Hurtubise, de Grand-Mère, a vu le juge Serge Gagnon de la Cour des petites créances annuler une cotisation que le ministère du Revenu du Québec lui avait envoyée pour impôt non payé.

Mme Hurtubise avait une fille mineure, Julie, pour laquelle en 1987 une pension alimentaire de 3000 $ avait été versée par son ex-conjoint. Mais le chèque était versée au nom de la fille et non pas à celui de la mère, comme c'est habituellement le cas.

Mme Hurtubise n'a donc pas ajouté le montant de 3000 $ à ses revenus de l'année financière de 1987. C'est plutôt sa fille qui a produit son propre rapport d'impôt, distinctement de celui de sa mère. L'enfant n'a naturellement pas eu à payer d'impôt, ses gains annuels étant trop faibles.

Le ministère du Revenu a prétendu que la somme devait être comptabilisée dans les gains annuels de la mère et a en conséquence envoyé une réclamation d'environ 1000 $ à cette dernière pour l'année 1987.

Mme Hurtubise a contesté devant la Cour des petites créances, qui peut être saisie des dossiers d'impôt lorsque le montant impliqué est inférieur à 4000 $.

Dans son jugement, le juge Gagnon explique que «le Tribunal n'est pas d'accord avec l'interprétation du ministère du Revenu».

«L'article 312 de la Loi sur les impôts parle d'un montant reçu. Or la requérante n'a jamais reçu ce montant. La loi est claire à cet égard», écrit le juge Gagnon dans son jugement où il rejette l'avis de cotisation émis par le ministère.

Comme les avocats du ministère n'ont pas porté la cause en appel dans le délai prescrit, ils sont présumés avoir accepté la décision du tribunal.

«Quand j'ai eu le jugement, j'ai failli sauter au cou du juge pour l'embrasser», a déclaré hier Mme Hurtubise dans une entrevue téléphonique.

Selon elle, le jugement est «juste» car personne n'y perd: ni l'ex-conjoint qui continue à pouvoir déduire la pension de ses revenus, ni la femme qui n'a pas à déclarer un revenu qu'elle n'a pas reçu, ni le gouvernement puisque le revenu est déclaré dans le rapport d'impôt rempli par l'enfant.

Mme Hurtubise est enseignante dans une institution scolaire privée de Trois-Rivières.

Réaction

De son côté, Mme Susan Thibodeau, une femme de Trois-Rivières qui a intenté un recours collectif contre le ministère du Revenu au nom des 500000 femmes québécoises qui touchent une pension alimentaire, souligne que le subterfuge trouvé par Mme Hurtubise «n'offre aucune garantie aux femmes qui auraient l'idée de procéder de la même façon».

«Mais ce jugement renforce notre conviction que le système fiscal actuel est périmé et donne lieu à des injustices flagrantes», a-t-elle dit.

Mme Thibodeau a d'ailleurs élargi son recours collectif cette semaine. Après avoir déposé une demande de recours collectif contre le ministère fédéral du Revenu l'an dernier, elle vient de répéter l'opération contre le ministère québécois du Revenu.

Ce geste a été posé parce que le ministère provincial venait de faire saisir une partie de son salaire pour cause d'impôt impayé.

Le rapport du coroner Bouliane ne devrait pas causer de surprises

MARTIN PELCHAT

■ Les organismes et associations impliqués dans le transport écolier ne s'attendent à aucune surprise, lundi, lors du dépôt du rapport final du coroner Marc-André Bouliane, qui, de toute évidence, n'a pas renoncé à sa controversée recommandation en faveur de la présence permanente de brigadiers adultes dans les autobus scolaires.

«J'ai discuté avec lui après l'enquête et il n'avait pas changé d'idée à ce sujet», disait hier le directeur-général de l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ), André Gilbert. Ce dernier s'attend surtout à ce que le coroner apporte «quelques précisions» à ses recommandations préliminaires, qui dans l'ensemble satisfaisaient l'ATEQ.

«On ne réinventera pas la roue, notait hier Me Andrée Kronström, qui assistait le coroner Bouliane dans son enquête. Il n'y aura rien d'inventé, sauf que c'est vraiment d'avoir fait le tour de la question, avec tous les intervenants.»

12 recommandations

Avant d'entamer la rédaction de son rapport, le coroner Bouliane avait distribué aux principaux organismes et groupes concernés par son enquête sur la sécurité dans le transport scolaire une liste de 12 recommandations qu'il leur a demandé de commenter.

Cette liste comprenait la recommandation en faveur de brigadiers, rémunérés ou bénévoles, «dans tous les autobus qui transportent des enfants âgés entre 5 et 8 ans, qu'ils aient ou non à traverser devant l'autobus».

Le coroner recommandait aussi la «création d'un permis de conduire spécifique pour autobus scolaires avec exigence d'une formation spécialisée», le renouvellement de la flotte d'autobus avec des véhicules de type «nez plat» et l'adoption d'un «programme de formation obligatoire et continue sur la sécurité routière», qui serait dispensé à l'école aux enfants de 5 à 8 ans et en impliquant les parents.

«La dernière fois que j'ai vu M. Bouliane, ses positions m'apparaissaient passablement arrêtées», disait de son côté Diane Drouin, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Le choix

La fédération continue de souhaiter que les commissions scolaires aient le choix des moyens pour assurer la sécurité du transport écolier. Certaines d'entre elles mènent présentement des projets-pilotes avec des brigadiers, observe-t-elle.

«Je me dis que les commissions scolaires ont été sensibilisées, qu'elles ont démontré qu'elles avaient à coeur la sécurité des jeunes. On doit leur faire confiance.»

Dans son rapport, M. Bouliane a aussi promis d'insister sur l'obligation, pour le ministère des Transports, d'établir un cadre législatif déterminant les normes minimales de sécurité devant être respectées par les commissions scolaires. «On a dit au coroner que s'il allait vers une réglementation très stricte, on contesterait ça», dit Mme Drouin.

Du côté des parents, on tient mordicus à ce que Marc-André Bouliane ne revienne pas sur ses intentions concernant les brigadiers, même si on est conscient que le coroner ne dispose que d'un pouvoir de recommandation.

«Il faut empêcher qu'un enfant se retrouve seul devant un autobus scolaire, dit Lise Beauchamp, présidente du Forum pour la sécurité des enfants dans le transport scolaire. Pour nous, tout le reste est accessoire.»

Depuis qu'elle a mis sur pied le forum, Mme Beauchamp a obtenu l'appui de quelque 1200 parents. Elle est également à l'origine d'une enquête du Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, qui porte entre autres sur le choix du gouvernement de préférer à la solution des brigadiers celle de l'ajout aux autobus de bras mécaniques d'éloignement. Cette enquête est en cours.

Après avoir écouté 280 témoins entre avril et novembre, le coroner Marc-André Bouliane déposera lundi matin à Montréal son rapport d'enquête.

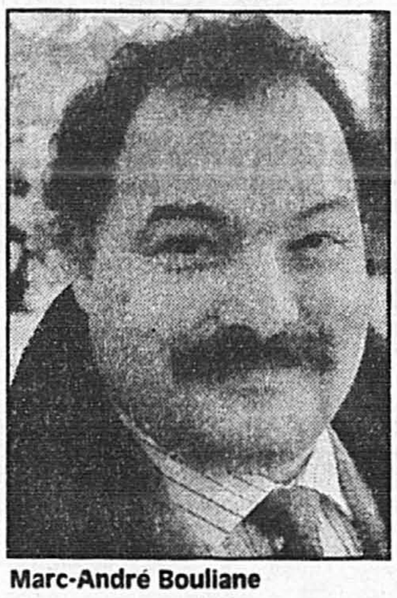

Marc-André Bouliane

AVIS AUX EMPLOYEURS ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT AUTORISÉ PAR LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

La Commission des normes du travail désire rappeler à tous les employeurs qu'ils sont assujettis au prélèvement sauf s'ils bénéficient de l'exemption qu'accorde l'article 30 de la Loi sur les normes du travail ou s'ils sont exclus de l'application de cette Loi.

La déclaration de prélèvement de 1992 doit être produite à la Commission des normes du travail au plus tard le 10 mars 1993.

DÉCLARATION DE PRÉLÈVEMENT

Tout employeur assujetti au prélèvement est tenu de produire une déclaration de prélèvement. Si un employeur n'a pas reçu de formulaire de déclaration, il doit s'en procurer un exemplaire en communiquant avec le siège social de la Commission.

SALAIRES SUJETS AU PRÉLÈVEMENT

Sont sujets au prélèvement de 1992, tous les salaires et avantages accordés aux employés jusqu'à un maximum de 44 500 $ par employé.

— Le maximum annuel est établi suivant les modalités prévues à l'article 66 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001).

TAUX

La Commission perçoit une cotisation égale à 8/100 de 1 % (0,80 $ du 1 000 $) des salaires sujets au prélèvement en 1992.

PÉNALITÉ ET INTÉRÊTS

Tout employeur qui remet sa déclaration de 1992 après la date limite du 10 mars 1993 encourt une pénalité de 5 %. De plus, sa redevance porte intérêt au taux de 9 % l'an à compter de l'échéance.

NOTE: En vertu de l'article 140 de la Loi sur les normes du travail, un employeur qui omet de produire sa déclaration de prélèvement ou fait une fausse déclaration peut se voir imposer une amende variant de 325 $ à 700 $ dès la première offense.

RENSEIGNEMENTS
Pour plus de renseignements sur la cotisation ou pour obtenir un formulaire de déclaration, veuillez vous adresser au Service du prélèvement, au siège social de la Commission des normes du travail, en composant:

Québec et environs: (418) 643-4912
Extérieur de Québec: (aucuns frais) 1 800 667-1515

ASSUJETTISSEMENT
Si vous désirez avoir des renseignements concernant l'assujettissement des employeurs à la Loi sur les normes du travail, composez:

Québec et environs: (418) 643-4916
Extérieur de Québec: (aucuns frais) 1 800 465-2030

Gouvernement du Québec
Commission des normes du travail

Québec

L'ÉVOLUTION continue au

MAC HORIZON 93

Jeudi, le 18 fév., de 10h à 20h
Vendredi, le 19 fév., de 10h à 20h
Samedi, le 20 fév., de 10h à17h

• Courez la chance de gagner un PowerBook Macintosh
• Des prix à gagner à tous les séminaires
• Admission Gratuite

Le Salon des Solutions Macintosh à l'Hôtel Hilton Aéroport Dorval

Venez découvrir la nouvelle famille d'ordinateurs Apple!

Pourquoi votre prochain PC devrait être un Mac...

Tout Macintosh peut lire les disques de format MS DOS, il peut aussi faire fonctionner des logiciels de votre PC tels: Word Perfect 5.1, Lotus 1-2-3 et bien d'autres! De plus, le Mac est tellement plus facile à apprendre et à utiliser!

Ensemble spécial "Compatibilité Mac-PC"
Lotus 1-2-3, WordPerfect, Access PC et SoftPC.
Le tout seulement **449$***

Et bien d'autres spéciaux du salon!

HORAIRE DES SÉMINAIRES MAC HORIZON

Room:	SOULANGES	MERCIER	LAURENTIEN	DORVAL
JEUDI 18 FÉVRIER				
10h30 à 11h30	MULTIMÉDIA / VIDÉO (français)	ÉDUCATION (français)	NOUVEAUX PRODUITS APPLE (français)	QMS: La démistification du PostScript (anglais)
12h00 à 13h00	MULTIMÉDIA / VIDÉO (anglais)	PRODUCTION DE DOCUMENTS (français)	BUREAU MOBILE (français)	LOGICIELS DE PRÉSENTATIONS(français)
13h30 à 14h30	ÉDITIQUE (français)	PRODUCTION DE DOCUMENTS (français)	PRODUITS CLARIS (français)	GCC: Disques de grande capacité (anglais)
15h00 à 16h00	GRAPHISME (anglais)	4D Base de données (français)	IMPRESSIONS EN COULEURS (anglais)	QMS: La démystification du PostScript (français)
16h30 à 17h30	ADOBE PHOTOSHOP (anglais)	4D Base de données (anglais)	CAO (français)	AGENT D.A.Agenda électronique (français)
18h00 à 19h00	ADOBE PREMIERE (anglais)	LA VITESSE DE TRANSFERT SUR RÉSEAU (anglais)	NOUVEAUX PRODUITS APPLE (anglais)	
VENDREDI 19 FÉVRIER				
10h30 à 11h30	MULTIMÉDIA / VIDÉO (français)	ÉDUCATION (français)	NOUVEAUX PRODUITS APPLE (français)	LOGICIELS DE PRÉSENTATIONS (anglais)
12h00 à 13h00	MULTIMÉDIA / VIDÉO (anglais)	PRODUCTION DE DOCUMENTS (anglais)	BUREAU MOBILE (français)	GCC: Disques de grande capacité (anglais)
13h30 à 14h30	ÉDITIQUE (français)	PRODUCTION DE DOCUMENTS (anglais)	PRODUITS CLARIS (anglais)	QMS: La démystification du PostScript (français)
15h00 à 16h00	GRAPHISME (anglais)	4D *Base de données* (français)	IMPRESSIONS EN COULEURS (anglais)	AGENT D.A. Agenda électronique (anglais)
16h30 à 17h30	ADOBE PHOTOSHOP (anglais)	4D *Base de données*(anglais)	LA VITESSE DE TRANSFERT SUR RÉSEAU(français)	MICROSOFT WORD 5.1(anglais)
18h00 à 19h00	ADOBE PREMIERE (anglais)	CAO (français)	NOUVEAUX PRODUITS APPLE (anglais)	QMS: La démystification du PostScript (anglais)
SAMEDI 20 FÉVRIER				
10h30 à 11h30	MULTIMÉDIA / VIDÉO (français)	CLARISWORKS (français)	NOUVEAUX PRODUITS APPLE (français)	GCC: Disques de grande capacité (anglais)
12h00 à 13h00	MULTIMÉDIA / VIDÉO (anglais)	PRODUCTION DE DOCUMENTS (français)	BUREAU MOBILE (français)	GRIFFTAX: Impôts personnels (anglais)
13h30 à 14h30	ADOBE PHOTOSHOP (anglais)	PRODUCTION DE DOCUMENTS (français)	AMUSEMENT *Jeux sur réseau Macintosh*(français)	MICROSOFT WORD 5.1(français)
15h00 à 16h00	ADOBE PREMIERE (anglais)	CLARISWORKS (anglais)	AMUSEMENT *Jeux sur réseau Macintosh* (anglais)	NOUVEAUX PRODUITS APPLE (anglais)

Le Centre Macintosh
microserv
Service personnalisé depuis 1982

Laval: 3240, boul. St-Martin Ouest • **TÉL.: 681-2030** • **FAX: 681-9762**
Dorval: 950, chemin Herron • **TÉL.: 636-5127** • **FAX: 636-9547**

*Spécial pour le salon seulement, avec achat d'ordinateur

Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer inc. Macintosh et Mac sont des marques de commerce de Apple Computer inc.

Concessionnaire autorisé

La plupart des gens croient qu'il n'y a qu'une façon d'aider le monde en développement. Nous en avons 26.

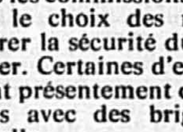

CODE
Pour plus de renseignements, téléphonez au 1-800-661-CODE

Libre-échangiste Clinton? Des experts ont des doutes

MARIE TISON
Presse Canadienne

WASHINGTON

■ Des chercheurs américains spécialisés dans les affaires canadiennes ont émis des doutes hier quant aux tendances libre-échangistes de la nouvelle administration américaine.

M. Joseph Jockel, directeur du Projet Canada au Centre d'études stratégiques et internationales, et M. Sidney Weintraub, de l'Université du Texas à Austin, se sont demandé hier à quel point le nouveau gouvernement Clinton était acquis à l'idée du libre-échange.

«Les signaux ne sont pas encore clairs», a déclaré M. Weintraub, au cours d'une rencontre organisée à Washington pour discuter des relations canado-américaines, après la rencontre du premier ministre Brian Mulroney et du président américain Bill Clinton la semaine dernière.

M. Weintraub a collaboré à une étude du Centre d'études stratégiques et internationales sur le nouveau président américain et le Canada, rendue publique quelques jours avant la rencontre Clinton-Mulroney.

«Je suis convaincu que Bill Clinton est libre-échangiste, mais ce qui est moins clair, c'est à quel point il va se battre pour faire adopter l'Accord de libre-échange nord-américain au Congrès, a-t-il déclaré. Ce signal, je ne l'ai pas encore.»

Acier

M. Weintraub a déclaré qu'il ne fallait pas juger la nouvelle administration sur les décisions des dernières semaines sur l'acier et le porc vivant. Le gouvernement américain a expliqué que ces conflits commerciaux, qui avaient émergé sous l'administration Bush, ne faisaient que suivre leur cours.

Selon lui, la nouvelle administration n'est pas protectionniste. Il a affirmé que la décision des manufacturiers américains d'automobiles de ne pas déposer de plaintes de dumping contre les manufacturiers japonais, comme ils songeaient à le faire, constituait un indice en ce sens. Les manufacturiers américains ont réalisé qu'ils n'auraient probablement pas l'appui de leur gouvernement, a-t-il expliqué.

«C'est un meilleur signal que l'acier», a-t-il déclaré.

La décision de chercher une extension de la procédure rapide de négociation («fast-track») pour les pourparlers du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) constitue un autre indice, a-t-il ajouté.

Par contre, pour ce qui est de l'Accord de libre-échange nord-américain, il ne suffira pas de voir si M. Clinton se prononce en faveur de cette entente pour conclure aux tendances libre-échangistes de son administration, a-t-il poursuivi.

«Il faudra voir à quelle vitesse l'administration américaine négocie les détails des ententes supplémentaires qu'elle veut faire adopter, à quelle vitesse elle introduit au Congrès la législation visant à mettre l'accord principal en vigueur, et surtout, à quel point elle consacre énergie et capitaux à cette fin», a-t-il déclaré.

Echec

Le professeur a fait observer que les conséquences d'un échec de l'accord nord-américain seront différentes pour le Canada et le Mexique. Si cette entente n'entre pas en vigueur, les investisseurs au Mexique pourraient perdre confiance, ce qui aggraverait la situation économique dans ce pays.

Par contre, le Canada pourrait bien prendre la chose, surtout si l'accord canado-américain demeure en place, a soutenu M. Weintraub.

En fait, cette situation pourrait fort bien rendre les choses un peu plus faciles pour les opposants au libre-échange au Canada, à commencer par le Parti libéral fédéral.

«Si l'accord nord-américain entre en vigueur et si un gouvernement libéral décide de s'en retirer, il devra composer avec de la discrimination sur le marché américain, a-t-il expliqué. C'est autre chose que de se retirer de l'accord bilatéral et de simplement perdre un traitement préférentiel sur le marché américain.»

M. Jockel, un professeur à l'université St-Lawrence, dans l'État de New York, a affirmé qu'à part cette incertitude quant aux tendances libre-échangistes de la nouvelle administration, la rencontre Clinton-Mulroney n'avait pas créé de grandes surprises. Compte tenu de la brièveté de cette visite, il était pratiquement impossible qu'elle tourne à l'échec, a-t-il déclaré.

«Ce genre de visite n'a pas d'impact sur les relations bilatérales, mais elle force l'administration américaine à tourner son attention vers le Canada», a-t-il dit.

Il existe une façon plus simple d'économiser de l'énergie.

Les clients d'Hydro-Québec qui ont participé au programme ÉCOKILO le savent bien. Grâce à ÉCOKILO, plus d'un million de foyers ont appris comment diminuer leur consommation d'énergie pour réaliser des économies appréciables, sans pour autant réduire leur confort. Bien entendu, il ne suffit pas seulement de remplir le questionnaire. Encore faut-il mettre en pratique les recommandations contenues dans le rapport de votre «condition énergétique». Et mettre en place les articles économiseurs d'énergie que vous avez reçus. Pratiques et avantageux, ils s'installent en un tournemain.

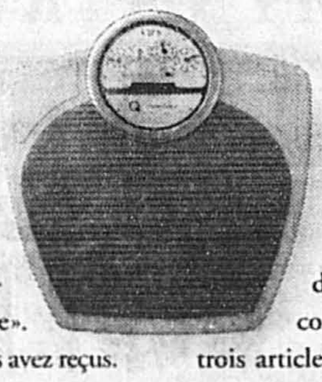

Ceux qui n'ont pas participé au programme ÉCOKILO la première fois peuvent maintenant se reprendre. En effet, ils ont reçu ou recevront bientôt un second questionnaire ÉCOKILO*. Si vous êtes de ceux-là, vous n'avez qu'à le remplir – quelques minutes suffisent – et à nous le retourner. Vous pourrez ainsi bénéficier vous aussi d'un rapport d'analyse de votre consommation d'énergie, de conseils pratiques pour économiser et recevoir, à titre gratuit, trois articles économiseurs d'énergie. Vous avez tout à gagner à perdre vos kilowattheures en trop.

Pour en savoir plus sur le programme ÉCOKILO, composez le **333-KILO** pour la région de Montréal et, sans frais, le **1 800 567-KILO** partout ailleurs au Québec.
*Pour être admissible au programme ÉCOKILO, il faut habiter à la même adresse depuis au moins 12 mois.

ÉCOKILO
Programme d'analyse de la consommation d'énergie des ménages

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
ÉVITONS LE GASPILLAGE | Hydro-Québec

Alfred: un témoin retrouve son demi-frère

Presse Canadienne

OTTAWA

■ De passage à Ottawa cette semaine pour témoigner au procès d'un des religieux de l'ancienne école de réforme d'Alfred, en Ontario, un citoyen de la Colombie-Britannique, Robert Lacasse a retrouvé son demi-frère par hasard et a appris que ce dernier avait lui aussi subi des sévices sexuels lors d'un séjour à ce collège.

Une rencontre entre les deux hommes a eu lieu mardi soir dernier dans un hôtel d'Ottawa, quelques heures après que M. Lacasse ait réussi à joindre au téléphone ce demi-frère, David Van Wart, dont il n'avait pas eu de nouvelles depuis plus de 30 ans.

«C'est tellement merveilleux. Je ne sais pas quoi dire. C'est un miracle. C'est comme si j'avais gagné à la loterie», a déclaré M. Van Wart.

«J'ai reconnu ta voix au téléphone, avant même que tu te nommes. En te parlant, j'avais l'impression de flotter à dix pieds du sol», a-t-il dit à son demi-frère, en le serrant dans ses bras et en l'embrassant.

Robert Lacasse n'en revenait pas. «J'avais déjà essayé de le retrouver lors de mes précédents séjours à Ottawa mais sans succès. Cette fois-ci, j'ai regardé dans le bottin téléphonique et je n'ai pas trouvé son nom mais j'ai pris le risque d'appeler chez l'un des Van Wart que j'ai pu trouver. Je suis tombé sur lui par hasard car il utilise un autre prénom pour s'identifier dans l'annuaire. C'est tout de même incroyable, non?» a raconté M. Lacasse qui a quitté la région peu après son séjour à Alfred, pour entrer dans l'armée et s'établir en Colombie-Britannique. C'était en 1956.

Robert Lacasse n'a jamais vu son père et très peu connu sa mère, Marguerite Joanisse Millette, car il a été placé en famille d'accueil alors qu'il était tout petit.

Mais cette dernière s'est mariée une deuxième fois avec un M. Van Wart avec qui elle a eu cinq enfants. David est le plus jeune.

Robert a maintenu certains contacts avec sa mère au début des années 60 mais la dernière rencontre avec ses demi-frères et sa demi-soeur remonte à plus de 30 ans.

Aujourd'hui âgé de 39 ans, David Van Wart n'était qu'un enfant lorsque son demi-frère est venu passer quelques semaines chez leur mère.

«Mais c'est un souvenir encore bien vivant dans ma tête ainsi que chez mes frères et ma soeur. C'est notre grand frère. Durant le temps où il était chez nous, il n'arrêtait pas de nous chanter des chansons de sa composition. C'est lui qui nous a donné le goût de la musique. D'ailleurs, un de mes frères est aujourd'hui un musicien professionnel. Nous n'avons jamais oublié Robert», a-t-il déclaré lors de ces retrouvailles.

«Je ne vous perdrai plus de vue maintenant. Nous allons rester en contact et un de ces jours nous allons organiser une grande fête où nous allons tous faire de la musique», a promis le grand-frère à quelques heures de son vol de retour à Victoria.

En plus d'avoir la même mère, Robert Lacasse et trois de ses demi-frères ont vécu des expériences similaires. Ils ont tous passé un certain temps à l'école de réforme Saint-Joseph, d'Alfred.

David Van Wart en parle aujourd'hui avec beaucoup d'amertume mais sans gêne.

«J'avais 12 ans quand on m'a placé à Alfred. Je vivais dans une famille d'accueil où on a abusé de moi et je ne pensais qu'à m'enfuir. C'est d'ailleurs après l'une de ces fuites que j'ai abouti à Alfred où j'ai été battu et placé dans une cellule pendant quelques jours».

«J'ai aussi subi des agressions sexuelles et physiques au collège Saint-Joseph mais je n'ai pas été appelé à témoigner au cours des récents procès.

«Les deux frères qui m'ont fait ça ont de toute façon été condamnés mais je ne crois pas que je puisse leur pardonner un jour.»

Chez les Lacasse et les Van Wart, le passé douloureux fera maintenant place à un avenir plus serein. L'heure n'est pas à la vengeance mais aux retrouvailles et... à la musique.

Le paquet de cigarettes blondes à 10 francs fait un tabac en France

Agence France-Presse
PARIS

■ L'augmentation des taxes sur le tabac en France, il y a trois semaines, en liaison avec la loi anti-tabac, a provoqué un fléchissement de la consommation, mais certains fabricants se frottent les mains: ceux qui ont baissé leurs prix, en comprimant leurs marges bénéficiaires. Le paquet de cigarettes blondes à 10 FF (2,28$) fait un tabac.

La SEITA (régie française des tabacs) estime que le marché français a baissé de 5 p. cent en janvier 1993 par rapport à janvier 1992. Chez le fabricant américain Philip Morris (Marlboro, Chesterfield), on évalue entre 10 p. cent et 15 p. cent le recul depuis l'entrée en vigueur de l'augmentation de 15 p. cent des taxes sur le tabac, le 18 janvier.

Un seuil «fatidique»

Si la SEITA avait alors intégralement répercuté cette hausse sur le prix de ses produits, certains de ses concurrents étrangers avaient choisi de rogner sur leurs marges bénéficiaires pour ne pas dépasser un seuil de prix jugé «fatidique». Le fabricant américain de cigarettes NJR Reynold (Winston, Camel) avait ainsi baissé le prix de ses Winston de 20 p. cent.

Le prix du paquet de Winston était alors revenu à 10 francs (au lieu de 11,90 FF), c'est-à-dire au prix des Gauloises blondes, un des produits vedettes de la SEITA. Jusqu'alors, l'écart de prix entre les deux marques était de 30 p. cent.

Les responsables du groupe américain indiquent que leurs ventes ont triplé, passant de 3,5 millions de paquets par mois avant la hausse à 10 millions de paquets depuis.

Sans qu'on puisse citer de chiffres, les cigarettes Gold Coast de NJR Reynold — 10 francs le paquet — affichent aussi une hausse de leurs ventes. Les Camel, dont le prix n'a répercuté que partiellement la hausse de la fiscalité — de 11,70 francs à 13 francs — ont également progressé.

La marque Chesterfield, qui était à 11,60 francs le paquet avant de passer à 10 francs, a fait un bond de 3,2 millions de paquets par mois à 12,5 millions, a indiqué M. Alain Fernandez, président de Philip Morris France. La marque LM, en paquets de 25 cigarettes (vendus 12 francs) affichait pour sa part une hausse de 15 p. cent en trois semaines.

À la SEITA, on relève qu'avec une vente quotidienne de 33 tonnes de Gauloises blondes, la société nationale réalise trois fois les ventes actuelles de Winston.

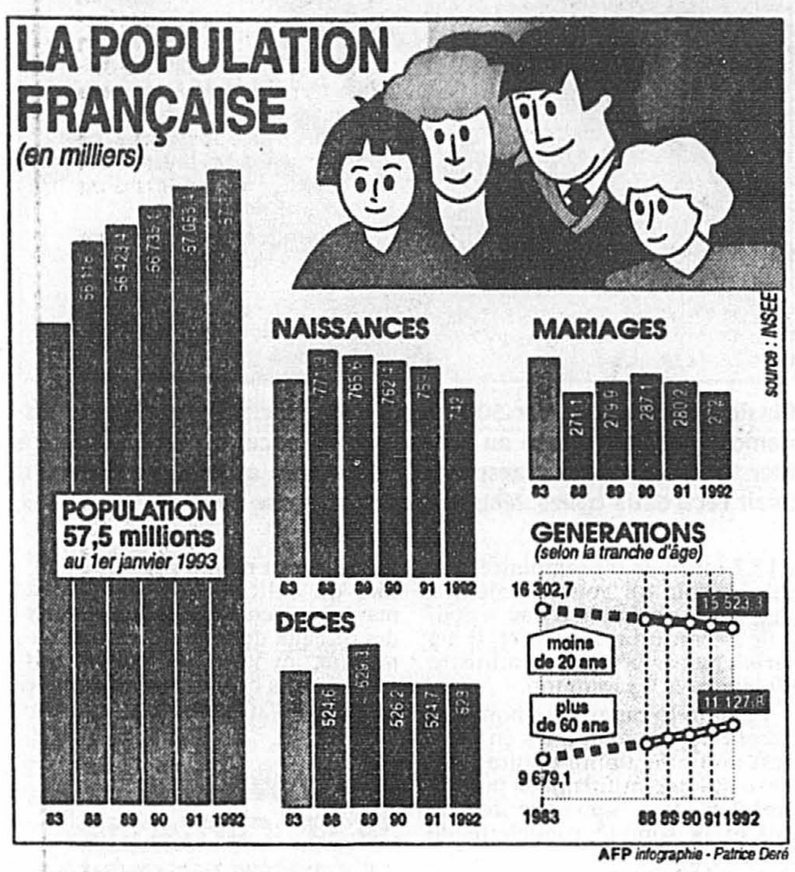

FORMATION EN TRADUCTION

● français-anglais ● anglais-français

Accroissez votre compétence linguistique et votre valeur dans votre entreprise ou votre profession; inscrivez-vous au Programme de traduction (de l'anglais vers le français ou du français vers l'anglais) de l'Université McGill. Tout en continuant d'exercer votre emploi régulier, vous pourrez étudier à temps partiel et, au terme du programme de 30 crédits, obtenir le Certificat en Traduction de McGill, dont la réputation n'est plus à faire.

Pour être admissible, vous devez maîtriser l'anglais et le français, particulièrement à l'écrit, et subir avec succès l'examen d'admission.

COÛT: 168,10 $ par cours de trois crédits

EXAMEN D'ADMISSION

Le 3 ou le 4 mars, à 18 h 30. Pour réserver votre place, veuillez vous présenter en personne avant le 19 février, de 9 h à 18 h 30 du lundi au jeudi ou de 9 h à 17 h 30 le vendredi. Les droits d'examen s'élèvent à 40 $ (non remboursables) réglables par chèque visé, mandat ou en espèces.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES:

Venez au département de langues et de traduction, pavillon de la bibliothèque Redpath, salle 214, ou téléphonez au 398-6160.

McGill Centre d'éducation permanente
L'endroit parfait pour vous perfectionner.

S1900339

SEULE... MAIS PAS TOUTE SEULE

• CLINIQUE MÉDICALE • PHARMACIE • CHAPEL • CENTRE COMMERCIAL • ACTIVITÉS ET LOISIRS • SALLE D'EXERCICE • • DÉPANNEUR • SALON • SERVICE DE SÉCURITÉ •

• MÉDECIN VISITEUR • INFIRMIÈRE 24 HRES • SERVICE BANCAIRE • PISCINE INTERIEURE • NT • BIBLIOTHÈQUE • PORTE • CUISINETTE • ENTRETIEN MÉNAGER •

PROMOTION SPÉCIALE

Nous sommes spécialisés pour vous offrir les meilleurs soins légers pour personnes en perte d'autonomie que vous puissiez obtenir à prix réellement compétitif. Disponible à Laval.

LAVAL
Spécial
499$
Grand studio, salle de bain privée

SAINT-LAURENT
SUPER SPÉCIAL
sur nos 3½ et 4½
748-1396

LES RÉSIDENCES *Manoir Le Corbusier*

L'espérance de vie des Français s'est accrue

Reuter
PARIS

■ La France métropolitaine comptait 57,5 millions d'habitants au 1er janvier 1993, soit une progression de 0,5 p. cent sur l'année 1992, selon l'INSEE.

Les naissances — 742 000 — ont été moins nombreuses en 1992 que l'année précédente mais les décès — 530 000 — ont diminué et l'espérance de vie s'est accrue.

La progression de 0,5 p. cent correspond au rythme moyen observé depuis 1980, date à laquelle la population s'élevait à 53,9 millions d'habitants.

Le nombre des naissances a baissé de 2,2 p. cent en 1992 alors que depuis 1989 il baissait régulièrement de 0,5 p. cent. Cette baisse traduit un recul de la fécondité: de 177 enfants pour 100 femmes en 1990-1991, il descend en 1992 à 173.

La France se maintient toutefois dans les pays d'Europe où l'on observe la fécondité la moins faible. Si ces évolutions devaient persister, la descendance finale des générations 1960 en serait affectée, estime l'INSEE.

Un gain de 2,4 ans en 9 ans

Les décès survenus en 1992 sont en baisse de 0,3 p. cent. L'espérance de vie à la naissance a à nouveau progressé. Elle se situe à 81,4 ans pour les femmes et 73,1 ans pour les hommes et a gagné 2,4 ans en neuf années.

La mortalité infantile est toujours en baisse: 7,2 décès d'enfants de moins de un an pour 1000 naissances.

Mais la mortalité semble augmenter chez les hommes de 25 à 45 ans. L'essentiel du gain d'espérance de vie se réalise à partir de 25 ans.

Un paralytique prostituait son épouse... par le biais du Minitel

Agence France-Presse
TOULON, France

■ Un paralytique, qui aurait prostitué son épouse en recrutant des clients par Minitel, a été inculpé, hier à Toulon, de proxénétisme aggravé et écroué à Marseille, a indiqué la police.

François George, 41 ans, paraplégique depuis un accident il y a 14 ans, était gérant d'une société de Minitel rose «Megabyt...», qui employait deux personnes.

Par ce biais, il aurait proposé à plusieurs utilisateurs de la messagerie des rencontres sado-masochistes avec son épouse. Les ébats, qui se déroulaient dans une villa cossue, étaient filmés et de nombreuses cassettes ont été saisies par les policiers.

En raison de son état de santé, le prévenu, paralysé des membres inférieurs et qui ne se déplace qu'en fauteuil roulant, a été incarcéré à la prison-hôpital de Marseille.

VOTRE DERNIÈRE CHANCE

LA-LA-LA!

10 DERNIERS JOURS!

Les concessionnaires ACURA ont ~~717~~ 389 modèles 92 en stock.
Ils sont prêts à TOUT, TOUT, TOUT pour baisser leur inventaire.
PROFITEZ-EN pour vous procurer l'ACURA de vos rêves, au prix dont vous rêviez.
Après le 26 février, il sera trop tard.

INTEGRA 92 à partir de
13 995$*
*taxes en sus, transport 350 $. Modèle DA 934 N

VIGOR 92 à partir de
23 995$*
*taxes en sus, transport 380 $. Modèle CC 254 N

LEGEND 92 à partir de
34 995$*
*taxes en sus, transport 395 $. Modèle KA 765 N

+
PLAN D'ASSISTANCE ROUTIÈRE ACURA PLUS GRATUIT
+

1 CHANCE SUR 717 DE GAGNER VOTRE ACURA

Pendant la promotion «La Chance de votre vie», chaque acheteur d'ACURA 1992 court la chance de gagner un montant équivalant au prix de son achat. Vous pouvez aussi profiter de nos tarifs avantageux de location-bail, et être éligible su concours. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Le tirage aura lieu le 10 mars 1993, au Salon de l'Auto de Québec. Le gagnant devra répondre correctement à une question d'habileté.

ACURA
LES CONCESSIONNAIRES FIABLES

GARANTIE 5 ANS 100 000 KM ACURA

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie, Blainville. (514) 435-4455

LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est, Anjou. (514) 354-8811

ACURA RIVE-SUD
820, boul. Taschereau, Greenfield Park. (514) 443-6555

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon Ouest, Montréal. (514) 340-1344

PRESTIGE ACURA
3700, Autoroute Laval Ouest (440), Laval. (514) 745-1234

ACURA GABRIEL
4648, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux. (514) 696-7777

Yagamo-le-canard-à-la-flèche est sauvé

Au prix de la rondelette somme de 33 500 US

MARI YAMAGUCHI
de l'Associated Press

TOKYO

■ La plus grande chasse au canard jamais vue au Japon a pris fin hier.

Après avoir nargué les Japonais et des centaines de photographes depuis 15 jours, Yagamo-le-canard a finalement perdu sa bataille de manière peu glorieuse: il s'est laissé prendre dans un filet.

Mais en revanche, il ne finira pas laqué dans l'assiette d'un gourmet. Un vétérinaire lui a retiré la flèche qui le traversait de part en part et qui faisait tout son attrait.

La capture de Yagamo, devenu célébrité nationale depuis qu'on le voyait voler, transpercé de cette flèche, dans le ciel de Tokyo, a fait la «une» de l'*Asahi Shimbun*, le quotidien national tirant à 12,7 millions d'exemplaires. Le porte-parole du gouvernement a jugé qu'il s'agissait d'une «nouvelle réconfortante» — et il ne parlait pas de la visite du ministre Watanabe à Washington.

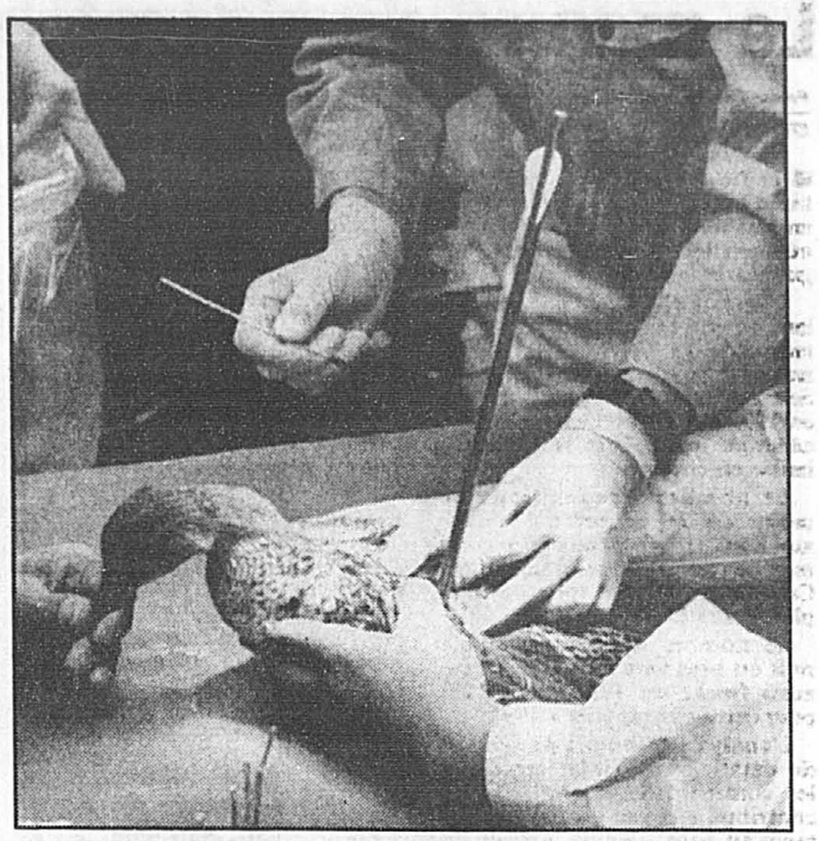

Finalement capturé par 300 employés municipaux de Tokyo, Yagamo a été transporté au zoo par ambulance, où on lui a retiré hier la flèche qui le transperçait. Une radio a aussi montré qu'il avait reçu deux balles. Mais le canard se porte bien. PHOTO AP

Yagamo-le-canard est non seulement dur au mal, mais en plus, c'est un fieffé malin. Il aura fallu 300 employés municipaux pour le capturer, deux semaines de travail et la somme rondelette de 33 500 $ US.

«Nous pensons que cela valait le coup», a souligné Seiji Osada, un membre de l'équipe de sauveteurs. «C'était l'occasion pour nous de réfléchir à la valeur de la vie.»

Une radio de Yamago a aussi montré qu'il avait reçu deux balles. Mais il se porte néanmoins comme un charme.

La personne qui a tiré sur Yamago risque une amende de 2400 $ US, a précisé la police. Certains ont même peur que l'auteur du délit soit un dangereux maniaque: en effet, les amoureux des oiseaux de la préfecture d'Yamagata, au nord de Tokyo, ont trouvé trois cygnes morts dont le cou était transpercé par une flèche.

Les travailleurs de St. Catherines étudient le recours à l'injonction

Presse Canadienne

ST. CATHERINES

■ Une injonction interdisant la fermeture d'une usine General Motors au Michigan incite le syndicats des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) à étudier la possibilité d'en faire autant pour empêcher la fermeture de l'usine GM de St.Catherines, en Ontario.

«Nous devons examiner cette affaire... de façon à déterminer si nous pouvons entreprendre de telles procédures légales», a dit Mme Sandy O'Dell, membre du comité de négociations de la section 199 des TCA.

Si les lois canadiennes permettent ce genre d'intervention de la part des tribunaux, on devrait «à tout prix» essayer d'y recourir pour empêcher GM de fermer ses usines au Canada, a affirmé Mme O'Dell.

GM a annoncé qu'elle fermerait son usine d'essieux et sa fonderie de St.Catharines, ce qui entrainera la mise à pied d'environ 3000 travailleurs au cours des deux prochaines années.

Mardi dernier, un juge de l'État du Michigan a interdit à GM de cesser les opérations de son usine d'assemblage dans le canton de Willow Run, soutenant que la fermeture allait à l'encontre de la promesse de plein emploi qu'avait faite GM au début des années 80, en échange d'une exemption fiscale de 13,5 millions $ consentie par le canton.

Mais M. Stew Low, un porte-parole de GM Canada à Oshawa, a répliqué qu'au Canada, la loi est «totalement, totalement différente». Et, a-t-il ajouté, c'est l'argent de GM qui a financé les usines de St.Catharines, pas les fonds publics.

Le Canadien détenu au Yémen est libéré

Reuter

SANAA, Yémen

■ Un homme d'affaires canadien détenu en otage depuis trois semaines par une tribu du Yémen a été libéré, a-t-on appris hier de source autorisée.

Mike Schmitz, 45 ans, d'Edmonton en Alberta, a été relâché jeudi soir après une rencontre entre un dirigeant du Conseil consultatif et les membres de la tribu Hada à Dhamar, à 100 km au sud de Sanaa.

L'homme d'affaires, arrêté le 24 janvier sur la route entre Aden et la capitale, a probablement été enlevé pour servir de monnaie d'échange dans un conflit né de la distribution à des officiers de terres revendiquées par la tribu Hada.

Des diplomates ont expliqué que les Hadas voulaient créer des difficultés au gouvernement en enlevant des étrangers.

Taxes foncières

Ville de Montréal

Message à tous les contribuables de Montréal

Taxes foncières municipales Modifications aux dates d'échéance

La Ville de Montréal perçoit désormais ses taxes foncières un mois plus tôt que par les années passées. Les dates d'échéance sont maintenant fixées au **1er mars** (premier versement) et au **1er juin** (second versement).

Il est donc important de noter que le premier versement, ou le paiement total, si la taxe est inférieure à 300 $, doit être fait au plus tard le **1er mars** 1993 afin d'éviter les intérêts et les pénalités.

Il est recommandé de faire ces paiements dans une banque ou une caisse populaire.

Service des finances
Le 13 février 1993

Service à la clientèle
(514) 872-2305

Nouveau de Clinique ! La «crème rénovatrice»

Un renouveau pour votre peau.

La toute nouvelle crème de Clinique est un produit réparateur qui aide à accélérer le processus de renouvellement des cellules de la peau pour lui donner une apparence plus ferme et plus lisse. Utilisez-la ce soir et voyez les résultats dès demain.

1. Crème rénovatrice. 60 mL **35.00**
2. (Hors photo). Traceur à sourcils. **16.00**

C'est l'heure de la prime Clinique !
Avec tout achat de 16.00 ou plus de produits Clinique, vous recevrez, sans frais supplémentaires, la trousse «Plaisirs réels» Clinique, une pochette comprenant une émulsion hydratante tellement différente 20 mL, un hydratant surpuissant gel concentré extrême 7 mL, un démaquillant soluble pour les yeux 28 mL, un parfum en atomiseur «Aromatics Elixir» 4 mL, un étui fleuri à miroir pour rouge à lèvres et un rouge à lèvres «Sequin» adoucissant. Une prime par personne.
Offre en vigueur jusqu'au 27 février 1993.

Vendus à ou par tous les magasins Eaton.
Rayon des produits de beauté, 216.
Venez ou composez : **284-8484**

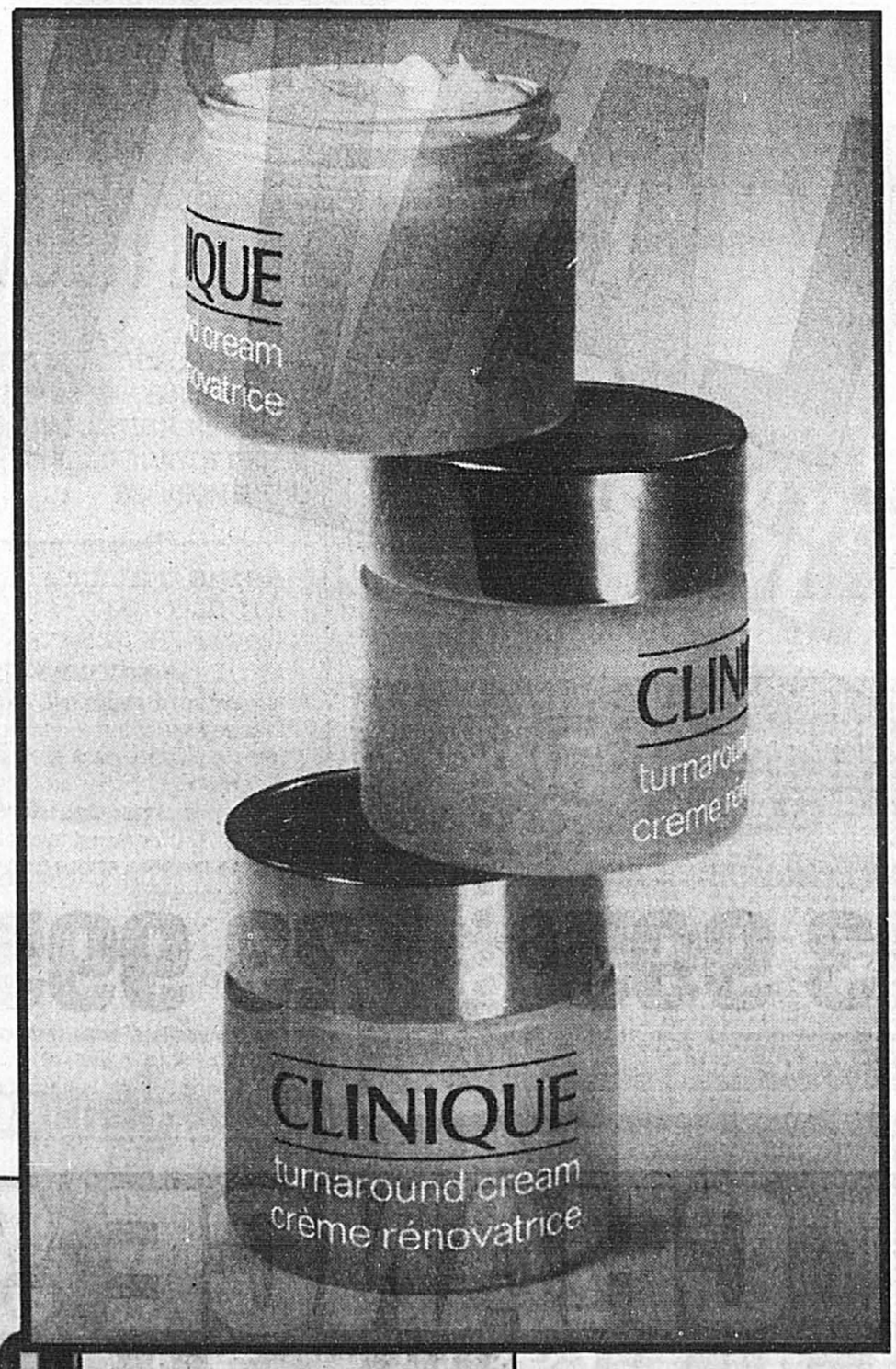

CLINIQUE
Soumis à des tests d'allergie.
100% non parfumé.

EATON
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

...un peu d'activité physique régulière fait une saine différence!
PARTICIPACTION
petit train va loin

Le magasinage transfrontalier en baisse

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le flot de Canadiens qui effectuent un saut aux États-Unis pour magasiner commence à ralentir, révèlent les chiffres dévoilés hier par Statistique Canada.

L'agence a constaté que le nombre de voyages d'une durée de moins de 24 heures effectués en automobile chez nos voisins du Sud a diminué de 3,5 pour cent en 1992 par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la première baisse en cinq ans.

Le nombre d'expéditions de moins de 24 heures en voiture aux États-Unis est considéré comme une indication du nombre des Canadiens qui vont faire des emplettes aux États-Unis.

Le nombre de voyages d'une nuit ou plus vers les États-Unis a aussi fléchi en 1992 — de 2,8 pour cent, par rapport à 1991.

L'analyste torontois du secteur du détail John Winter croit que les commerçants canadiens ont contribué à garder les consommateurs au pays. Depuis le mois de mars, les détaillants ont repensé leurs façons de faire des affaires, dit-il.

Cigarettes, alcool...

Les consommateurs continueront d'être attirés par les cigarettes, l'alcool, l'essence et les produits d'épicerie américains, moins dispendieux, prédit-il. Mais la tendance à se rendre aux États-Unis pour s'y procurer magnétoscopes et autres biens durables s'est atténuée.

Pas plus tard qu'en 1991, Statistique Canada rapportait que les voyages d'un jour aux États-Unis avaient augmenté de 14 pour cent, de 19,7 pour cent en 1990.

La tendance à la baisse s'est manifestée pendant toute l'année 1992. Mais le mouvement s'est accentué vers la fin de l'année, en octobre, à peu près en même temps que le dollar canadien plongeait d'un sommet de 84 centsUS (en août) à son niveau actuel d'environ 78 cents.

Faiblesse du dollar

En décembre seulement, le volume de voyageurs effectuant un visite de moins de 24 heures en automobile dégringolait de 22 pour cent par rapport au mois de décembre 1991 — en nombres réels, non ajustés pour tenir compte des variations saisonnières.

Mme Ruth McMillan, analyste en voyages internationaux à Statistique Canada, croit qu'on peut attribuer ce renversement au déclin de la valeur de notre devise et à l'entrée en vigueur récente de taxes provinciales perçues sur les cigarettes et l'alcool américains.

Mais l'analyste Jean-Pierre Moisan, de la maison Price Waterhouse à Montréal, estime que le gouvernement aura de la difficulté à contrer l'attrait qu'exercent les prix américains pendant encore un certain temps.

M. Alasdair McKichan, président du Conseil canadien du détail, invoque plusieurs facteurs pour expliquer le renversement de la tendance, dont le dollar canadien plus faible et la capacité d'adaptation du secteur canadien de la vente au détail.

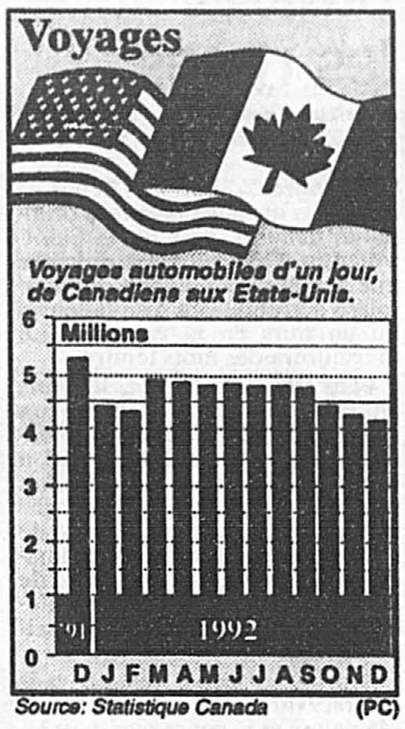

Source: Statistique Canada (PC)

10000 joueurs compulsifs au Nouveau-Brunswick

Presse Canadienne

FREDERICTON

■ Le Nouveau-Brunswick devrait mettre immédiatement sur pied un programme d'éducation et de traitement à l'intention des joueurs compulsifs.

C'est ce que recommande le rapport d'une spécialiste new-yorkaise, préparé à la demande du gouvernement du Nouveau-Brunswick et rendu public hier.

La sociologue médicale Rachel Volberg y évalue à au moins 3000 le nombre des joueurs pathologiques, et à 10000 le nombre des joueurs compulsifs dans cette province, dont la population totalise à peine 725000 personnes.

Toute la région des Maritimes vit actuellement les conséquences de l'expansion des nouveaux jeux de hasard électroniques. Des gens y brûlent leurs économies, certains, comme Brian Stokes, un mécanicien de Moncton, ont même été jusqu'à voler leur employeur pour payer leur vice.

De l'avis de M. Stokes, il est plus que temps que le gouvernement mette sur pied un programme d'aide.

Les coûts sociaux et financiers associés à la popularité grandissante des « vidéo-poker » et autres machines à sous nouvelle manière ont d'ailleurs incité récemment le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à les bannir des dépanneurs et des restaurants. Ils ne sont plus autorisés que dans les débits d'alcool.

Mais pour le ministre des Finances, Allan Maher, président de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, il vaut mieux réglementer qu'interdire. « L'histoire a prouvé que la prohibition ne fonctionne pas. » À son avis, limiter le nombre de machines, comme l'a fait la Nouvelle-Écosse, conduirait à la résurgence d'appareils illégaux.

Le gouvernement se dit par ailleurs prêt à mettre sur pied un programme d'aide aux joueurs pathologiques.

Mais les critiques disent que le gouvernement du Nouveau-Brunswick est lui-même « accroché » aux vidéo-poker, qui lui rapporteront cette année une somme estimée à 17 millions — sa part des revenus générés par ces appareils.

Mme Volberg a expliqué que les problèmes des joueurs compulsifs se traitent facilement, et que la province pourra établir un bon programme d'éducation et de traitement pour moins d'un million de dollars.

Nepean dévoilera les noms des criminels dangereux

Presse Canadienne

OTTAWA

■ La police de Nepean, en banlieue d'Ottawa, a annoncé hier qu'elle divulguera les noms de criminels qu'elle jugera dangereux pour la communauté.

Lorsque la publication du nom d'un criminel est dans l'intérêt de la sécurité publique, elle prend préséance sur le droit de l'individu à sa vie privée, a affirmé le sergent Ralph Erfle. Il s'agira d'établir un juste équilibre, a-t-il dit.

Il a ajouté qu'un pédophile ayant un lourd dossier criminel, dont le risque de récidive est élevé et qui se tient dans le voisinage d'enfants, est un exemple du type d'individu dont le nom pourra être rendu public.

À Ottawa, pendant ce temps, la police a repoussé à plus tard sa décision sur la publication des noms des criminels dangereux.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

J'AI PRIS LES GRANDS MOYENS

LES CERTIFICATS EN SANTÉ

OFFERTS AU PRINTEMPS

- Des programmes de qualité pour percer dans le domaine de votre choix.
- Une formation reconnue par les employeurs et donnée par 500 spécialistes du milieu professionnel et d'une grande université.
- Un diplôme qui consolide votre avenir.

Voilà l'avantage du perfectionnement reconnu !

GÉRONTOLOGIE

Augmentez vos capacités professionnelles et développez de nouvelles approches pour une meilleure intervention auprès des personnes âgées.

SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Ce programme vous permet d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles, de situer votre pratique dans une approche communautaire de la santé et d'accéder à un poste dans ce domaine.
Programme multifacultaire.

GESTION DES SERVICES DE SANTÉ I ET II

Fortement axés sur la pratique professionnelle, ces deux programmes vous permettent de développer des habiletés de gestionnaire adaptées au réseau de la santé et d'accroître l'efficacité de vos services.
Programmes multifacultaire offerts aussi à Québec.

Trois certificats vous conduisent à un baccalauréat.

AUTRES PROGRAMMES OUVERTS AU PRINTEMPS

Relations industrielles
Santé et sécurité du travail
Animation
Études individualisées
Micro-informatique
Publicité
Relations publiques
Cours de langues secondes : français, anglais

DATE LIMITE D'ADMISSION : LE 1er MARS 1993

Demandez l'annuaire de la Faculté.
Conseillers en formation (sur rendez-vous) 343-6867

RENSEIGNEMENTS :
Faculté de l'éducation permanente
3744, rue Jean-Brillant
3e étage
Métro Côte-des-Neiges

Montréal : (514) 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

LE PERFECTIONNEMENT RECONNU

Plus de vols, plus d'Europe...

à plus petits prix!

Réservez dès aujourd'hui, avant que ces tarifs exceptionnels ne s'envolent!

Aller-retour de Montréal à	à partir de
LONDRES du 27 avril au 31 octobre	588$
PARIS du 5 avril au 31 octobre	598$
LYON du 5 avril au 31 octobre	648$
FRANCFORT/DÜSSELDORF du 12 avril au 30 oct.	678$
BERLIN du 12 avril au 30 octobre	708$

Aller-retour de Montréal à	à partir de
ZURICH du 5 avril au 31 octobre	718$
GENÈVE/BÂLE du 5 avril au 31 octobre	718$
VIENNE du 5 avril au 31 octobre	738$
NICE du 5 avril au 31 octobre	748$
** HELSINKI du 3e mai au 31 octobre	899$

* En collaboration avec Swissair.
** En collaboration avec Finnair.

Réservez dès maintenant, le siège est en vigueur pour une période limitée seulement. Taxes en sus. Nombre de sièges limité, selon la disponibilité. Selon entente intervenue avec les transporteurs aériens participants. Les tarifs peuvent être supérieurs pour les départs la fin de semaine et pour certaines dates de départ. Ils sont supérieurs durant la période estivale.

Appelez un agent de voyages ou Air Canada au 393-3333 pour obtenir plus de détails.

Aéroplan

Air Canada

NOUS PAYONS LA TPS

APPELEZ AVANT LE 27 FÉVRIER 1993 ET NOUS PAIERONS LA T.P.S. SUR TOUTE COMMANDE DE NETTOYAGE DE TAPIS OU DE MOBILIER

NOTRE SERVICE 4 ÉTOILES: UNE GARANTIE DE SATISFACTION À COUP SÛR!

★ Nos puissants appareils de nettoyage à la vapeur rendront vos tapis éclatants de fraîcheur et de propreté.
★ Nos spécialistes apportent un soin particulier au nettoyage des taches rebelles et des endroits très passants.
★ Nous déplaçons et remettons en place la plupart des meubles pour pouvoir nettoyer tous les coins.
★ Nous vous fixerons un rendez-vous qui vous convient. Nous travaillons même le samedi!

29 $ 2 pièces

55 $ 4 pièces

89 $ Maison complète Super offre!
5 pièces, vestibule et 12 marches

Canapé et Fauteuil 69 $

★ Nous utilisons différentes méthodes de nettoyage suivant le type de recouvrement.
★ Vos meubles ne risquent pas de s'abîmer! Les tissus retrouveront leur éclat!

Du lundi au samedi de 9 h à 17 h

339-5420

N'oubliez pas de demander notre traitement de protection des fibres pour prolonger l'éclat de vos moquettes fraîchement nettoyées. Les salons et salles à manger combinés comptent pour deux pièces. La commande minimale est de deux pièces. Coût pour sous-sol: 2,40 le m² (0,22 $ le pi²). Frais supplémentaires pour le nettoyage des escaliers, des coussins de dossier non attenants, ainsi que des canapés modulaires et des revêtements en coton haïtien ou en tissus qui ne se nettoient qu'à sec. Frais de déplacement, s'il y a lieu. L'offre prend fin le 27 février 1993.

la Baie

ALCOOL - DROGUE

un problème dans ta vie?
le Père Paul Aquin s.j.
veut t'aider
(514) 229-3426

DEPUIS 1978
PAVILLON GRAND ÉLAN
C.P. 119, Mt-Rolland, Qué., J0R 1G0

Amoureux, oubliez les roses

Associated Press

PITTSBURGH

■ Amoureux, oubliez fleurs et chocolats et faites preuve d'originalité demain, jour de la Saint-Valentin. Offrez à votre dulcinée une femme de ménage qui nettoiera à grande eau ses planchers ou un ours en peluche qui lui murmurera des mots tendres.

«Les fleurs se fanent, les ours en peluche non!», souligne un responsable de Telebear, un fabricant de Pennsylvanie qui a vendu des milliers de peluches équipées d'une puce qui enregistre un message avec la voix de l'acheteur et se fait entendre lorsqu'on la serre. En outre, l'ours, de 30cm de haut, coûte généralement moins cher qu'une douzaine de roses.

Ainsi une jeune Texane va-t-elle recevoir un ours qui lui dira: «Je t'aime et je pense que tu es jolie», avec la voix de son fiancé. Ce dernier explique qu'il a choisi ce cadeau parce qu'il était original et pas cher. «Le chocolat est trop ordinaire et trop traditionnel pour la Saint-Valentin.»

D'autres Roméo et Juliette placardent leurs sentiments sur d'impressionnants panneaux publicitaires de 3,5 m sur 7,5 m. «Chris, tu es à moi. Love, Jeanney», dit l'un d'eux. Comme l'explique un responsable commercial, lorsqu'on choisit un support aussi grand, autant signer les messages.

À la télévision aussi, il est possible de diffuser un spot avec les mots de l'être aimé. D'après un porte-parole, TCI Cable reçoit une cinquantaine de demandes par an pour la Saint-Valentin.

Pour sa part, un jeune homme de Manhattan a eu l'idée de faire nettoyer l'appartement de son amie de fond en comble. Il lui fera également le petit déjeuner demain matin.

Il n'est pas nécessaire de casser sa tirelire pour faire plaisir et prouver son amour. Le propriétaire de la revue *Romantic Times* suggère de disperser des pétales de rose sur le lit de l'être cher ou de lui préparer un bain moussant et de lui laver les cheveux, enfin de terminer la soirée à lire des contes d'enfants devant un bon feu de cheminée.

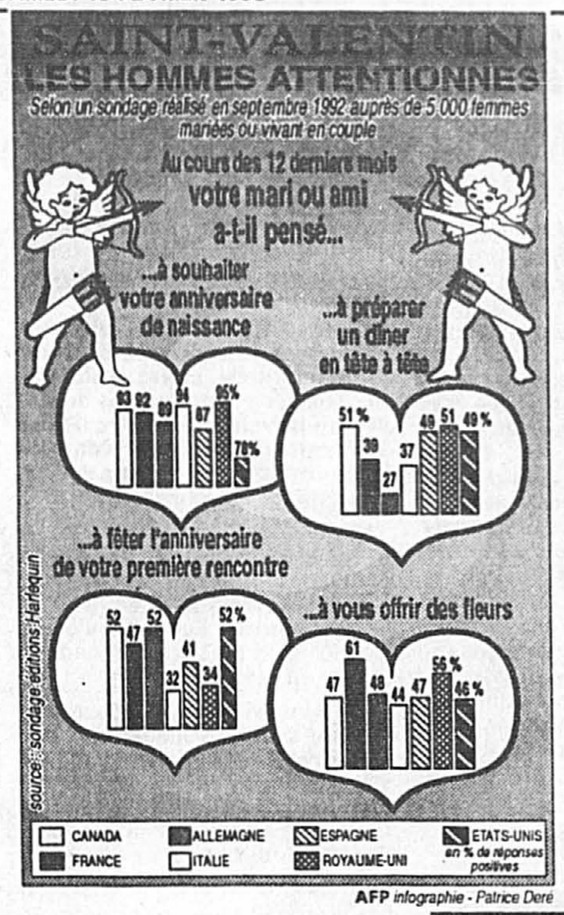

AFP *infographie - Patrice Deré*

Ah, ces Français!

Agence France-Presse

■ Quand on est une femme, mieux vaut vivre avec un Français, un Australien, un Canadien ou un Hongrois qu'avec un Japonais. C'est ce qui ressort d'un sondage international effectué pour les éditions Harlequin sur le thème: «Existe-t-il encore des hommes attentionnés?»

Selon les dames interrogées, 76 p. cent des Français disent «je t'aime» ailleurs que sur l'oreiller, 80 p. cent des Australiens ne sont pas avares de mots doux, 70 p. cent des Hongrois les couvrent de fleurs, tandis que 40 p. cent des Japonais sont qualifiés d'égoïstes. Sept p. cent de ces derniers préfèrent d'ailleurs sortir avec une autre personne que leur compagne. Dans la vie quotidienne, la majorité des hommes préfèrent s'occuper de leur voiture plutôt que de faire la vaisselle, à l'exception toutefois des Hongrois et des Polonais.

En France, 70 p. cent des hommes n'oublient jamais la date d'anniversaire de leur compagne et 67 p. cent leur anniversaire de mariage. En revanche, ils sont peu nombreux à fêter la Saint-Valentin, le 14 février, ou l'anniversaire de leur première rencontre. Heureusement, 90 p. cent des femmes mariées épouseraient le même homme, si c'était à refaire.

Au chapitre des pays classés les plus romantiques, la France arrive d'ailleurs en tête. Ce qui pourrait expliquer qu'elle soit une des destinations favorites des Japonaises...

Ce sondage a été réalisé en septembre 1992 auprès d'un échantillon représentatif de 5000 femmes de 14 pays à la demande des éditions Harlequin, leader mondial du roman d'amour.

Un champion de l'amour...

Agence France Presse

LONDRES

■ Le titre du «Britannique le plus romantique de l'année» a été décerné hier à un Écossais de 30 ans qui n'a pas hésité à faire 11 heures de route pour aller acheter les sucres d'orge dont son épouse, enceinte, avait une irrépressible envie.

Kevin Thomson, chauffeur de taxi de Stoke-on-Trent avait de solides antécédents de «romantique»: lorsqu'il avait rencontré Debby, sa future femmne, autour d'une table de billard, il l'avait laissée gagner toutes les parties, affrontant les railleries de ses amis. En 1986, il avait renoncé à son projet d'aller soutenir l'équipe nationale d'Écosse lors de la Coupe du monde de football au Mexique, pour pouvoir l'épouser.

Enceinte, Debby eut une soudaine envie de «rochers d'Edimbourg», sorte de sucre d'orge, spécialité écossaise, qu'on ne trouve pas aux alentours de Stoke. Kevin décida alors d'aller en chercher à Edimbourg.

Dan Howard's
MATERNITÉ
"factory outlet"

30 À 70% DE RABAIS
MODE MATERNITÉ
à prix réduit

Votre dernière occasion d'économiser sur toute notre collection automne / hiver et votre première d'économiser sur certains arrivages pour le printemps: pantalons, robes, coordonnés, hauts et robes-chasubles.

Prix courant 115 $
Cette semaine seulement 69 $
Du samedi 13 au vendredi 19 février

LAVAL, 2600, boul. Daniel-Johnson, face au Carrefour Laval et voisin du magasin Toys R US **(514) 973-2772**
POINTE-CLAIRE, 6321, aut. Transcanadienne, local 133
Complexe Pointe-Claire face au centre commercial Fairview (514) 695-4144
Lundi, mardi, mercredi, 10 h - 18 h; Jeudi et vendredi, 10 h - 21 h; Samedi, 9 h 30 - 17 h.

Complets

2 POUR 1*

Prix courant 450 $, 495 $ 595 $

Ouvert dimanche midi à 17 h.

Tailles fortes et élancées

Profitez de cette offre spéciale de deux complets** de même valeur pour le prix d'un! Venez faire votre choix parmi une grande collection de complets de première qualité, modèles croisé ou droit, dans les motifs et teintes de la saison.

Bovet

* Léger supplément pour tailles 48 et plus
** Le 2 pour 1 s'applique sur un lot sélectionné seulement

* Centre Rockland 735-5441
* Galeries d'Anjou 353-6310
* 4475 bd Métropolitain 374-4555
* Fairview Pte-Claire 694-9050
* Carrefour Angrignon 366-0762
* Carrefour Laval 687-1670
* Centre Eaton (niveau métro) 849-9281
* Promenades St-Bruno 653-5100

PAS BESOIN D'ATTENDRE LEUR
VENTE DE BLANC
NOUS AVONS LES MEILLEURS PRIX JOUR APRÈS JOUR!

MATELAS

SIMMONS BEAUTYREST
Ens.Simple 399$
Ens.Double 499 $ Ens. Queen 529 $

Sealy POSTURESERIES
Ens.Simple 149$
Ens.Double 189 $ Ens. Queen 249 $
* Disponible sur les ensembles Sealy

Serta PERFECT SLEEPER
Ens.Simple 275$
Ens.Double 375 $ Ens. Queen 475 $

COUVRES FENÊTRES

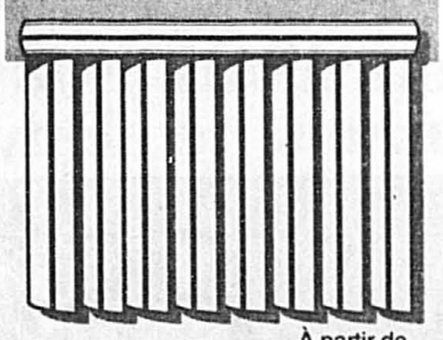

P.V.C Stores verticaux 75" x 84" À partir de 39.99$

LEVOLOR®

ALUMINIUM Stores horizontaux À partir de 13.98$

GARANTIS À VIE

DRAPERIES

Tissu à partir de 4.99$ la verge

DUVETS
La plus vaste sélection
P R I X
G A R A N T I S
LES PLUS BAS

SPÉCIAL COUSSINS DÉCORATIFS
Coton, soie, chintz, motifs imprimés et autres.
À partir de 9.99$

SPÉCIAL SUPERCALE PLUS
50% coton / 50% polyester
200 fils au pouce
16 couleurs
Wamsutta

Simple	10.99	~~34.99~~
Double	20.99	~~48.99~~
Queen	32.99	~~62.99~~
Taies standards	17.99	~~43.99~~

SPÉCIAL DUVET BOUFFANT
Simple 49.99$
• Enveloppe percale blanche
• Fabrication cloisonnée
• Non allergène
Double 65.99 $ Queen 79.99 $

POLITIQUE DE PRIX GARANTIS SANS CONDITIONS

VERTI STORE
STORES • DRAPERIES • TISSUS • LITERIE • MATELAS

SERVICE D'ACHAT À DOMICILE GRATUIT

LAVAL 1860 boul. Le Corbusier 688-1850
BROSSARD 6633 boul. Taschereau 926-2222
LASALLE 7640 boul. Newman 363-2056
WEST ISLAND 363 boul. Brunswick 426-4444
ST-JEAN SUR-RICHELIEU 575 Pierre Caisse 348-6106

Il y aurait 100 000 esclaves dans les *fazendas* du Brésil

Un témoignage de la Fédération internationale des droits de l'homme devant la commission ad hoc de l'ONU

Agence France-Presse
NATIONS UNIES, Genève

■ Quelque 100 000 travailleurs sont exploités comme des esclaves dans les *fazendas* du Brésil, selon les estimations de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), qui est intervenue vendredi devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU, réunie à Genève.

Me Marcello Lavenere-Machado, président du conseil fédéral de l'ordre des avocats du Brésil, qui regroupe 300 000 membres, a dénoncé l'esclavage moderne pratiqué par les grands propriétaires fonciers qui soumettent leurs ouvriers au système de la 'dette perpétuelle', ainsi que le laxisme du gouvernement fédéral.

Selon M. Lavenere-Machado, la Commission pastorale de la terre (CPT), un organisme de l'Eglise catholique brésilienne, a recensé un total de 23 147 cas confirmés entre 1988 et 1992. «Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral a omis de réprimer les cas dénoncés et de prendre les mesures préventives qui s'imposent», a-t-il déclaré. Selon les organisations humanitaires brésiliennes, seulement un cas sur quatre des travailleurs esclaves fait l'objet d'une dénonciation.

Pour l'avocat brésilien, «l'existence du travail esclavagiste au Brésil n'est que le phénomène révélateur de la formidable concentration foncière, l'une des plus grandes du monde».

«Les grands propriétaires constituent une force politique telle qu'elle est en mesure d'empêcher jusqu'à présent la réalisation d'une réforme agraire», a ajouté M. Lavenere-Machado. Il a rappellé que le Brésil avait ratifié en 1966 la convention relative à l'abolition de l'esclavage. «Les moyens légaux existent, mais la volonté politique fait cruellement défaut», a-t-il ajouté.

L'avocat brésilien a en particulier dénoncé les cas de la Fazenda Espirito Santo à Xinguara (Parà), celui de la Fazenda Sao Luiz à Conceiçao do Araguaia (Parà), celui de la Fazenda do Silva à Maraba (Parà) et enfin celui de la Fazenda Guatambu à Bocaiuva du Sud (état du Parana).

«Les procès, quand ils existent, mettent seulement en cause les tueurs à gage et les petits sous-traitants de main d'oeuvre. Les gros propriétaires, qui tirent profit de ces pratiques illégales, ne ressentent jamais la force de la loi», a expliqué Me Lavenere-Machado.

En 1992, cette pratique avait été dénoncée à la tribune des Nations unies par Ricardo Rezende, curé de la paroisse de Rio Maria, dans le sud de l'état du Parà, une région connue comme étant celle ou se posent avec le plus de violence les conflits de la terre et les problèmes du travail forcé.

Quatre policiers blancs mis à pied pour avoir étranglé un Noir dans le Tennessee

Agence France-Presse
CHATTANOOGA

■ Quatre policiers blancs du canton de Hamilton, dans le Tennessee, ont été mis à pied pour avoir étranglé un camionneur noir conduisant, apparemment, en état d'ébriété, a-t-on appris auprès des autorités locales.

Le médecin-légiste du canton a établi que la mort de Larry Powell, survenue le 5 février, est un homicide. Selon lui, le camionneur est décédé d'un rythme cardiaque irrégulier consécutif à une immobilisation portée par un policier.

Cette prise effectuée avec l'avant-bras à la gorge est enseignée dans certaines écoles de police. Elle vise à ralentir la circulation sanguine vers le cerveau et le coeur. Dans certains états, son emploi a été interdit en raison du danger potentiel d'une interruption momentanée du flot sanguin vers des organes vitaux.

«Nous tentons de garder les choses sous contrôle», a déclaré le commandant en second de la police du canton. «Il n'existe absolument aucun élément permettant d'apporter une connotation raciste à cette affaire», a ajouté Jim Hammond. Les mises à pied ont été ordonnées après que les leaders de la communauté noire se furent plaints auprès des autorités.

Le camionneur, âgé de 39 ans et pesant 130 kg, avait été arrêté apparemment en état d'ébriété et n'avait pas résisté lorsque les policiers lui avaient passé les menottes. C'est au moment où il a été contraint de monter dans le fourgon cellulaire qu'il s'est, semble-t-il, rebellé.

VENTE / RABAIS 20 à 50%
MEUBLE DE HAUTE GAMME D'ITALIE
CHAISES DE DISTINCTION ET DE STYLE MODERNE
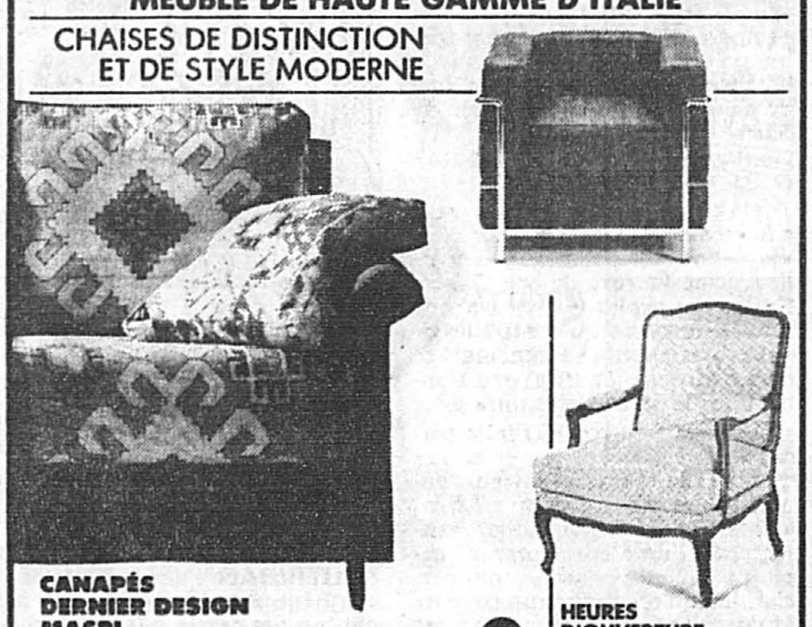
CANAPÉS DERNIER DESIGN MASPI
LIGNE maspi
HEURES D'OUVERTURE: Lundi au vendredi: 10 h à 18 h Samedi et dimanche: 12 h à 17 h
105, RUE ST-PAUL OUEST, MONTRÉAL, 281-6782

PIANOS VENTE
JUSQU'À 40% DE RABAIS
YOUNG CHANG
Girard 32 49$
Young Chang 67 71$
Heintzman 65 22$
Baldwin (Hamilton) 110 88$
Yamaha (UI) 110 88$
48 MOIS
TAXES EN SUS • OPTION D'ACHAT

PIANOS À QUEUE
Mason & Risch 84 79$
Young Chang 184 38$
Knabe 110 88$
Steinway 389 51$
48 MOIS TAXES EN SUS OPTION D'ACHAT
S1900846
R. Bouthillier Musique
3338, rue Bélair 722-8741
OUVERT AUJOURD'HUI DE 10 h à 16 h

SHARP
SUPER AGENDA ÉLECTRONIQUE
NOUVEAU IQ-9000
ENFIN DISPONIBLE
Gestion d'informations personnelles incluant calendrier, agenda, aide mémoire, 3 répertoires téléphoniques, bloc-notes.
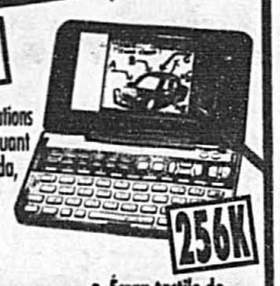
256K
• Écran tactile de 53 car. X 30 lignes
• Calculatrice
• Horloge
• Cahier brouillon
• Classeur
• Traitement de texte
OFFRE DE LANCEMENT 649 00
DARGIS
BUREAUTIQUE DARGIS 8318 RUE ST-HUBERT, MONTRÉAL 382-8970

Le doyen de la Faculté de droit de McGill est un ancien de l'UQAM

Si l'on retrouve des anciens de l'UQAM à des postes où l'on ne s'y attendrait pas, c'est tout simplement que justice est faite à la qualité de leur formation. On peut même affirmer que lors de la recherche d'un emploi, un diplôme respecté plaidera toujours en faveur de la personne qui le détient.

UQAM

DATE LIMITE D'ADMISSION POUR LES BACCALAURÉATS ET LES CERTIFICATS: 1ER MARS 1993
PÉRIODE D'ADMISSION POUR LES DOCTORATS, LES MAÎTRISES ET LES DIPLÔMES DE DEUXIÈME CYCLE: DU 1ER FÉVRIER AU 1ER MAI 1993
LA FONDATION DE L'UQAM OFFRE CHAQUE ANNÉE DES BOURSES D'ÉTUDES D'UNE VALEUR DE 1 000$ À 7 000$
RENSEIGNEMENTS: TÉLÉPHONEZ AU 987-3121 OU PRÉSENTEZ-VOUS AU: 870, BOUL. DE MAISONNEUVE EST, LOCAL T-3600, MONTRÉAL

Université du Québec à Montréal

AVIS LÉGAUX
APPELS D'OFFRES
SOUMISSIONS — ENCANS

S.E.C.T.-EAU
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CARIGNAN
Service de la trésorerie

APPEL D'OFFRES
FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES
Soumission

La Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu demande des soumissions pour la fourniture et la livraison de produits chimiques:

01. Chlore
02. Acide muriatique
03. Chlorite de sodium (80%)
04. Aluminate de sodium
05. Soude caustique liquide (50%)

Les soumissions cachetées, adressées au Service de la trésorerie, seront reçues au bureau de la soussignée à la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu, 3192, boul. Ste-Thérèse, Ville Carignan (Québec) J3L 4A7, d'ici le jeudi 4 mars à 14 h, et elles seront ouvertes publiquement immédiatement à cette même heure et au même endroit.

Lyse Vallée
trésorière
S1899916

Suite des Avis légaux, Appels d'offres et Soumissions en pages G 5, G 7, G 8

On trouve de tout... même un ami

JEAN COUTU

JOYEUSE ST-VALENTIN

Mc CAIN Jus de fruits 1 L
AU CHOIX **.79**

HEINZ Jus de tomates 540 ml
2/1.19

ENFALAC Formule concentrée liquide pour nourissons 12 x 425 ml
29.99 AU CHOIX

FRITO-LAY Croustilles
• Ruffles • Fritos
• Doritos
220 g - 240 g
1.59 AU CHOIX

MELITTA Café moulu
• Régulier, 300 g
• Décaféiné, 250 g
1.99 AU CHOIX

NUTRIBAR Substitut de repas en tablettes 6 x 65 g
6.29 AU CHOIX Exempté de T.P.S.

CHRISTIE Biscuits
• Oreo, 450 g
• Fudgee-O, 450 g
• Pépites de chocolat, 450 g
• Morceaux de chocolat, 400 g
2.49 AU CHOIX

CONTAC-C Décongestionant 20 capsules
6.29

SINUS TYLENOL Soulage la congestion 24 caplets
3.79

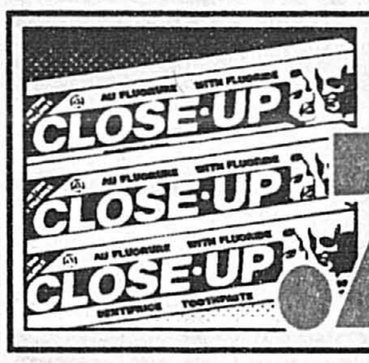

CLOSE-UP Dentifrice, tube 100 ml AU CHOIX
.79

OPTI FREE Solution de rinçage, désinfectant et remisage 2 x 240 ml
5.99

DES ÉCONOMIES GARANTIES!

Personnelle

LA QUALITÉ DES GRANDES MARQUES

PERSONNELLE Acétaminophène pour enfants
• Elixir, 100 ml
• Gouttes, 24 ml
3.49 AU CHOIX

PERSONNELLE Acétaminophène pour enfants 24 comprimés
1.99

PERSONNELLE Vitamine C 500 mg 100 comprimés
2.69 AU CHOIX

PERSONNELLE Savon de beauté 2 x 100 g AU CHOIX
.99

PERSONNELLE Savon à la glycérine 3 x 100 g
1.49 AU CHOIX

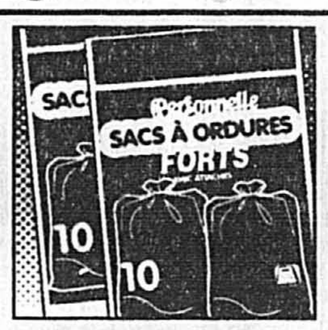

PERSONNELLE Sacs à ordures
• Extérieur, 10
• Intérieur, 24
• Recharge, 15 L, 30
AU CHOIX **.99**

PERSONNELLE Soie dentaire 183 M
1.89 AU CHOIX

SALON CREATIONS Shampooing ou revitalisant, 350 ml AU CHOIX
.99

STUDIO LINE Shampooing et revitalisant 2 en 1, 2 x 300 ml
3.99 AU CHOIX

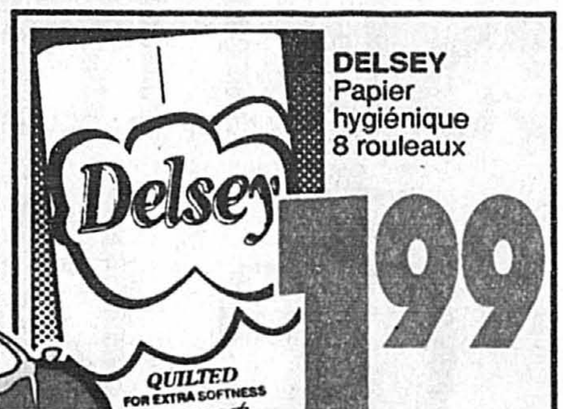

DELSEY Papier hygiénique 8 rouleaux
1.99

CASCADE Détergent pour lave-vaisselle 1,4 kg
2.29 AU CHOIX

ÉCONOMISEZ 1$

à l'achat d'un appareil-photo 35 mm à usage unique **FUNSAVER Weekend 35**, 24 poses
11.99 AVEC COUPON

Limite 1 coupon par client
Valide du 13 au 19 février 1993
Les taxes s'appliquent sur le prix sans coupon
Remboursement: N.C.H. Promotional Services

SANS COUPON **12.99**

Pour l'auto, le bureau ou la maison!

COUVRE-SIÈGE AVEC AIMANTS POUR UN MAXIMUM! CONFORT
17.99

STAYFREE Maxi serviettes 22, 24, 25
2.49 AU CHOIX

Ouvert 7 jours, 7 soirs, tous les week-ends

Les produits de cette page sont limités à 3 par client

Valide du 13 au 19 février 1993

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Spéciaux valides au comptoir seulement. Si un article venait à manquer dans une succursale, n'hésitez pas à demander un bon de garantie de prix "Mille Excuses". Le texte prévaut en tout temps, illustrations à titre indicatif seulement. Pas de vente aux marchands.

VISA MasterCard